

33721

# L'Asie Française

**BULLETIN MENSUEL**

DU

**COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE**

**Indochine — Levant — Extrême-Orient.**

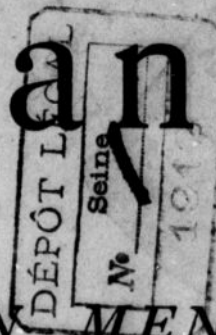
**JANVIER 1912**

**AU SIÈGE DU COMITÉ**

**PARIS — 19-21, Rue Cassette, 19-21. — PARIS**

**TÉLÉPH. 732-84. — ADRESSE TÉLÉGR. COMASIE-PARIS**

**Le Numéro : 2 fr. 25**



**CHAMPAGNE**  
**DEUTZ & GELDERMANN**  
 Maison Fondée en 1838  
 à A.Y. (Marne)

Extra Dry 1898 fr. 50  
 Jockey-Club grand vin 1/2 sec... 7 fr. 50  
 Sillery supérieur... 4 fr. 50

dans toutes les colonies françaises.  
 Dépôts  
 Dosage et bouchage  
 spécial pour les  
 pays  
 tropicaux.

Construction et Installation de Machines  
**POUR TOUTES LES INDUSTRIES DU LAIT**

**A. GAULIN**

Ingénieur-Constructeur, 170, r. Michel-Bizot, PARIS

Liège, Milan, Londres,  
 Saragosse, Bruxelles,  
 Buenos-Aires et Turin

**GRAND PRIX**

Nombreuses références

Envoi franco  
 du Catalogue général.

**NE PARTEZ PAS EN VOYAGE**  
 sans emporter un flacon de

**NEPTUNIA**

Comprimés contre toutes les nausées, Mal de Mer, Malaises en chemin de fer, Bateaux, Ascensions en montagnes et en aéroplanes, etc. Suppression de toutes les fatigues.

Le Docteur PIERRHUGUES, 30, Rue Vieille-du-Temple, à Paris, enverra le traitement et l'ordonnance contre 6 francs.

**CHEMIN DE FER D'ORLEANS**  
 L'hiver aux plages nantaises.

Les plages nantaises si fréquentées l'été sont aussi de délicieux séjours d'hiver par la douceur de leur climat. En vue de faciliter l'hivernage dans ces stations, la Compagnie d'Orléans délivrera, à titre d'essai, jusqu'au mercredi précédant la fête des Rameaux 1912, aux familles d'au moins trois personnes, des billets d'aller et retour collectifs à prix réduits dits « billets d'hivernage ». Ces billets sont délivrés sous condition d'un parcours d'au moins 150 kilomètres (aller et retour) de toute gare du réseau d'Orléans pour les stations comprises entre Pornichet (inclus) et le Croisic (inclus). Leur validité est de deux mois, non compris le jour du départ avec faculté de prolongation d'un mois moyennant un supplément du 10 0/0 du prix primitif. Trains rapides et express de jour et de nuit, voitures directes 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes, compartiments-couchettes, wagons-restaurant.

**COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE**

**DE PARIS**  
 Capital : 200 millions de francs  
 ENTIÈREMENT VERSÉS  
 SIÈGE SOCIAL : Rue Bergère  
 SUCCURSALE : 2, place de l'Opéra, Paris

**Opérations du Comptoir**

Bons à échéance fixe, Escompte et Recouvrements, Escompte de chèques, Achat et Vente de Monnaies étrangères, Lettres de Crédit, Ordres de Bourse, Avances sur Titres, Chèques, Traités, Envois de fonds en Province et à l'Étranger, Souscriptions, Garde de Titres, Prêts hypothécaires maritimes, Garantie contre les Risques de remboursement au pair, Paiement de coupons, etc.

**41 bureaux de Quartier dans Paris, 16 bureaux de Banlieue 180 Agences en Province**

**11 Agences dans les Colonies et Pays de Protectorat**

Tunis, Sfax, Sousse, Bizerte, Majunga, Tamatave, Tananarive, Diego-Suarez, Nossibé, Mananjary, Tuléar.

**12 Agences à l'Étranger**

Londres, Liverpool, Manchester, Bruxelles, Ostende, Saint-Sébastien, Monte-Carlo, Le Caire, Alexandrie (Égypte), Bombay, Sydney, Melbourne.

**Le Comptoir tient un service de coffres-forts à la disposition du public :**

14, rue Bergère ; 2, place de l'Opéra ; 147, boulevard Saint-Germain 49, avenue des Champs-Élysées, et dans les principales agences.

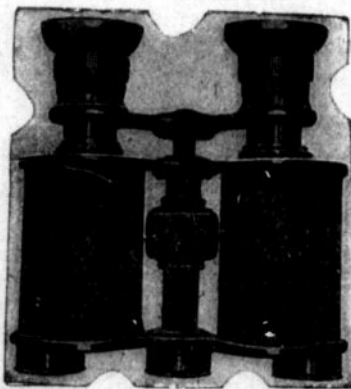
Compartiments depuis CINQ francs par mois.

**INTÉRÊTS PAYÉS SUR LES SOMMES DÉPOSÉES**

de 6 à 11 mois 1/2.....	1 1/2 %
de 1 à 2 ans .....	2 %
de 2 à 4 ans .....	3 %

**JUMELLES A PRISMES "ULTIMUS"**

L. HOËL, 74, rue des Archives, PARIS



Les meilleures  
 Les moins chères  
 Extra-lumineuses

**ETUI A BOUSSOLE**

avec passant ceinturon.

Grosses : 6 8 10 fcs  
 90 fr 95 fr 105 fr

NOTICE envoyée franco sur demande.

58, Boulevard de la Villette  
 PARIS

**Bornibus**  
 Sa  
**MOUTARDE**  
 Ses CORNICHONS Mère Marianne

RETRO  
NEWS

# L'ASIE FRANÇAISE

BULLETIN MENSUEL DU COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE



INDOCHINE — LEVANT — EXTRÊME-ORIENT

---

1912

**RETRO  
NEWS**

# L'ASIE FRANÇAISE

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DE M. ROBERT DE CAIX DE SAINT-AYMOUR

AVEC LA COLLABORATION DE MM. JEAN-LOUIS DELONCLE; HENRI DE PEYERIMHOFF DE FONTENELLE;  
CHARLES MOUREY; EDOUARD PAYEN; PAUL LABBÉ; J.-H. FRANKLIN, etc., etc.

ANNÉE 1912

PARIS

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

19-21, RUE CASSETTE, 19-21

Téléphone : 732-84

1912

**RETRO  
NEWS**

# L'ASIE FRANÇAISE

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Publié sous la direction de M. Robert de Caix de Saint-Aymour

avec la collaboration de MM. Jean-Louis Deloncle; Henri de Peyerimhoff de Fontenelle; Charles Mourey  
Edouard Payen; Paul Labbé; J.-H. Franklin, etc.Adresser toutes les communications relatives à la rédaction au Bulletin du Comité de l'Asie Française,  
Paris, 19-21, rue Cassette. — Téléph. 732.84. Adresse télégr. : COMASIE PARIS.

## SOMMAIRE

100 <sup>e</sup> liste de souscripteurs.....	5
Lettre de Chine, par JEAN RODES.....	6
La révolution chinoise, par ALBERT MAYBON.....	9
La deuxième conférence internationale de l'opium, par ROBERT DALCAN.....	16
La Russie et le problème des chemins de fer en Perse, par MICHEL PAVLOVITCH.....	19
Le transfert à Delhi de la capitale des Indes, par CHARLES-EUDES BONIN.....	22
Indochine. — L'organisation de l'enseignement au Cambodge. — La stabilisation de la piastre. — La session extraordinaire du Conseil colonial de Co- chinchine. — La réapparition du Detham. — Les incidents du Mongtzé.....	29
Siam. — Le couronnement du roi de Siam. — Ser- vice du cadastre. — Les chemins de fer siamois pendant l'année 1910.....	35
Levant. — La situation politique à Constantinople..	39
Extrême-Orient. — Chine : La mission Legendre....	39
Japon : Le Japon et la révolution chinoise.....	40
Perse : La fin du conflit russo-persan; les événements de Tebriz. — Le successeur de M. Shuster. — La situation dans le Sud : attaque d'un consul anglais. — Mort d'un des chefs du chiisme. — La politique ottomane : la frontière turco-persane. — Le che- min de fer transpersan.....	40
Asie Anglaise : Straits settlements. — Etats confé- dérés malais. — Mariages précoces dans les Indes.	45
Nominations officielles.....	47
Bibliographie.....	48

## CARTES

Projets de chemin de fer en Perse.....	19
Plan de Calcutta.....	24
Carte stratégique de l'Inde.....	26
Plan de Delhi.....	29

## 100<sup>e</sup> LISTE DE SOUSCRIPTEURS<sup>(1)</sup>

*Afin d'éviter des frais d'encaissement élevés, nous prions les adhérents du Comité de bien vouloir nous envoyer directement leur souscription pour 1912. Nous adressons la même prière à ceux de nos souscripteurs pour 1911 qui n'ont pas encore réglé leur cotisation échue.*

*Les envois de souscriptions peuvent être faits, 19, rue Cassette, sous forme de chèque ou de mandat-poste au trésorier.*

### MM.

Lavoignat, doyen des notaires de Paris.....	30	»
Général de Lacroix.....	25	»
Cercle du Jockey Club, à Paris.....	25	»
Capitaine Saintoyant, à Vincennes.....	15	»
Saltarel, à Paris.....	12	»
Jean Cyrot, à Beaune.....	12	»
Cercle militaire de Paris.....	25	»
— — d'Arras.....	12	»
— — de Clermont-Ferrand.....	12	»
— — d'Alger.....	25	»
— — de Poitiers.....	25	»
— — de Constantine.....	25	»
— — de Toulon.....	20	»
Bibliothèque des officiers du 24 <sup>e</sup> colonial.....	15	»
Le ministre de la Guerre.....	12	»
Biblioth. du ministère des Affaires étrangères.	24	»
Comte de Labry, à Paris.....	50	»
Société d'études indochinoises.....	25	»
A reporter.....	389	»

(1) Les noms marqués d'un \* sont ceux des nouveaux souscripteurs. — Pour faciliter le contrôle, le Bulletin ne publiera plus désormais les souscriptions qu'après encaissement de leur montant.

Nous prions MM. les membres bienfaiteurs, donateurs, adhérents et souscripteurs qui ne verraient pas figurer leurs noms dans la deuxième liste publiée après l'encaissement de leur souscription de vouloir bien nous signaler l'omission.

<i>Report</i> .....	389 »
Lucien Wolf, à Londres.....	20 »
Ecole ppale du service de santé, Bordeaux....	20 »
Ecole militaire d'infanterie.....	12 «
Ministère des Colonies, service de l'Indochine.	25 »
* — — — service géographique .	25 »
— — — bibliothèque.....	25 »
— — — chef des ser. militaires.	25 »
* Cercle des officiers de Meknès.....	20 »
Sous-direction d'artillerie de Hanoï.....	20 »
Ecole d'application de Fontainebleau.....	12 »
Ecole spéciale militaire.....	12 »
* D <sup>r</sup> Yersin, directeur de l'Institut Pasteur....	20 »
Jean Borel, secrétaire d'ambassade, à Tokio...	20 »
Capitaine Ibos, de l'infanterie coloniale.....	25 »
* Rabjeau, agent de l'Est-Asiatique français...	20 »
Lieut.-colonel Sadorge, de l'infant. coloniale..	15 »
A. Hauchecorne, vice-consul en Chine.....	20 »
G. Hauchecorne — — — .....	15 »
Contre-amiral Huguet, à Paris.....	12 »
Société de géographie de Nantes.....	25 »
Leduc, consul général de France.....	12 »
Pherivong, inspecteur général des colonies...	20 »
Cercle militaire de Nouméa.....	20 »
Biblioth. des officiers du 4 <sup>e</sup> colonial.....	12 »
Pelleray, à Paris.....	12 »
C. Dedin-Laporte, négociant, à Bergerac.....	12 »
Martinie, lieutenant de vaisseau, à Toulon....	30 »
Eckert, administrateur en Indochine.....	25 »
Général de Grandprey, gouverneur de Verdun.	20 »
Colonel Vimont, de l'infanterie coloniale.....	20 »
Général Houry, des troupes coloniales.....	15 »
Commandant Cohas, à Fontainebleau.....	15 »
Cercle des officiers de Caobang.....	15 »
H. Tissot, chef du cabinet du résid. sup., Hanoï.	15 »
Général Lasserre, des troupes coloniales.....	25 »
Lieutenant J. Michel, de l'infanterie coloniale..	12 »
P. Portier, lieutenant de vaisseau en retraite..	12 »
Albert Rondot, à Lyon.....	12 »
D <sup>r</sup> Boucher, médecin-major des troupes colon.	15 »
Ed. de Billy, administ. des Chargeurs Réunis..	50 »
Bureau du contrôle civil de Tunis .....	20 »
Frère Kostka, an Caire.....	12 »
F. de la Morandière, enseigne de vaisseau.....	25 »
A. Messimy, ancien ministre.....	12 »
Commandant de Trémont, à Vouziers.....	12 »
Maurice Courant, à Ecully.....	20 »
Ch.-R. Wehrung, à Paris.....	25 »
Cercle militaire d'Amiens.....	12 »
Eugène Lautier, à Paris.....	50 »
H. Buron, direct. de l'imprimerie Levé.....	25 »
S. A. I. le prince Roland Bonaparte.....	100 »
Henri Lorin, professeur de faculté.. ..	12 »
Résident supérieur du Cambodge.....	12 »
Marius Topenot, à Moulins.....	12 »
A. Deguy, ingénieur, à Montgeron.....	25 »
Ed. Chavannes, de l'Institut.....	25 »
Capitaine Le Duc, de l'infant. coloniale.....	12 »
Lieutenant Sougnac, de l'infant. coloniale.....	12 »
Comte du Chaylard, ministre plénipot.....	25 »
Capitaine Yon, de l'Ecole de guerre.....	25 »
Bibliothèque de l'Université d'Aix.....	12 »
— — — de Lyon.....	25 »
Rainaud, professeur de faculté .....	12 »
R. P. Cyprien, à Buenos-Aires.....	20 »
Comte de Chasteigner, au Rouillon.....	12 »
G. Garnier, sous-dir. du C. N. E. P., à Tunis..	25 »

A reporter..... 1.725 »

<i>Report</i> .....	1.725 »
Capitaine Wehrlé, de l'inf. coloniale.....	15 »
D <sup>r</sup> A. Sarrailhé, médecin-major.....	12 »
* Capitaine Vallade, de l'inf. coloniale.....	15 »
Bibliothèque des officiers du <i>Dupleix</i> .....	25 »
Deschryvère, à Malakoff.....	12 »
F. Berteaux, vice-consul de France.....	15 »
Souscriptions diverses.....	341 »
Total.....	2.160 »

## LETTRE DE CHINE

La crise chinoise. De l'Empire à la République.

Changhai, 1<sup>er</sup> janvier.

Au moment où je vous écrivais ma première lettre (1), il y a un peu plus d'un mois, de Pékin, l'impression que j'avais sur la crise qui bouleverse actuellement la Chine était relativement optimiste. Je pensais qu'avec les forces dont il disposait et le prestige dont il jouissait, Yuan Chi Kai parviendrait à reconstituer le bloc de la Chine du Nord, dont l'ordre et la solidité pourraient par la suite exercer une attraction irrésistible sur les grands centres du Sud très éprouvés par les conséquences commerciales de la révolution. Le récent ralliement du Chantoug, qui s'était antérieurement formé en république, rendait encore plus plausibles ces prévisions.

L'enquête que je viens de faire à Hankéou-Outchang, sur le Yangtsé et ici ne m'a certes pas démontré l'impossibilité de cette solution; mais je dois reconnaître que les rebelles m'ont paru beaucoup plus tenaces dans leurs projets et plus intransigeants dans le maintien de leurs conditions qu'on ne le supposait généralement, dans les milieux étrangers, à Pékin. Il est vrai que cette obstination et cette intransigeance sont dues surtout à l'étrange méthode employée jusqu'ici par Yuan Chi Kai. Sans doute cette méthode est en parfaite conformité avec le caractère chinois qui préfère la négociation et l'arrangement à la lutte, pour peu que celle-ci apparaisse problématique; mais, dans la circonstance, elle a été, selon notre jugement européen, désastreuse. Elle a eu surtout le tort très grave de faire croire à la faiblesse et à l'impuissance au moment même où, les troupes impériales venant de remporter un succès significatif, il n'était plus nécessaire que d'un petit effort pour obtenir un résultat considérable. En effet, aussitôt la prise d'Hanyang et le bombardement efficace de la résidence du gouvernement révolutionnaire d'Outchang, les rebelles hissèrent le pavillon blanc et demandèrent à parlementer. Les opérations militaires furent alors suspendues, un armistice accordé, puis prolongé, et pendant ce temps, Yuan Chi Kai poursuivait avec le général Li Yuen Hung la plus vaine des correspondances. Nous sommes en

(1) Voir l'Asie Française de décembre.



Chine, où la politesse la plus raffinée ne perd jamais ses droits; mais, en l'espèce, le canon aurait accompli de bien meilleure besogne que le pinceau, et il aurait même épargné, par une issue plus prompte, beaucoup de sang chinois qui sera peut-être, par la suite, répandu. Outchang ne pouvait éviter de se rendre: le bruit de sa reddition avait déjà couru; le gouvernement de Pékin prouvait de manière manifeste sa supériorité; le coup le plus rude était ainsi porté à la révolution et on pouvait entrevoir comme possible, à partir de moment, une entente sur la base d'une large monarchie constitutionnelle.

Au lieu de cela, les révolutionnaires, convaincus de leur force, reprenaient confiance et leurs exigences ne faisaient que s'accroître. L'acceptation de la discussion à Changhaï — qui équivalait à une véritable perte de face — et l'envoi comme négociateur de Tong Chao Y, qui a tout de suite abondé dans le sens de ses contradicteurs et qui leur a fait toutes les concessions, allant jusqu'à accepter le recul des troupes impériales à cinquante kilomètres des positions qu'elles avaient cependant conquises, ont rendu la situation de Pékin plus mauvaise encore. Enfin, il semble que le dernier coup ait été porté à la dynastie par l'obligation où Yuan Chi Kaï l'a mise d'accepter le vote qu'émettra, sur la forme du gouvernement, la future assemblée de Nankin. L'élection de Sun Yat Sen à la présidence de la république provisoire paraît rendre plus définitive encore, par le triomphe des éléments extrémistes, cette défaite des Tsings.

Jamais partie ne sembla plus complètement perdue et, pourtant tout cela est tellement si profondément chinois, qu'il faut encore faire des réserves pour l'avenir. Bien que Yuan Chi Kaï, par son attitude conciliatrice à l'excès et son action militaire, ait renforcé la situation des rebelles, alors qu'il pouvait l'affaiblir irrémédiablement, ses intentions restent toujours très mystérieuses. S'il semble avoir tout fait pour réduire à sa merci la famille impériale, il s'est par contre jusqu'ici formellement refusé à accepter la forme républicaine. Des révolutionnaires de marque prétendent qu'il est en secret acquis à cette transformation politique et qu'il n'a désavoué la conduite de son plénipotentiaire, Tong Chao Y, que pour sauver les apparences. Cela est fort douteux, car il vient de réprimer la révolte des bataillons de Langtchéou au Nord, révolte qui, s'il l'avait laissée se développer, lui aurait offert l'occasion de s'incliner devant un cas de force majeure et la volonté expresse du peuple chinois tout entier.

D'autre part, il est certain qu'il a fait de gros sacrifices personnels pour l'armée d'Hankéou qu'il s'efforce, par tous les moyens, d'attacher à sa personne. Par des témoignages venus des ambulances de la Croix-Rouge où sont passés des centaines d'impériaux blessés, j'ai eu la preuve que les officiers se livraient, en sa faveur, à une véritable propagande auprès de leurs hommes qui ont maintenant, pour lui, une sorte de vénération. Enfin, il n'est pas inutile de faire remarquer que, dans toutes les mesures qu'il a prises

depuis un mois et dont certaines paraissaient dirigées contre la dynastie, il n'a cessé d'être d'accord avec le vieux prince Tsing, doyen de la famille impériale.

Quel but peut bien poursuivre une tactique aussi compliquée et dont le signe le plus manifeste a été jusqu'ici de faire le jeu de l'adversaire? Yuan Chi Kaï veut-il gouverner la Chine à l'abri d'un fantôme de souverain; rêve-t-il de devenir président de la République aux destinées de laquelle il ne croit pas, pour se muer ensuite en empereur et fonder une nouvelle dynastie; ou bien est-ce simplement un homme inférieur à sa lourde tâche et qui se perd en ruses mesquines, en temporisations trop calculées et en combinaisons biscornues, à un moment où la situation réclame impérieusement un geste de vigueur? Il aurait, selon les journaux, récemment proposé aux révolutionnaires, comme solution, de faire gouverner la Chine conjointement par un président de la République et par l'empereur dont le titre serait changé en celui de roi. Il serait d'autant plus vain de chercher le mot de cette burlesque charade que, à tout instant, des faits nouveaux viennent infirmer les faits précédents qui, un peu plus tard, reprennent toute leur valeur. Aussi faut-il se borner à attendre les événements, en examinant si les facteurs en jeu permettent de les espérer favorables.

On peut, par exemple, se demander ce qui adviendrait du triomphe définitif de la république? Les Chinois sont-ils préparés à cette forme de gouvernement? Je dois dire que toutes les observations que j'ai pu faire me rendent très sceptique à ce sujet. Ce qui m'a, en effet, le plus frappé dans le mouvement révolutionnaire actuel, au cours du voyage que je viens de faire à Outchang et sur le Yang-tsé, c'est que derrière de petits groupes de jeunes gens modernistes qui, partout, ont pris la direction, on trouve les éléments de la plus vieille Chine. Toutes ces populations se sont soulevées, non parce que l'on modernise et régénère leur pays, mais pour qu'on les laisse enfin tranquilles. Elles sont excédées des innombrables tracasseries que leur ont valu, depuis quelques années, toutes les tentatives de réformes. L'interdiction de l'opium et de la culture très rémunératrice du pavot, l'augmentation extrême des charges provoquée par les constructions d'écoles, de casernes, etc.; la suppression d'une foule de petits emplois de policiers, de satellites et de minuscules fonctionnaires a entraîné la réorganisation des divers services de police, de justice et de finances; la centralisation à outrance et l'immixtion nouvelle de l'autorité dans toutes sortes d'affaires dont autrefois elle ne s'occupait pas; toutes ces choses ont mécontenté à l'extrême les Chinois en les gênant dans leurs anciennes coutumes. Si, à cela, on ajoute la misère exceptionnelle provoquée par des famines successives, par des inondations qui ont fait, cette année, de grands ravages, je crois que l'on aura les véritables causes du soulèvement bien plus que si on les cherche dans les

élucubrations politiques et les déclarations stéréotypées des représentants de la « Jeune-Chine ».

Tout ce que l'on peut dire, c'est que ceux-ci ont su utiliser à merveille, pour les besoins de leur cause, ces motifs de mécontentement. Ils ont même poussé l'habileté jusqu'à réembaucher les victimes du modernisme officiel et ils ont enrôlé dans leurs troupes tous les misérables et les sans-travail, jusqu'aux bandes de pirates et aux prisonniers que l'on a, à cet effet, libérés en masse dans certaines provinces. Pour l'instant, ce rappel général de tous les éléments chinois est parfait. Cela crée un bloc impressionnant, uni d'ailleurs par le sentiment antimandchou ; mais, par la suite, en faisant même abstraction des bandes qu'on ne désarmera pas aussi facilement qu'on les aura armées, de sérieuses difficultés se présenteront. Comment pourra-t-on s'entendre, comment organisera-t-on le gouvernement moderne par excellence qu'est une république, avec des populations non seulement très arriérées, très attachées à leurs habitudes traditionnelles, mais qui auront conservé le plus mauvais souvenir des précédentes tentatives de réformes ?

Sun Yat Sen et les jeunes gens qui l'entourent, rentrés d'Europe la tête pleine de théories et de phrases de Montesquieu, de Rousseau, de Condorcet mal digérées, ne semblent pas se douter des obstacles qui les attendent. Avec une confiance superbe, non seulement ils proclament qu'ils établiront *une fois pour toutes* la République — ce que n'a pas pu faire la France de 93 — mais une république socialiste. Il y a, à ce sujet, une théorie de la plus-value des terres retournant à l'Etat, exposée dans le programme de Sun Yat Sen, et que l'on retrouve dans les récentes déclarations faites, par des Chinois de Paris, à nos journaux, qui montre à quel point ces jeunes politiciens sont ignorants des réalités de leur propre pays. D'après ce projet, toutes les terres seront évaluées au double de leur valeur et lorsqu'elles auront dépassé le chiffre ainsi établi, le surplus fera retour à la communauté par l'Etat. On voit le travail fantastique que cela représente : le cadastre de toute la Chine, l'évaluation de tous les biens fonciers, évaluation renouvelée à diverses époques, afin de constater la plus-value, etc. On sait de plus combien les Chinois ont toujours été réfractaires à ce que l'autorité gouvernementale intervint dans leurs questions de famille et de biens. Il n'est pas un peuple au monde qui soit plus hostile à ce genre d'investigations et d'inquisitions. Il sera curieux de voir comment tout cela sera exécuté d'abord et comment ensuite un pareil système pourra s'accommoder avec cette séculaire, très ombrageuse et en quelque sorte rituelle indépendance de la famille céleste.

Naturellement, dans leur jeune ardeur républicaine et aussi, disons-le, avec la présomption qui les caractérise, les « Jeunes-Chinois » ne souffrent pas qu'on mette en doute leur préparation et celle de leur pays à une aussi formidable et aussi brusque transformation. L'un d'eux me

prend à partie, à ce sujet, dans le *Courrier européen*. Il cherche à me mettre en contradiction avec moi-même, en citant un passage d'une de mes lettres au *Temps* où, à propos de la formation de la société du « Maintien de l'ordre », en Mandchourie, je notais la faculté des Chinois de s'adapter aux pires situations. J'avais déjà signalé autrefois un fait du même ordre, encore en Mandchourie où l'existence d'un brigandage intense et organisé avait finalement tourné, les marchands et certaines villes payant tribut aux bandes, à une sorte de police moyenâgeuse, protectrice du commerce. Tous ces faits sont des exemples de l'accommodement, de la *défense* empirique propre aux pays qui sont dans un état quasi barbare, et il n'y a rien là qui se puisse assimiler à une préparation au régime républicain. Notre mouvement communal du moyen âge, en France, fut autrement significatif, plus méthodique, plus continu, plus fort et cependant il fallut des siècles pour qu'il aboutît aux Etats de 89. Certes, les Chinois peuvent aller infiniment plus vite, parce que leur mouvement se déroule en somme au milieu d'un monde moderne, avec lequel ils ont les relations économiques et politiques les plus étroites et où ils trouvent plus qu'un stimulant : une impulsion irrésistible. Mais il n'en reste pas moins que, pour une révolution aussi radicale et aussi profonde que celle qu'ils prétendent faire, ils n'ont pas encore assez évolué.

Il faut, pour que le peuple puisse se gouverner lui-même, une mentalité, un civisme qui manquent totalement aux Célestes. Il faut notamment, aux citoyens, une discipline consentie, un sens de la légalité, un respect de la vérité et de la libre discussion, un esprit de soumission à l'intérêt général, une probité publique et privée non de *face*, mais stricte, que le Chinois ignore. Je pourrais illustrer d'exemples topiques et nombreux l'énumération de ces lacunes. Que ne peut-on pas dire en effet du profond instinct démagogique des habitants de ce pays, de leur goût pour le mensonge et les moyens extra-légaux, de leur intolérance sauvage pour l'opinion contraire à la leur — les journaux républicains sont pleins de menaces d'assassinat — de leur soif inextinguible du profit irrégulier, du squeeze national, pratiqué du plus humble couli au plus haut mandarin ? Tout cela est en contradiction parfaite avec l'exercice d'un self-government.

Que les « Jeunes-Chinois » aient l'ambition d'établir, un jour, dans leur pays, cette forme politique supérieure, rien qui soit plus légitime et qui doive être davantage loué, par nous surtout qui sommes, nous-mêmes, citoyens d'une république. Mais il serait fâcheux qu'ils ne se rendissent pas compte du besoin absolu qu'il y a de faire auparavant, chez eux, une profonde révolution morale. « Le mieux est l'ennemi du bien » : jamais ce vieux proverbe n'aura trouvé une plus juste et plus opportune application.

JEAN RODES.

# LA RÉVOLUTION CHINOISE

Il y aura bientôt deux mois que les hostilités entre impériaux et républicains ont été suspendues et qu'à la faveur d'un armistice, incessamment renouvelé, les deux parties belligérantes cherchent la formule d'un accord.

A plusieurs reprises on a cru toucher au dénouement de la crise, mais des incidents nouveaux en ont chaque fois retardé l'heure, et l'on ne sait encore si ce sera le gouvernement de Pékin ou celui de Nankin qui saura faire à la cause de la paix les sacrifices nécessaires. Il ne semble donc pas que nous soyons au bout des négociations qui constituent, pour ainsi dire, le chapitre le plus copieux de cette étrange révolution.

## Les négociations.

Rien de plus singulier, de plus « chinois » que les négociations qui se poursuivent depuis les premiers jours de décembre entre impériaux et républicains. Jusqu'à l'arrivée à Hankéou de Tong Chao Y, premier plénipotentiaire de Yuan Chi Kai pour les négociations de paix, la situation était assez claire ; un armistice de quinze jours avait été conclu ; des deux côtés, on paraissait las de la lutte, l'argent d'ailleurs manquait pour la continuer, l'emprunt de trois millions de taëls négocié par Yuan Chi Kai n'avait pas réussi et l'arrêt des affaires empêchait les commerçants chinois, sympathiques aux révolutionnaires, de « financer » davantage le mouvement. Dans les colonies étrangères, les « emballés » de la première heure disaient eux-mêmes qu'il était hasardeux de compter sur l'établissement de la république, et en général l'on estimait qu'une entente boiteuse et bâtarde allait être adoptée.

Pékin et Changhaï, racontait-on, avaient trouvé la base d'un compromis : monarchie constitutionnelle avec le jeune empereur « chinoisé » par un mariage. Cette alliance eût rappelé les unions d'enfants, dans les anciennes familles européennes régnautes ou seigneuriales, célébrées, bien que les époux ne fussent pas d'âge nubile, pour des raisons politiques. De même, suivant ce projet, les princes de la famille impériale et tous les Mandchous se seraient engagés à s'allier à des familles indigènes, à cesser de se distinguer de la race de Han, à se fondre dans la masse.

Il ne serait pas surprenant que pareille solution ait été envisagée. Mais ce sont d'autres propositions — et non moins étranges — qui furent mises en avant par la délégation de Pékin composée de Tong Chao Y et des ministres des Communications et des Finances. Les préliminaires de paix, conçus par Yuan Chi Kai, se compo-

saient de deux parties : 1° la dynastie mandchoue est maintenue, l'empereur n'a qu'un pouvoir nominal ; 2° le président du conseil est élu par le pays, il est le chef du pouvoir exécutif et reçoit le titre de président de la République. Cet ingénieux projet d'accord ne séduisit pas le gouvernement républicain ; dès le premier contact, le 19 décembre, les pourparlers prirent fin, Tong Chao Y ayant déclaré que ses instructions ne lui permettaient pas d'adhérer officiellement aux principes révolutionnaires. Si cette rupture avait été réelle, sincère, le représentant des impériaux aurait dû revenir immédiatement à Pékin, auprès de son mandant ; il demeura au contraire à Changhaï, et quoique rompues — nous sommes en Chine — les négociations continuèrent. Wou Ting Fang, porte-parole des républicains, eut de fréquents entretiens avec Tong Chao Y, et celui-ci, toute une semaine, fit part des propositions, des suggestions des insurgés à son gouvernement ; Yuan Chi Kai s'abstint de répondre.

Il s'était attendu à trouver les révolutionnaires plus traitables, après les avances et les sacrifices qu'il leur faisait depuis son arrivée au pouvoir ; et surtout, il avait espéré qu'ils s'empresseraient de souscrire à ce projet de constitution mixte, à la fois monarchique et républicaine, destiné à « sauver la face » des uns et des autres. L'intransigeance de ses adversaires le déconcerta ; il les croyait plus accommodants. Mais l'heure de la conciliation était passée. Le chef du gouvernement établi était trop entré dans les vues des insurgés ; ses concessions avaient toujours eu pour effet de relever leur confiance. D'autre part, les républicains savaient que Sun Yat Sen serait bientôt au milieu d'eux, et, semblait-il, à mesure que le paquebot qui portait le leader approchait, la capacité de résistance du gouvernement insurrectionnel augmentait.

Impuissant du côté des révolutionnaires, Yuan Chi Kai tenta d'agir sur la Cour. Il demanda aux quelques princes et dignitaires mandchous, qui thésaurisent, les fonds nécessaires pour reprendre les hostilités ; on les lui refusa. Il crut alors opportun de reparler de son mauvais état de santé, il se dit incapable de sauver la dynastie si les moyens militaires lui manquaient, il feignit des velléités de retraite. Les clans impériaux, alarmés, se réunirent les 26 et 27 décembre ; Yuan Chi Kai expliqua que, l'accord n'ayant pu se faire, il ne restait plus qu'à faire appel, comme à un arbitre suprême, à une assemblée qui se prononcerait souverainement pour la monarchie constitutionnelle ou pour la République. La majorité des princes, plutôt que de livrer leurs réserves d'argent pour subvenir aux frais d'une nouvelle campagne, se rangèrent à l'avis du président du conseil. Le 28, l'édit suivant était promulgué :

Wou Ting Fang prétend que la volonté du peuple est de fonder un gouvernement républicain. La Cour a publié les dix-neuf articles de la Constitution, espérant ainsi arrêter les combats. Or, cette bonne foi n'a ému personne. Ni un parti, ni la Cour ne peut dire si c'est la forme mo-

narchique ou la forme républicaine qui convient le mieux à notre empire. Il faut donc convoquer une assemblée qui en décidera. Le Conseil des ministres est donc chargé de convoquer les représentants du peuple. Nous, empereur, songeons que le ciel a créé un souverain pour être à la tête du peuple. L'assemblée tranchera la question. Quand le ciel considère une chose, le peuple la considère aussi.

Pareil édit équivalait à un acte d'abdication. Si, le 30 octobre, les Mandchous n'avaient conservé leur trône qu'en abandonnant le gouvernement de l'empire, le 28 décembre, ils se déclarent prêts à renoncer à ce trône si le pays, par la voie de représentants élus, condamne tout système de monarchie constitutionnelle et prononce, par suite, la déchéance de la dynastie.

Tong Chao Y reçut de nouvelles instructions. Les négociations officielles avec les républicains reprurent. De ce côté, on ne s'éleva pas contre la décision de convoquer une assemblée ayant pour mission de trancher le conflit; mais avant d'examiner cette question dans le détail, l'on demanda que, durant le nouvel armistice, aucun emprunt ne fût contracté par Pékin auprès des puissances étrangères et que les troupes impériales, cantonnées dans les provinces du Chansi, du Chen-si, du Ngan-houei, du Hou-pei et du Kiang-sou, reçussent l'ordre de rétrograder, sur toute leur ligne de bataille, de cinquante kilomètres dans un délai de cinq jours, à partir du 31 décembre. Tong Chao Y acquiesça à la première demande. La seconde lui parut bien osée, il l'admit cependant quand les républicains se furent engagés à garder leurs positions et à ne pas occuper celles abandonnées par les impériaux.

Ayant obtenu satisfaction sur ces points, les républicains ne se refusèrent plus à régler, avec le représentant de Yuan Chi Kai, les différentes questions relatives à la convocation de la future assemblée : mode d'élection, lieu et date de réunion. Il fut convenu que chaque province de Chine et de Mandchourie, la Mongolie, le Turkestan et le Tibet seraient représentés par trois députés ayant chacun un mandat; que les élections seraient faites par les soins du gouvernement impérial dans les provinces loyalistes et dans les États tributaires, par les soins du gouvernement républicain dans les provinces indépendantes; que les trois quarts des représentants formeraient le quorum. On ne s'entendit pas pour désigner la ville où siégerait l'assemblée. De même, la question de la date d'ouverture du Congrès était en litige : tandis que les impériaux demandaient un délai de deux mois, les républicains exigeaient que tout fût prêt pour le 8 janvier. Ce n'était point là une divergence sur un détail : ce désaccord provenait de deux conceptions opposées.

Pour Yuan Chi Kai, le peuple tout entier devait être l'arbitre de sa destinée; par conséquent il importait que l'assemblée fût élue par les différentes parties de la population, afin de « représenter effectivement », suivant le président du conseil, l'opinion publique. Les républicains au

contraire ne se préoccupaient que d'imposer leurs vues au pays; ils repoussaient donc des élections générales, d'où pouvait surgir une majorité hostile, et faisaient remarquer que les provinces insurgées étaient déjà représentées. On se rappelle qu'en effet les comités révolutionnaires de quatorze provinces avaient désigné des délégués qui, depuis la fin de novembre, siégeaient à Changhaï.

Les chefs du mouvement révolutionnaire avaient avant tout en vue l'intérêt de leur parti. Il semble au contraire que, lorsque Yuan Chi Kai demandait que toute la nation eût « voix au chapitre », le souci seul de l'intérêt général l'inspirait. Mais peut-on croire à la sincérité de sa proposition? En le faisant, il a voulu, sans doute, gagner du temps; car combien de semaines et de mois faudrait-il, et quels efforts, pour galvaniser la masse, apathique et indifférente de sa nature, pour la décider à s'assembler dans ses comices? A 20 kilomètres de Changhaï, il est une localité où naguère les habitants ne se doutaient pas qu'il y eût une « révolution » chinoise; on imagine ce que doit être l'ignorance de la population dans les provinces éloignées. Suivant un mot de Yuan Chi Kai, il y aurait sept dixièmes de Chinois fidèles aux Mandchous; il eût été plus juste de dire que sept dixièmes sont neutres, sans instruction, sans curiosité. On peut donc nier qu'un changement puisse être réalisé avec le concours de la masse. En Chine surtout, une transformation politique de quelque importance ne sera faite que par une minorité. Les républicains seraient donc dans le vrai, et le projet de Yuan Chi Kai aurait la valeur d'un expédient. Tong Chao Y en jugea sans doute ainsi; il dit en effet aux dirigeants de Changhaï qu'il ne songeait pas à récuser la représentation républicaine déjà existante. Mais à ce moment le plénipotentiaire du gouvernement impérial avait renié sa qualité : il venait d'envoyer sa démission à Pékin.

On peut supposer qu'à force d'exposer les opinions de ses adversaires, Tong Chao Y perdit peu à peu de vue les intérêts qu'il avait à défendre et en vint à croire qu'il parlait au nom des dirigeants révolutionnaires. Ce pourrait être là une explication psychologique, à la rigueur acceptable, du ralliement de Tong à la cause républicaine. Le fait est que ce Chinois, qui, il faut le dire à sa décharge, n'avait point caché, au début de l'insurrection, ses opinions antidynastiques, pactisa avec les insurgés jusqu'à épouser leurs idées. Le 1<sup>er</sup> janvier son « évolution » était accomplie. Les Mandchous comptaient un transfuge de plus.

Devant cette volte-face il y eut de l'étonnement parmi les étrangers. Que penser, disaient-ils, d'un délégué officiel qui fait publique son opinion, alors que cette opinion est contraire à celle de son gouvernement? Il ne convient pas cependant de s'indigner. Les défections semblables ne sont point rares là-bas. D'ailleurs il se peut que Tong ait cru que, dans l'intérêt du pays, son devoir était de changer son fusil d'épaule. Au surplus,

pour juger son acte, il faudrait savoir dans quelle mesure il a outrepassé ses instructions.

Quoi qu'il en soit, le geste de Tong Chao Y causa au palais la plus vive émotion, et quand les princes connurent le résultat des transactions de Changhaï, ils voulurent que Yuan Chi Kaï désavouât ce négociateur. En vérité, le fait d'avoir souscrit à l'abandon par les troupes impériales de tous les postes en leur possession était inouï et dénotait un état d'esprit étrange. Ce n'est point cependant cette décision qui déplut particulièrement à Yuan Chi Kaï. D'après les derniers rapports de Tong, il s'était aperçu que, contrairement à ce qu'on lui avait fait entendre, la manière de voir des républicains, au sujet de l'assemblée nationale, ne concordait pas avec la sienne. Cette constatation lui fut pénible, et il s'en ouvrit au correspondant du *Daily Telegraph* avec quelque amertume :

C'est à la nation et non à une poignée de révolutionnaires qu'il faut fournir les moyens de se prononcer, une fois pour toutes, sur le régime politique futur de l'empire. Or, j'ai obtenu sur ce point des résultats incroyables, sans précédent dans l'histoire du genre humain : j'ai fait sanctionner par le trône la convocation d'une assemblée qui pourra, si bon lui semble, abolir la dynastie par son vote et instaurer par voie légale la République chinoise. Or, que s'est-il produit ? Les chefs révolutionnaires ont imaginé que si j'étais capable de mettre sur pied pareil projet, on pourrait m'amener sans peine, par la suite, à autoriser la réunion d'une assemblée composée avant tout de révolutionnaires, ce à quoi je ne me résignerai jamais tant que je vivrai.

La lutte que j'ai entreprise n'a point pour but de maintenir au pouvoir les Mandchous, mais bien l'ordre et la tranquillité, ce qui est le premier devoir de tout gouvernement.

Ces derniers mots sont caractéristiques. Yuan Chi Kaï ne se pose plus en champion des Mandchous ni même de la monarchie ; il se dit uniquement le défenseur « de l'ordre et de la tranquillité » ; et depuis ce moment, comprenant que le conflit ne pouvait se dénouer que par l'abdication sans conditions de la dynastie ou par la défaite totale des révolutionnaires, mais ne distinguant pas encore de quel côté étaient les chances les plus sérieuses, il s'est employé à faire le jeu à la fois des impériaux et des républicains. De là, en ces derniers jours, cette politique, encore plus contradictoire et plus sinieuse qu'au début.

Aussitôt après la défection de Tong Chao Y, le président du conseil appuya auprès de l'impératrice douairière une requête où, en termes suppliants, les cinq généraux du Nord demandaient que la famille impériale fit le sacrifice de ses richesses pour permettre à l'armée loyaliste d'écraser la rébellion ; et Yuan Chi Kaï ajouta que si satisfaction n'était pas donnée aux généraux, il présenterait sa démission au trône. Le même jour, le 1<sup>er</sup> janvier, quatre mille républicains, au mépris des conditions stipulées par Tong Chao Y, attaquèrent Hankéou que les impériaux évacuaient. Cette nouvelle sans doute décida l'impératrice : elle remit au chef du gouvernement dès le lende-

main, 80.000 onces d'or qui furent aussitôt négociées par le Trésor mandchou avec les Banques européennes. Remarquons en passant que ces lingots étaient venus de Canton au XVIII<sup>e</sup> siècle ; les enveloppes l'indiquaient : « envoyé par le Hou-pou » (1) ; on en conclut, peut-être à la légère, qu'il y a encore beaucoup de réserves dans le Trésor ; on en pourrait aussi bien conclure qu'il est à bout puisqu'on retire des lingots apportés il y a plus de deux siècles. Le prince King ajouta, aux 7 millions et demi de francs de l'impératrice, une somme de 250.000 francs. Yuan Chi Kaï annonça alors publiquement qu'il était désormais en état de vaincre l'insurrection, qu'il n'hésitait plus, qu'il allait sans tarder prendre l'offensive. A ce moment éclata la mutinerie de la 20<sup>e</sup> division au Tche-li, 700 soldats révoltés menacèrent de détruire la ligne de Tien-tsin à Changhai-Kouan et interceptèrent les communications entre la Chine et la Mandchourie ; conformément au protocole de 1901, les troupes étrangères occupèrent la ligne ferrée de Pékin à la mer et, à partir du 7 la circulation des trains reprit normalement.

Peut-être cet incident fit-il oublier à Yuan Chi Kaï ses projets belliqueux ; et de fait, à la suite des excuses présentées par le général républicain Li pour la violation à Hankéou de la convention militaire de Changhaï, il consentit à négocier de nouveau avec le gouvernement provisoire. Mais, cette fois, il se passa d'intermédiaire et correspondit directement avec Wou Ting Fang par voie télégraphique. D'abord tous deux cherchèrent, dans l'examen des questions que posait la réunion de l'assemblée nationale, une base d'accord ; mais ils se butèrent. A maintes reprises, ils cessèrent de correspondre. Ils s'accusaient réciproquement de trahir la cause de la paix, et dès qu'ils n'échangeaient plus leurs vues, il était question des deux côtés de recourir aux armes.

Les républicains étaient cependant persuadés que Yuan Chi Kaï partagerait leurs vues s'il pouvait venir à Changhaï ; ils l'invitèrent donc à se rendre auprès d'eux pour continuer la conversation. Il refusa, et par force, a-t-on dit. Il serait en quelque sorte prisonnier des Mandchous. L'ex-régent et tous les nobles déposés de leurs fonctions publiques auraient l'œil sur lui, ainsi que les deux cents Mandchous de sa garde. Au milieu d'un tel entourage Yuan n'a pu acquiescer à l'établissement d'une république dont il aurait eu la présidence, suivant les offres de Changhaï ; et ce serait pour lui une tentative désespérée que d'essayer de sortir de Pékin, défendu par 30.000 hommes parmi lesquels de nombreux Mandchous, campés dans la ville et hors les murs. S'il pouvait seulement aller à Tien-tsin, il ne se ferait pas prier — c'est l'opinion de plusieurs étrangers qui ont accès auprès de lui.

Mais le 10 janvier, les républicains, décidés à ne plus poursuivre les négociations par télégraphe, annoncèrent qu'ils allaient ouvrir l'assemblée plénière des députés réunis à Changhaï ; en même

(1) Voir HENRI CORDIER : *Marchands Hanistes*.

temps, vers le 10, l'armistice ayant expiré le 8, ils poussèrent activement leurs préparatifs militaires. C'est dans cet état de tension que Yuan Chi Kaï et Wou Ting Fang s'abouchèrent de nouveau télégraphiquement; depuis lors, jusqu'au 22, ils sont restés en contact. Les préliminaires d'un rapprochement étaient enfin trouvés, et c'était une nouvelle fois Yuan Chi Kaï qui s'était prêté aux exigences des révolutionnaires. Au lieu de convoquer une assemblée, qui eût, en quelque sorte, un rôle arbitral, il proposait, au préalable, de faire abdiquer l'empereur. Déjà il avait pressenti la famille impériale; le 13, devant le prince King et l'ex-régent, après avoir dit la tristesse qu'il ressentait de n'avoir pu réduire les rebelles, il expliqua que, dans l'intérêt de la paix, il importait de mener à bien les négociations avec le gouvernement républicain; or, aux yeux des révolutionnaires, un obstacle se dressait: le pouvoir impérial. Yuan eût sans doute mieux exprimé sa pensée s'il eût dit que son souci « de l'ordre et de la tranquillité » l'obligeait à soutenir le parti qu'il jugeait maintenant le plus fort — les antidynastiques.

Les membres de la famille impériale, sauf quelques jeunes princes, ne s'élevèrent pas contre ces propositions. La Cour était lasse de lutter; les républicains lui avaient d'ailleurs offert protection et secours pécuniaires; et d'autre part Yuan Chi Kaï n'était pas sans lui suggérer une procédure d'abdication propre à « sauver la face ». Le 16, on annonça une nouvelle prorogation de l'armistice et la prochaine publication du testament politique de l'empereur Siuan Tong. Des informateurs autorisés en firent connaître l'esprit: l'empereur, loin de paraître céder à la force, consentait, parce que tel était son bon plaisir, à l'établissement d'un régime républicain; il en reconnaissait la légitimité et transmettait ses pouvoirs à Yuan Chi Kaï, chef du nouveau gouvernement, dont le siège demeurerait à Pékin.

Les républicains ne l'entendirent pas ainsi. Le 20, Sun Yat Sen, suspectant les opinions du président du Conseil impérial, télégraphia à Yuan que le gouvernement de Nankin était seul qualifié pour succéder à celui de Pékin et que l'empereur, avant de résigner la souveraineté, ne pouvait donner à un de ses serviteurs le titre de président de la République. Ce nouveau désaccord créa quelque malaise et retarda l'échéance fatale. A ce même moment, l'opposition cachée de certains clans, dominés par les frères de l'ancien régent, contre Yuan Chi Kaï se manifesta au grand jour. Le maréchal tartare Tie Leang réédita ses accusations de 1907, — il était alors, par la faveur de l'impératrice Tseu Hi, ministre de la Guerre —: « Ce Chinois est un rebelle; » et le général Tchang Siun, autre vaincu de Nankin, fit savoir qu'il marcherait avec cent mille hommes sur la capitale si le trône abdiquait. Cette violente campagne des dynastiques contre Yuan Chi Kaï, laisse supposer — et suivant l'Agence russe la chose serait prouvée — que les criminels qui, le 16, jetèrent des bombes sur le

passage du premier ministre étaient à la solde de ses ennemis du palais.

La situation à cette heure apparaît donc plus confuse que jamais. Tous les projets, toutes les solutions sont abandonnés; tout est remis en question. Il semble que la force armée soit seule à même de résoudre le conflit. A cet instant critique, les milieux étrangers de Chine pensent unanimement que Yuan Chi Kaï doit demeurer au pouvoir. Mais Yuan Chi Kaï qui n'a pas su ou qui n'a pas voulu organiser dès les premiers jours, une répression sérieuse, qui traita en sous main avec les insurgés, qui confia ensuite à un de ses familiers, notoirement anti-dynastique, la direction des négociations, qui négligea à une heure propice de rallier, sinon aux intérêts de la Cour, du moins aux principes de la monarchie constitutionnelle, les groupes qui, par la force des choses, faisaient cause commune avec les républicains, Yuan Chi Kaï, qui, par suite, se trouva dans la situation la plus fautive qu'ait jamais connue le chef d'un gouvernement établi, a-t-il l'autorité nécessaire pour présider au passage de l'ancien régime au nouveau? En dépit de ses erreurs et de son attitude suspecte, il est bien l'homme de cette époque de transition, avisé, ingénieux, prudent: il l'a prouvé. D'ailleurs, dans l'ancien personnel, personne ne se désigne à la fois par une haute culture chinoise, qui fait défaut au premier ministre, et le goût des choses modernes, qu'il paraît avoir.

Sans la participation de Yuan Chi Kaï au gouvernement de demain, les « Jeunes-Chinois » de Nankin, impatients, avides, prêts à faire table rase, risqueraient de mettre les puissances en face de dures nécessités.

#### Le gouvernement républicain.

Ces « Jeunes-Chinois » ne manquaient cependant pas d'un certain esprit d'organisation. Nous avons vu dans les deux derniers Bulletins le plan qu'ils suivirent pour organiser leurs gouvernements. Jusque vers décembre, l'ordre régna dans les nouvelles administrations; puis l'argent devint rare, et dès ce moment les chefs se laissèrent déborder par les masses qu'ils ne pouvaient plus payer. L'armée révolutionnaire coûtait à cette époque, a-t-on dit, 100.000 taëls par jour! L'état-major ne nourrissant plus ses hommes, tout était à redouter. Déjà l'on signalait des troubles xénophobes; dans le Kouang-tong, dans le Chan-si les pirates faisaient des leurs; dans le Hou-peï même, des menaces étaient proférées contre des Européens, de même dans le Seutchouan où, semble-t-il, la direction du mouvement insurrectionnel n'a jamais été entre les mains des républicains. Ceux-ci, partout où ils le peuvent, font l'impossible pour réprimer les passions xénophobes, sachant bien que leur intérêt est de respecter la vie et les propriétés des étrangers. Mais pourront-ils toujours maintenir dans l'ordre les innombrables coulis qu'ils ont enrôlés? Il est, en tout cas, douteux qu'ils soient

toujours les maîtres du mouvement qu'ils ont provoqué, qu'ils puissent constamment le « contrôler », comme disent les Anglais.

La pénurie de fonds se fit également sentir au sein du « gouvernement provisoire des Etats-Unis de Chine ». L'autorité des présidents de section parut s'affaiblir; on crut remarquer quelque flottement parmi leur personnel. Un grand effort avait été cependant fait par les républicains pour asseoir leur crédit. Ils avaient créé dès les débuts de la révolution la banque « Tchong-houa », qui émit pour 5 millions de dollars en billets. Le « Military Bank-note » fit d'abord prime; mais, en fin de compte, cette tentative financière ne semble pas avoir donné ce qu'on en attendait. M. Tchen Meou Tchao, président du « ministère des Finances », et Y Sung, directeur de la banque Tchong-Houa, durent envisager d'autres expédients. Bien qu'ils eussent protesté contre tout projet d'emprunt consenti par les puissances au gouvernement impérial, les républicains ne craignirent pas de pressentir certains agents en vue d'un emprunt étranger gagé sur l'impôt du sel du Kiang-sou, la voie ferrée de Fou-tchéou-Hang-tchéou et l'arsenal de Kiang-ngan. Ils ne négligeaient pas non plus de faire appel au « patriotisme » de la population; dans une réunion publique à Changhaï, le 2 décembre, des sommes importantes furent souscrites; sur-le-champ, a-t-on dit, 30.000 taëls furent versés: les assistants donnaient leurs bijoux, vidaient leurs poches, s'engageaient à verser le prix de leurs loyers de trois mois.

Mais cette lutte pour la vie, à soutenir quotidiennement, énerva un peu les chefs insurgés, et dans les derniers jours de l'année, il apparut que ce gouvernement provisoire, en dépit de ses efforts et de ses initiatives, était inégal à la tâche entreprise — tâche immense en vérité. Sans doute, comme nous l'avons vu plus haut, eût-il traité avec Yuan Chi Kaï, sans l'arrivée de Sun Yat Sen.

Embarqué à Marseille le 24 novembre sur le vapeur anglais *Devanhe*, le leader républicain arriva à Changhaï, le 25 décembre. L'accueil empressé qu'il reçut de ses partisans fit dire qu'il était le seul atout du jeu républicain. Son action personnelle se fit immédiatement sentir dans la conduite des négociations entre Changhaï et Pékin, et ses décisions, ses inspirations influencèrent maintes fois la politique de Yuan Chi Kaï.

Le 29, les délégués de 16 provinces indépendantes ou, pour mieux dire, des comités révolutionnaires de 16 provinces, réunis à Nankin, élirent Sun Yat Sen président provisoire de la République; les représentants du Tcho-kiang votèrent pour Houang Hing, cet ancien élève de l'École des sciences politiques de Tokio qui, après la perte de Hankeou par le général Li, fut élevé au poste de généralissime de l'armée insurrectionnelle. Le 1<sup>er</sup> janvier, le nouveau président prit possession de ses fonctions, après avoir déclaré qu'il était prêt à se désister en faveur de Yuan Chi Kaï. Il se hâta néanmoins de désigner

ses ministres. Les Affaires étrangères furent enlevées à Wou Ting Fang, nommé à la Justice, et données à Wong Tchong Houei, gradué de l'Université de Yale, traducteur du Code civil allemand et qui, l'an dernier, de retour de Berlin, séjourna à Paris; le ministre des Finances Tchen Tche Tao avait été nommé vice-président des Finances dans le cabinet de Yuan Chi Kaï; de même, le ministre de l'Agriculture Tchang Tchen avait été nommé à la présidence du département de l'Agriculture par le chef du gouvernement impérial; Houang Hing eut la Guerre avec le titre de premier ministre; l'amiral Tcheng Pi Wang fut appelé à la Marine; enfin le général Li du Hou-peï devint vice-président du Conseil sans portefeuille.

Les Cantonnais critiquèrent la constitution de ce ministère où Wou Ting Fang n'avait plus les affaires étrangères et d'où son *alter ego*, l'ancien tao-tai Wen Tsong Yao, avait été exclu. Mais Wou pria ses compatriotes de ne pas protester, étant « prêt à accepter n'importe quelle charge pour « servir le pays. »

Le 5 janvier eut lieu le premier conseil des ministres. Sun Yat Sen lut une lettre qu'il venait de recevoir de Yuan Chi Kaï; celui-ci remerciait les républicains de lui avoir offert la présidence de leur gouvernement et ajoutait que c'était aux représentants élus par le peuple qu'il appartenait de proclamer la république. D'un autre côté, Yuan télégraphiait à Wou que la constitution d'un gouvernement républicain était contraire aux accords conclus au cours des négociations, d'après lesquels chacun s'interdisait de modifier l'état de choses avant la réunion de l'assemblée nationale. Wou lui répondit immédiatement que le gouvernement républicain gardait un caractère provisoire, qu'il se dissoudrait et que Sun Yat Sen lui-même démissionnerait dès que l'Assemblée nationale aurait prononcé, mais qu'en attendant il importait de régir les provinces qui n'obéissaient plus à Pékin.

En dépit de ces assurances et de ces protestations de bonne foi, le nouveau gouvernement lançait, le 5 janvier, un manifeste à l'adresse des puissances étrangères proclamant l'avènement de la République. En voici les points importants :

Le développement intellectuel, moral et matériel de la Chine était jusqu'ici entravé; les qualités individuelles et les aspirations nationales du peuple étaient irrémédiablement réprimées. L'appui de la révolution a été invoqué pour faire disparaître les causes de ce mal.

Nous proclamons donc aujourd'hui la déchéance de la domination despotique de la dynastie mandchoue et l'établissement d'une république.

La substitution d'une république à la monarchie n'est pas l'effet d'un emportement passager; c'est la conséquence naturelle du désir longuement ressenti par le peuple pour le progrès, le bonheur et la liberté...

... Nous avons combattu et nous avons constitué un gouvernement, et afin que nos bonnes intentions ne soient pas méconnues, nous faisons publiquement et sans réserve les promesses que voici :

Tous les traités conclus avec les Mandchous avant la révolution resteront en vigueur jusqu'à l'époque qui a été prévue. Tous les traités conclus après le commencement

de la révolution seront répudiés. Il sera fait honneur à tous les emprunts et à tous les engagements pécuniaires contractés avant la révolution, mais nous ne ferons pas le service des emprunts contractés postérieurement par les Mandchous. Les mêmes principes s'appliqueront aux concessions faites aux nations et à leurs ressortissants. Les biens et les personnes des nations seront respectés et protégés; toutes nos forces tendront constamment à élever sur des fondations stables et durables un édifice national en rapport avec les ressources virtuelles de notre pays, depuis si longtemps laissées dans l'abandon.

Nous ferons notre possible pour donner de l'élévation à l'esprit du peuple, assurer la paix, faire des lois qui donnent la prospérité.

Les Mandchous résidant dans les limites de notre juridiction seront protégés et traités sur le pied d'égalité avec les Chinois.

Nous remanierons la législation, nous reviserons les codes civil, criminel, commercial et minier; nous réformerons les finances; nous ferons disparaître les restrictions imposées au commerce; nous assurerons la tolérance religieuse; nous tendrons à améliorer nos relations avec les gouvernements étrangers...

Nous avons le vif espoir que les nations étrangères nous aideront à mener à bien les réformes si attendues que nous allons apporter et qu'elles avaient si longtemps, mais en vain, conseillées à notre peuple et à notre pays.

Avec ce message de paix, la République exprime l'espoir qu'elle sera accueillie dans la famille des nations non seulement pour y jouir de droits et de privilèges internationaux, mais pour coopérer avec elle à la grande et noble tâche de répandre la civilisation dans le monde.

A Nankin, le premier jour du premier mois de la première année de la République chinoise (5 janvier).

Ce document porte la signature de Sun Yat Sen et celle de Wou Ting Fang qui, pour la circonstance, a repris son titre de ministre des Affaires étrangères.

La publication d'un tel manifeste déconcerta Yuan Chi Kai qui, suivant les engagements pris, comptait que nulle initiative ne serait prise par les républicains avant la réunion de l'Assemblée nationale. Son mécontentement le poussa à la résistance; de là, en partie, la rupture des pourparlers, comme on l'a vu plus haut. Mais quand, renonçant à la lutte, il crut inutile d'en appeler à une assemblée, dont l'élection pour être sincère soulevait des problèmes insolubles et dont les décisions d'ailleurs seraient, dès l'abord, influencées par un fait accompli, — la proclamation de la République, — le seul dénouement qui lui parut possible fut l'abdication de l'empereur.

Dès le 15, par ses démarches, il considéra en quelque sorte le gouvernement républicain comme définitivement établi et régulier. Ce gouvernement d'ailleurs n'avait rien négligé pour se consolider. Dans le domaine des relations extérieures notamment, il fit montre d'une certaine activité et de quelque précipitation. Peu après le manifeste du 5 janvier, il annonça aux puissances la naissance de la République, leur demanda de la reconnaître et accrédita auprès d'elles des représentants avec pleins pouvoirs. Le gouvernement français reçut deux télégrammes de M. Wong Tchong Houei, ministre des Affaires étrangères; l'un d'eux désignait M. Tchang Itchou comme

plénipotentiaire à Paris du gouvernement de Nankin.

Reconnaître un pouvoir nouveau alors qu'existe encore l'ancien, qui n'a d'ailleurs nullement renoncé à défendre son existence, serait chose singulièrement prématurée. D'ailleurs les puissances qui toutes, jusqu'ici, ont observé la plus stricte neutralité, ne peuvent se départir de leur attitude pour l'un ou l'autre des belligérants. C'est du reste bien à leur corps défendant que le Japon et l'Allemagne sont restés dans l'expectative. Le premier qui craint, avec raison, que les troubles ne compromettent leurs transactions sur le principal marché qu'il possède dans le monde a plus d'une fois tenté d'intervenir en faveur de la dynastie; le refus des Etats-Unis et de l'Angleterre de le suivre l'a seul arrêté. De même l'Allemagne, alarmée pour ses intérêts, et par principe sympathique au pouvoir impérial, eût souhaité une action collective. Quant à la France, elle a toujours estimé, avec la Russie, que, la vie et les biens des étrangers n'étant pas menacés, elle ne saurait prendre parti dans le conflit.

Aujourd'hui, les six grandes puissances sont d'accord pour demeurer simples spectatrices. Mais tant que la bataille continuera ou que la victoire sera incertaine, elles ne peuvent oublier que le seul pouvoir régulièrement existant en Chine est celui de Pékin, auprès duquel sont accrédités leurs représentants.

La révolution chinoise est trop une révolution « à surprises » pour qu'elles n'observent pas la plus grande réserve.

#### Les événements de Mongolie.

Les événements de Mongolie ont obligé la Russie à préciser la politique qu'elle entend suivre dans ces régions.

Après que le Koutouktou, un des trois dignitaires du Lamaïsme, eût été proclamé grand khan, le 28 décembre, et investi de pouvoirs souverains, le mouvement séparatiste qui avait éclaté à Ourga au début de décembre, ainsi que nous l'avons signalé dans le dernier Bulletin, s'est rapidement étendu aux régions voisines. Dans les Khalkhas notamment, dont la capitale est Ouliasoutai, la proclamation du Koutouktou provoqua l'enthousiasme des tribus, qui expulsèrent les derniers représentants de la Chine suzeraine.

Dans l'Est, au début de cette année, quelques districts s'agitèrent. Près d'Haïlar, en Mandchourie, sur la voie ferrée d'Harbin, des Mongols établirent une sorte de gouvernement autonome et, devant leurs menaces, les autorités et les troupes chinoises durent se réfugier dans la concession russe. Au Nord de Moukden, des princes mongols s'assemblèrent pour examiner la situation. Mais, en général, dans la Mongolie intérieure, les confédérations restaient fidèles à la dynastie; elles ne rompraient leur lien de vassalité que si les Mandchous étaient définitivement vaincus par les républicains.



La révolution mongole n'a eu réellement lieu que dans les pays qui touchent au Turkestan et à la Sibérie du Sud-Ouest. C'est précisément la contrée de prédilection des Russes et des Chinois où, autour d'Ourga, d'Ouliasoutaï, de Kobdo, les uns déploient la plus grande activité commerciale et les autres tentent de mettre en pratique leur programme colonisateur. De ce double contact des Russes, qui ont en vue une exploitation économique, et des Chinois, qui poursuivent une entreprise politique, devaient fatalement résulter des conflits.

On se souvient que l'an dernier la Russie, excédée des procédés abusifs et des excès de pouvoir de la Chine dans les Etats de l'Ouest et en prévision du renouvellement du traité de 1881, qui vient à expiration tous les dix ans, rappela le 13 février au gouvernement de Pékin les droits et les avantages que lui concédait ce traité en Turkestan et en Mongolie. Sur les six demandes de la note russe, la Chine ne donna satisfaction qu'à cinq; celle qui revendiquait la liberté du commerce russe en Mongolie ne reçut qu'une réponse évasive. Une nouvelle note, de ton plus comminatoire, fut donc adressée le 24 mars à Pékin; trois jours après, la Chine répondait que « les sujets russes faisant du commerce seraient placés dans tous les lieux situés au Sud et au Nord des monts Tien-chan sous les mêmes conditions que les Chinois, sans aucune espèce de restriction... Le droit des sujets russes de faire en Mongolie le commerce sans acquitter de taxes douanières est reconnu. »

Cette réponse mit fin au différend, et au moment où éclata la révolution chinoise, une commission sino-russe, réunie à Saint-Pétersbourg sous la présidence de M. Malevsky Malévitch, ambassadeur de Russie au Japon, élaborait un projet de révision du traité de 1881.

Cependant Pékin, tout en donnant satisfaction à la Russie, ne renonça point à ses visées colonisatrices en Mongolie; dans le dernier Bulletin nous avons indiqué les principaux points de son plan d'action. Durant toute l'année, le commerce russe ne laissa pas d'être entravé par l'ingérence arrogante des autorités chinoises; et d'un autre côté, les Mongols continuèrent à souffrir gravement de la « manière forte » des agents du nouvel « impérialisme » de la nation suzeraine. A plusieurs reprises les khans et les lamas, pour échapper aux sévices et aux vexations de toute sorte, demandèrent protection à Saint-Pétersbourg. En juin la légation russe à Pékin fit remarquer au Wai-wou-pou que la Chine n'était pas autorisée à intervenir dans l'administration intérieure de ses tributaires, qu'elle ne pouvait obliger les Mongols au service militaire ni lever sur eux des contributions de guerre, qu'elle avait intérêt à renoncer à des méthodes qui chassaient les indigènes des plus fertiles de leurs vallées et les forçaient à se réfugier sur les hauts plateaux incultes; et la légation conseillait aux ministres d'examiner, d'accord avec les dignitaires mongols, comment il était possible de concilier les néces-

sités de l'expansion chinoise dans ces régions avec le respect des libertés indigènes, tout en ne perdant pas de vue les intérêts russes. Depuis lors, et particulièrement après le recours des princes et des religieux lamaïstes d'Ourga à Saint-Pétersbourg, vers la fin de juillet, des représentations de même nature ont été faites au gouvernement chinois.

Si, après le soulèvement spontané des chefs de la Mongolie extérieure, la Russie eût continué à adresser des observations semblables au Wai-wou-pou, les russophobes de Pékin — pareils à ceux de Téhéran — n'eussent pas manqué de dénaturer ses démarches. Mais bien que le gouvernement du tsar se soit gardé de toute intervention qui eût pu être interprétée faussement, il a été néanmoins obligé — comme en Perse — de se justifier de toutes les actions qu'on lui imputait si généreusement. On l'a en effet nettement accusé d'avoir incité les Mongols à la révolte, de les avoir soutenus secrètement, d'accabler Pékin, aux prises avec les plus graves difficultés intérieures, de revendications : construction de chemins de fer, rectification de frontières, etc. Enfin, on a insinué qu'il se préparait à annexer la Mongolie. La réplique ne s'est pas fait attendre, et l'on en a particulièrement trouvé l'écho dans la presse anglaise. A tous ces racontars, le *Times* a opposé un démenti catégorique; il a établi que la Russie n'avait pas d'ambition territoriale en Mongolie, que son unique objet était d'y développer ses intérêts commerciaux et que son désir de respecter le *statu quo*, qui lui avait fait réprouver la politique interventionniste et oppressive de la Chine en ces dernières années, l'obligeait à désapprouver la séparation de la Mongolie d'avec la Chine.

Le gouvernement russe n'est pas l'ennemi de la souveraineté chinoise en Mongolie, mais il observe que le *statu quo*, c'est l'autonomie. Le gouvernement chinois l'a d'ailleurs implicitement reconnu en envoyant un plénipotentiaire à Ourga, chargé de demander au consul russe de jouer un rôle de médiateur dans l'affaire sino-mongole. Afin de prévenir des versions inexactes, une note, qui émane du ministère des Affaires étrangères de Saint-Pétersbourg, fait un exposé clair et détaillé des événements de Mongolie et de l'attitude qu'en face d'eux a prise la Russie.

Après leur déclaration d'indépendance, les Mongols ont sollicité l'appui de la Russie. Le gouvernement impérial a répondu en conseillant aux Mongols de se montrer modérés et de s'efforcer de trouver un terrain d'entente avec la Chine.

Le consulat de Russie à Ourga put, en s'entremettant, empêcher des tentatives de destruction de la ligne télégraphique Kalgan-Kiachta et le pillage de la succursale de la banque chinoise à Ourga. Il donna son appui au gouverneur chinois qui put ainsi, sans être inquiété, quitter la Mongolie en traversant le territoire russe.

Ensuite le dignitaire Kouei Fan, nommé par le gouvernement chinois pour négocier avec les Mongols, s'adressa au chargé d'affaires de Russie à Pékin pour lui demander s'il pouvait compter sur la médiation amicale du consulat russe d'Ourga dans ces négociations. En même temps, les

Mongols s'adressaient aussi de leur côté au gouvernement russe pour le prier de leur servir de médiateur auprès des Chinois.

Reconnaissant qu'une entente entre les Chinois et les Mongols n'était possible que sur la base du respect des coutumes particulières des Mongols, le gouvernement a estimé que cette entente devait être exprimée dans un acte garantissant la forme particulière d'administration des Mongols contre les atteintes du côté chinois. Les Mongols ont vu des atteintes de cette nature dans les mesures suivantes de la Chine : formation de troupes régulières chinoises en Mongolie, établissement de colonies chinoises dans des campagnes mongoles.

Par suite, le gouvernement russe, dans sa réponse à Kouei Fan a signalé les trois points ci-dessus comme la base d'une entente entre les Chinois et les Mongols, et il a fait ressortir que la tranquillité ne pourrait être véritablement rétablie en Mongolie que si les Mongols étaient convaincus que les mesures pour le développement de la Mongolie avaient l'assentiment des gouvernements russe et chinois, et qu'aucune divergence de vue, n'existait entre la Russie et la Chine.

Le gouvernement russe a donc eu une attitude conforme aux intérêts de la Russie et de la Chine en Mongolie en se déclarant prêt à manifester ses sympathies amicales lors de l'introduction de toutes mesures administratives et économiques et civilisatrices en Mongolie sur les bases sus-mentionnées. Le chargé d'affaires de Russie à Pékin a communiqué ces bases au gouvernement chinois et lui a fait remarquer qu'en accordant ces bases la Chine consoliderait ses possessions en Mongolie.

La diplomatie russe s'efforce de persuader aux Mongols de ne pas briser leur union avec la Chine et d'obtenir les obligations qu'ils ont prises envers elle. Il dépend de la bonne volonté du gouvernement chinois d'accepter ou de refuser la médiation de la Russie dans les conditions indiquées. La Russie ne désire pas s'immiscer dans les événements de Chine et elle ne nourrit pas de vues agressives en Mongolie ; elle ne peut cependant s'empêcher de désirer l'établissement de véritables conditions d'ordre dans la Mongolie, région voisine de la Sibérie et où le commerce russe a d'importants intérêts. Une lutte armée entre les Mongols et les Chinois serait désagréable à la Russie.

Le gouvernement russe a été en premier lieu guidé par la conviction qu'une telle lutte ferait inévitablement du tort aux intérêts russes, lorsqu'il s'est déclaré prêt à entreprendre la lourde tâche de médiateur entre les Chinois et les Mongols qui leur sont si hostiles. D'autre part, il existe des intérêts si importants qu'il n'est pas permis au gouvernement russe d'ignorer le gouvernement qui s'est constitué de fait en Mongolie.

Si la Mongolie brise son union avec la Chine, le gouvernement russe, malgré tout son désir de voir se terminer le conflit sino-mongol, sera contraint par la force des circonstances, à entrer en relations d'affaires avec la Mongolie.

La médiation officielle russe ne s'est pas encore positivement exercée ; on a récemment laissé entendre qu'elle rencontrait des difficultés, mais grâce aux bons offices des agents russes en Mongolie, les princes et les lamas ont déclaré que si le gouvernement chinois renonçait à son système d'oppression fiscale, ils renoueraient les anciens liens historiques avec l'Empire du Milieu.

Il est donc clair que l'action politique aux yeux de la Russie est, pour l'heure, d'une importance médiocre et que l'essentiel est le dévelop-

pement de son activité économique. Le marché mongol semble presque complètement, si elle le veut, en sa possession.

ALBERT MAYBON.

## LA DEUXIÈME CONFÉRENCE

INTERNATIONALE

### DE L'OPIUM

La deuxième conférence internationale de l'opium a été ouverte le 1<sup>er</sup> décembre 1911 à la Haye.

La première conférence avait eu lieu en 1909 à Changhaï ; elle s'était réunie sur l'initiative des Etats-Unis et son but avait été de rechercher les moyens propres à seconder les efforts de la Chine dans sa lutte contre le fléau de l'opium. Mais cette première conférence avait peut-être été réunie un peu prématurément ; la question était alors trop nouvelle pour que les différentes puissances intéressées aient déjà pu prévoir l'importance de ce problème par rapport à leurs colonies d'Extrême-Orient et chacune d'elles ne voulait pas prendre à la légère des engagements qu'elle n'aurait peut-être pas été ensuite en mesure de tenir. Aussi peut-on dire que la conférence de Changhaï n'avait en réalité abouti qu'à une simple déclaration de principes concernant la nocivité de l'opium.

Il convient cependant de rappeler les résolutions prises par cette première conférence, ne serait-ce que pour les opposer à celles qui viennent d'être arrêtées à la Haye ; on verra ainsi combien ces dernières, beaucoup plus formelles, prouvent le chemin parcouru depuis deux ans dans la lutte contre l'opium.

Voici donc un résumé des propositions adoptées à Changhaï.

1<sup>o</sup> La Commission reconnaît la sincérité des efforts du gouvernement chinois pour enrayer la production et la consommation de l'opium.

2<sup>o</sup> La Commission trouve que la fabrication sans restriction, la vente et la distribution de la morphine constituent déjà un grave danger et que l'habitude de la morphine se révèle par des signes certains, et elle insiste énergiquement auprès de tous les gouvernements sur l'urgence qu'il y a à prendre de sévères mesures pour contrôler la fabrication et la vente de cette drogue, ainsi que des autres dérivés nocifs de l'opium ;

3<sup>o</sup> La Commission, estimant qu'une enquête scientifique faite sur place sur les remèdes contre l'opium et sur les propriétés et effets de l'opium et de ses dérivés serait de la plus haute importance, désire que chaque délégation recommande ce sujet d'étude à son propre gouvernement pour telle action qu'il jugera nécessaire ;

4<sup>o</sup> La Commission trouve que, puisque chaque pays a des lois sévères faites pour prévenir la

contrebande de l'opium et de ses dérivés, tous les pays devraient adopter des mesures raisonnables pour prévenir aux ports de départ l'embarquement de l'opium, des alcaloïdes, dérivés ou préparations, pour tout pays qui prohibe leur entrée ;

5° La Commission recommande, en vue de l'initiative prise par la Chine et les autres gouvernements de supprimer les fumeries d'opium, que chaque délégation incite son gouvernement à prendre des mesures pour la graduelle suppression des fumeries d'opium sur son propre territoire et dans ses possessions, en tenant compte des conditions variées des divers pays ;

6° La Commission trouve que l'usage de l'opium sous toutes ses formes, en dehors du but médical, est tenu dans presque tous les pays pour une chose à prohiber ou à soigneusement réglementer. Elle reconnaît qu'il y a de larges différences entre les règlements qui prévalent dans les divers pays, mais elle considère comme très important que les différents gouvernements examinent leur système de réglementation à la lumière de l'expérience des autres pays ;

7° La Commission insiste pour que tous les gouvernements qui possèdent des concessions ou des possessions en Chine et qui n'ont pas encore pris de mesures effectives pour la fermeture des fumeries d'opium dans lesdites concessions ou possessions les prennent le plus tôt possible, ainsi que l'ont déjà fait plusieurs gouvernements ;

8° La Commission recommande à chaque gouvernement d'entrer en négociations avec le gouvernement chinois pour assurer de promptes et effectives mesures dans les concessions et possessions étrangères en Chine pour prohiber le commerce et la manufacture de l'opium et de ses dérivés ;

9° La Commission recommande à chaque gouvernement d'appliquer ses lois relatives à l'exercice de la pharmacie à ses sujets dans les districts consulaires, concessions et possessions en Chine.

\* \* \*

Les onze puissances déjà représentées à Changhaï avaient envoyé des délégués à la Haye ; ce sont : les Etats-Unis qui avaient également pris l'initiative de cette deuxième conférence, la Chine, la France représentée par MM. Pierre Guesde, chef adjoint du cabinet du ministre des Colonies, Brenier, inspecteur conseil des services agricoles et commerciaux du gouvernement général de l'Indochine et le Dr Gaide, médecin-major des troupes coloniales ; le Japon, les Pays-Bas, l'Allemagne, l'Angleterre, la Perse, le Portugal, la Russie et le Siam. L'Italie qui n'était pas représentée à Changhaï avait envoyé des délégués à la Haye.

À la demande de l'Angleterre, il a été décidé que la conférence s'occuperait également de la lutte contre la morphine, la cocaïne et autres produits similaires dont l'usage tend à se substituer à celui de l'opium dans les pays où la consommation de ce produit est interdite.

La conférence a été présidée par l'évêque Brent, premier délégué des Etats-Unis qui avait également présidé la conférence de Changhaï. Après avoir discuté pendant trois semaines les différentes questions qui leur étaient soumises, les délégués se sont séparés pour se retrouver à la Haye dans la deuxième semaine de janvier et y arrêter définitivement le texte de la convention, ainsi que les formules d'adhésion, de ratification et de dénonciation.

Nous ne pouvons encore publier ce document diplomatique soumis à l'approbation des puissances contractantes, mais il nous est permis d'exposer et de discuter dès maintenant les principales résolutions adoptées. La conférence a distingué entre trois chefs de discussion, soit l'opium brut, l'opium préparé et l'opium médicinal ; elle a commencé par définir chimiquement chacun d'entre eux, et elle a ensuite adopté différentes mesures propres à raréfier le commerce de l'opium et à lutter contre la contrebande. Nous exposerons donc successivement ces mesures qui diffèrent suivant chacune des catégories.

a) *Opium brut.* — Les mesures prises contre l'opium brut sont assez anodines.

Il est entendu que les puissances contractantes limiteront, en tenant compte des différences de leurs conditions commerciales, le nombre des localités par lesquelles l'exportation ou l'importation de l'opium brut sera permise ; qu'elles prendront des mesures pour empêcher l'exportation vers les pays qui en auront prohibé l'entrée, et pour contrôler l'exportation vers ceux qui en limitent l'importation ; qu'elles édicteront des règlements prévoyant que chaque colis contenant de l'opium brut destiné à l'exportation sera marqué de manière à indiquer son contenu, pourvu que l'envoi excède 5 kilogrammes ; et enfin qu'elles ne permettront l'importation et l'exportation de la drogue que par l'agence de personnes dûment autorisées.

Mais ces différentes précautions ne constituent que de nouvelles garanties contre l'importation de l'opium de contrebande et elles ne sauraient à proprement parler diminuer la consommation de la drogue. Autrement grave aurait été l'interdiction absolue d'importation rêvée par la Chine ; mais le Céleste Empire ne serait pas en mesure de prouver une diminution de la culture suffisante (1) pour qu'une défense aussi grave, visant les pays qui consomment l'opium tout en ne produisant pas le pavot, pût être prise dès maintenant.

b) *Opium préparé.* — Dans ce domaine, des résolutions énergiques ont été souscrites. Les puissances contractantes s'engageront à prendre des mesures pour la suppression graduelle et efficace de la fabrication, du commerce intérieur et de l'usage de l'opium préparé dans la limite des conditions différentes propres à chaque pays, et elles s'engageront à prohiber l'importation et

(1) Le correspondant à Pékin du *Times* signale une nouvelle recrudescence de la culture du pavot au Yunnan et dans le Seutchouan.

l'exportation de l'opium préparé. Toutefois, ce dernier engagement comportera une exception qui fait que la règle n'est posée qu'en principe, car il sera dit dans la convention que les puissances qui ne sont pas encore prêtes à prohiber immédiatement l'exportation de l'opium préparé la prohiberont aussitôt que possible; elles devront seulement dès maintenant; 1° restreindre le nombre des localités par lesquelles l'opium préparé pourra être exporté; 2° prohiber l'exportation de l'opium préparé vers les pays qui l'interdisent actuellement ou pourront l'interdire plus tard; 3° défendre en attendant qu'aucun opium préparé ne soit envoyé à un pays qui désire en restreindre l'entrée à moins que le pays exportateur ne se conforme aux règlements du pays importateur; 4° prendre des mesures pour que chaque colis exporté contenant de l'opium préparé porte une marque spéciale indiquant la nature de son contenu; 5° ne permettre l'exportation de l'opium préparé que par des personnes spécialement autorisées.

c) *Opium médicinal.* — Ce chapitre n'avait pas été envisagé à Changhaï. Il est pourtant des plus importants, car l'expérience a démontré que, depuis la suppression partielle des fumeries en Chine et complète au Japon, la morphine fait dans ces pays des ravages autrement redoutables, et si plusieurs puissances européennes ont déjà réglementé la vente et l'usage de la morphine, de la cocaïne et autres dérivés de l'opium, il n'est pas inutile de poser à l'égard de ces produits des règles internationales précises.

Il a donc été entendu que les puissances contractantes : 1° édicteront des lois ou règlements sur la pharmacie de façon à limiter la fabrication, la vente et l'emploi de la morphine, de la cocaïne, etc., aux seuls usages médicaux; 2° limiteront par des lois aux seuls établissements qui auront été désignés à cet effet la fabrication de ces produits; 3° exigeront que les fabricants importateurs et marchands soient munis d'un permis spécial et qu'ils consignent sur leurs livres toutes transactions opérées; 4° interdiront dans leur commerce intérieur la cession de ces produits à toutes personnes non autorisées; 5° interdiront l'exportation de ces produits vers les pays et colonies des autres puissances contractantes, sauf dans le cas où le destinataire aura reçu un permis accordé conformément aux lois du pays importateur.

d) *Mesures spéciales demandées par la Chine.* — La conférence a en outre décidé d'introduire dans le texte de la convention plusieurs résolutions présentées par la délégation chinoise et qui concernent spécialement le Céleste Empire.

1° Au point de vue de la contrebande. Les gouvernements participants s'engageront à coopérer de concert avec le gouvernement chinois en vue de l'exécution des mesures nécessaires pour empêcher l'entrée en contrebande, tant sur le territoire chinois que dans leurs colonies d'Extrême-Orient et les territoires à bail de l'opium brut et préparé, de la morphine, de la

cocaïne et autres dérivés. De son côté le gouvernement chinois s'engagera à coopérer par des mesures analogues à la suppression de la contrebande d'opium de la Chine vers les colonies étrangères et les territoires à bail;

2° Au point de vue de la morphine. Il a été entendu que le gouvernement chinois fera et promulguera des lois pharmaceutiques pour ses sujets réglementant la vente et la distribution de la morphine, de la cocaïne et de leurs sels respectifs;

3° Au point de vue des concessions européennes en Chine. Les puissances contractantes prendront des mesures pour restreindre et contrôler l'habitude de fumer l'opium, ainsi que pour la réduction du nombre des boutiques vendant l'opium brut et préparé dans lesdites concessions;

4° Au point de vue de l'introduction par la poste. Les puissances contractantes ayant des bureaux de poste en Chine s'engageront à prendre des mesures pour empêcher l'importation en Chine, tout aussi bien que la transmission d'un port de la Chine à un autre par l'agence de ces bureaux de poste, de l'opium brut ou préparé, de la morphine et de la cocaïne.

*Conclusion.* — Les résolutions prises par la conférence internationale de La Haye, tout en marquant un progrès sur les déclarations de la conférence de Changhaï ne visent pas cependant un résultat pratique aussi définitif que le désiraient les États-Unis qui avaient pris l'initiative de cette seconde conférence et le Céleste Empire qui est le principal intéressé; c'est que la Chine n'est pas encore en mesure d'affirmer que la culture du pavot est dans l'ensemble complètement abandonnée; et l'on conçoit que les puissances européennes qui lui ont prêté le concours le plus désintéressé dans la lutte contre l'opium attendent que l'interdiction de culture soit absolument respectée pour prendre la seule mesure qui aurait pour effet de réduire considérablement l'usage de la drogue, soit l'interdiction de l'importation de l'opium brut.

Mais ce nouveau pas ne tardera sans doute pas à être franchi, et nous devons en toute hypothèse prémunir l'Indochine contre toute surprise. Le jour où l'interdiction de l'importation de l'opium brut sera prononcée, la colonie devra fermer sa manufacture et la régie de l'opium aura vécu. Quelles seront alors les ressources que le gouvernement général se procurera pour équilibrer son budget? S'il est prévoyant c'est dans un avenir immédiat qu'il devra solutionner ce problème.

ROBERT DALCAN.

---

Pour être membre adhérent au Comité de l'Asie Française, il suffit de verser une cotisation annuelle d'au moins 25 francs.

Les adhérents reçoivent toutes les publications du Comité, sont convoqués aux réunions que ce dernier donne et participent à son action.

# LA RUSSIE ET LE PROBLÈME DES CHEMINS DE FER EN PERSE

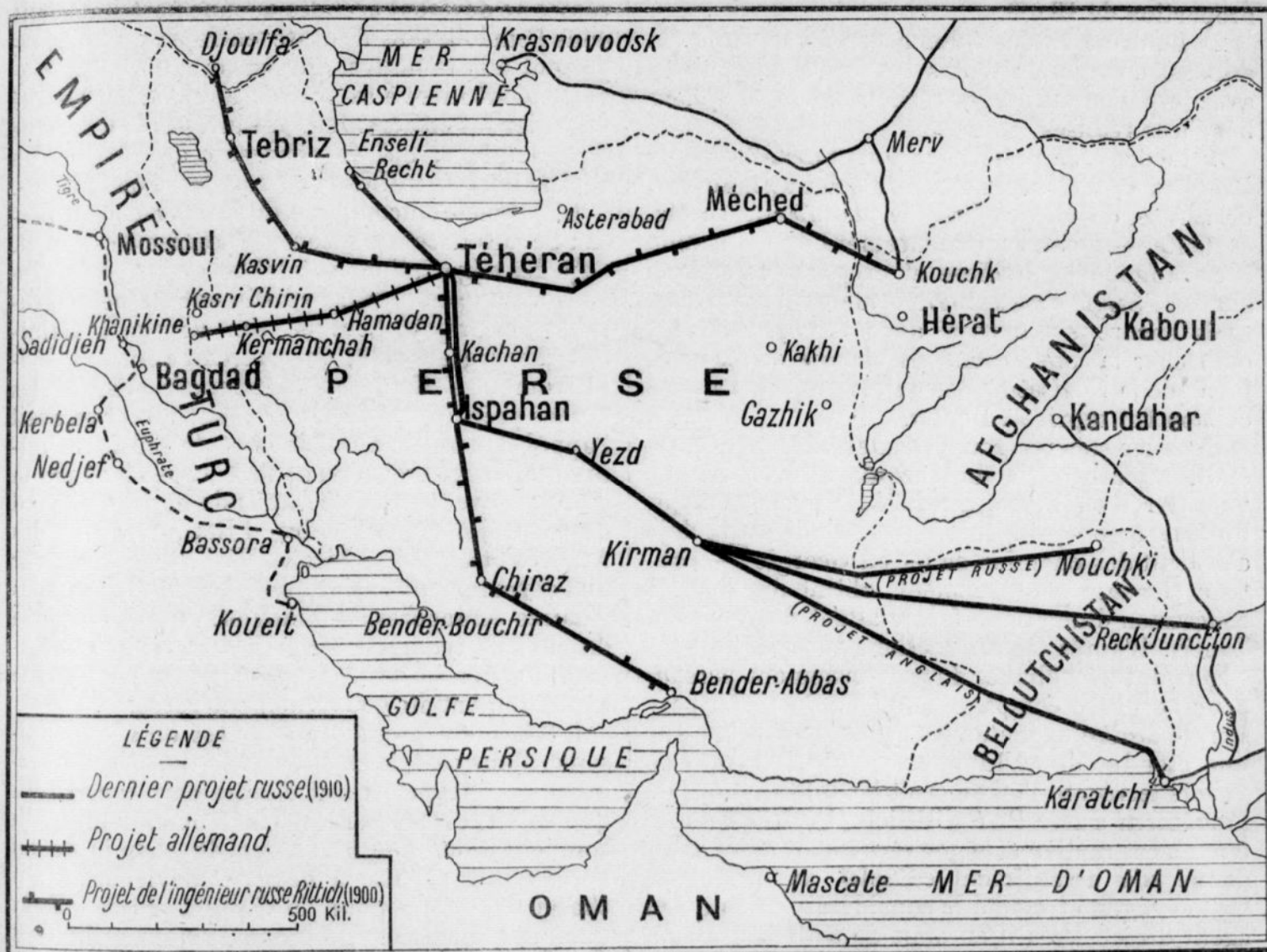
La question des chemins de fer iraniens rede- vient brûlante. On trouvera plus loin, dans la chronique de Perse, un exposé des derniers pour- parlers auxquels a donné lieu la constitution pro- chainement espérée d'une société d'études inter- nationale pour la construction d'un transpersan.

Dès les Phéniciens et tout le long de l'histoire, le commerce fut important dans les eaux et sur

route quatre fois plus longue que la ligne droite ! (Encore est-elle peu sûre à cause du brigandage.)

Ce retard de la Perse s'explique par la jalousie des puissances qui s'y disputent la prédominance économique ou politique. Car l'émulation des puissances européennes hâte souvent la civilisa- tion, le développement commercial des peuples où leur rivalité s'exerce; mais quelquefois cette rivalité se traduit par une période d'attente sté- rile, chaque puissance observant l'autre, et, pour se réserver dans l'avenir une part plus belle, inter- disant que personne avance vers la proie. L'his- torique de la question des chemins de fer en Perse en est un exemple.

Dès la période 1865-1871, le gouvernement persan accorda successivement des concessions



Comité de l'Asie Française.

Georges Huré.

les bords du golfe Persique. C'était « la grande route aryenne », dit le D<sup>r</sup> Rouire. L'empire persan actuel demeure le territoire de liaison entre trois continents, la route de l'Europe à l'Inde. Il touche à deux mers. Voici que le chemin de fer de Bagdad poussera l'effort du « Drang » germanique jusqu'à la frontière iranienne. Et pourtant ce pays ne possède encore que 13 kilomètres de voie ferrée ! On transporte toutes les marchan- dises par caravanes de mules et de chameaux. Pour aller, par exemple, de Chiraz à Kirman, il faut remonter par Ispahan et Yezd, faire une

pour la construction de voies ferrées à des syn- dicats français, allemands, autrichiens et anglais. Mais aucune de ces concessions n'eut de suite. Déjà auparavant, en 1856, une société anglaise s'était formée en vue de construire une ligne se dirigeant par Vienne, Constantinople et l'Asie Mineure vers le golfe Persique et de là, plus loin, à travers le Beloutchistan, vers l'Inde. Ce projet était très près de se réaliser : les capi- taux ne faisaient point défaut et le sultan avait accordé son firman pour le parcours turc de ce tracé, lorsque lord Palmerston s'y déclara net-

tement hostile. D'ailleurs, en dehors des raisons politiques, la route que devait suivre cette ligne paraissait avoir été établie à la légère, puisque, sur un parcours total de 2.500 milles anglais, elle en traversait 1.400 de déserts arides.

En 1872, le baron Reuter obtint du chah la concession d'une ligne transpersane allant de la Caspienne au golfe Persique. Les clauses de cette concession stipulaient au profit de Reuter : 1° le droit exceptionnel d'exploitation pendant 70 ans de toutes les richesses minérales de la Perse (sauf des métaux et des pierres précieuses). La compagnie exploitante était exemptée de tout droit de douane aussi bien que de tous autres impôts. Le gouvernement persan ne participait qu'aux bénéfices nets de l'exploitation dans la proportion de 15 0/0.

2° Le droit exclusif, au cours de soixante-dix années, d'exploiter toutes les forêts domaniales avec le paiement au gouvernement de 15 0/0 des bénéfices réalisés.

3° Le droit de préférence pour l'installation de banques et d'établissements d'éclairage, de gaz, de routes, de télégraphes, de manufactures, etc.

Reuter donna un commencement de réalisation à ce monopole grandiose et proposa ces concessions à l'Angleterre qui non seulement les refusa, mais encore s'y opposa avec force, décidée à empêcher la construction du chemin de fer aussi bien que la réalisation des autres projets. La concession fut reprise à Reuter.

Dans les sphères gouvernementales russes, on était, au contraire, tout acquis aux projets de voie ferrée en Perse. En 1874, le général major Folkengagen — ingénieur russe qui avait déjà construit des chemins de fer en Géorgie, — soutenu par son gouvernement, obtint du chah la concession d'une ligne ferrée allant de Djoulfa à Tauris. D'après les instructions reçues, Folkengagen devait solliciter du gouvernement persan, pour la future compagnie du chemin de fer persan, le droit d'exploiter les mines de charbon sur une étendue de 50 kilomètres des deux côtés de la voie ferrée. Si l'on en croit les informations de l'ingénieur russe P. A. Rittich (1), très compétent en ces matières, le gouvernement russe avait donné son assentiment complet au projet de Folkengagen et même le considérait comme son agent direct. Mais il en était de cette concession comme des autres, car l'Angleterre s'y opposa avec la plus grande énergie. « Le projet de cette concession, élaboré avec une grande prudence, dit le colonel d'état-major russe A. Y. Medvedief dans son livre publié récemment (2), n'a pas abouti, parce qu'il favorisait les intérêts économiques et stratégiques russes, ce que l'Angleterre ne pouvait admettre un seul instant. »

En 1878, une concession, dont le résultat devait être presque aussi négatif, fut accordée au financier français Boitel pour la construction d'une

ligne ferrée de Recht à Téhéran, avec le droit de la continuer plus tard jusqu'à Bender-Bouchir. Cependant une portion de cette ligne, de Téhéran à la mosquée de Chah-Abdul-Azim, fut construite; c'est le seul chemin de fer existant en Perse, d'insignifiante importance d'ailleurs, et qui fut établi par des Français.

Les derniers concessionnaires russes furent Khomiakoff, Tretiakoff, Korf et l'ingénieur Palachkovsky, qui, avec l'approbation de leur gouvernement, sollicitèrent du chah la concession de Recht à Tchabar, sur l'océan Indien. Cette ligne devait traverser toute la Perse et, se joignant au chemin de fer russe, relier d'une façon ininterrompue Saint-Pétersbourg, Moscou aux côtes du golfe Persique. Les concessionnaires russes ne devaient prendre aucune part matérielle dans l'exploitation de cette entreprise et s'engageaient à la remettre, une fois organisée, au gouvernement russe à sa première demande. Le côté financier fut entièrement garanti par la « Banque d'Escompte », qui se chargeait de réaliser un capital de 300 millions de roubles d'obligations.

L'approbation complète du gouvernement persan fut dès le commencement acquise à ce projet. Déjà des négociations préalables avaient été engagées avec le chah Nasr ed Din entièrement favorable au projet. Lors de son voyage à Saint-Pétersbourg en 1899, on comptait conclure définitivement l'affaire et commencer aussitôt les études préparatoires. Mais si cette entreprise avait l'appui des milieux officieux et de plusieurs ministres, le gouvernement finit cependant par la désapprouver à cause de l'attitude hostile à l'égard de ce projet du secrétaire d'Etat, ministre des Affaires étrangères, Nicolas Hirs, et du directeur du département asiatique du ministère des Affaires étrangères, M. Zinovief. On exigea même du chah la promesse formelle qu'aucune concession de chemin de fer ne serait accordée sans le consentement du gouvernement russe.

L'échec du projet de 1899 est dû à deux raisons : d'une part, la crainte d'une opposition énergique de l'Angleterre, et d'autre part la certitude que cette puissance réussirait à obtenir une telle compensation, que la valeur du chemin de fer russe serait réduite à néant et deviendrait une charge énorme pour le budget russe. Enfin quelques hommes politiques russes estimaient que le chemin de fer transpersan serait un moyen pour les marchandises anglaises d'envahir la Perse du Nord et d'anéantir le commerce russe dans ces régions. « La nature elle-même — disaient les partisans de cette conception — a posé en Perse une barrière infranchissable au commerce anglais. Devons-nous nous-mêmes abattre cette barrière et créer une voie qui permettra au commerce anglais de pénétrer avec succès jusqu'aux frontières russes? »

Les célèbres conventions anglo-russes de 1885-1889 relatives à cette question de chemin de fer, qui ont eu des conséquences économiques si fâcheuses pour la Perse, ne furent que le résultat de la méfiance mutuelle de ces deux pays euro-

(1) Voir son livre (en russe) : *Le chemin de fer transpersan*, Saint-Pétersbourg, 1900, p. 19.

(2) Y. MEDVEDIEF, colonel d'état-major : *La Perse*, Saint-Pétersbourg, p. 223 (en russe).

péens et surtout des craintes exagérées de quelques hommes politiques russes devant la puissance économique de l'Angleterre. La convention de 1885 avait mis d'accord l'Angleterre et la Russie, qui s'étaient engagées mutuellement à ne pas construire de chemins de fer en Perse et ne permettre à personne d'en construire jusqu'en 1900. En 1899, cet accord fut renouvelé pour une nouvelle période de dix ans, qui est venue à expiration le 15 mars 1910. Mais l'existence de ces traités n'empêchait nullement plusieurs représentants du monde officiel et commercial russe de continuer à s'intéresser à la question.

En 1900 paraît le livre de l'ingénieur russe P. A. Rittich, *Le Chemin de fer transpersan*, qui a attiré l'attention dans les sphères officielles russes. Rittich se montrait partisan convaincu de l'établissement immédiat du chemin de fer Alexandropol-Erivan-Tabris-Kazvin-Téhéran-Ispahan-Chiraz-Bender-Abbas et démontrait que c'était devenu une nécessité véritable pour la Russie. Il conseillait de profiter des complications de l'Angleterre, alors occupée par la guerre du Transvaal, pour obtenir le monopole exclusif du réseau de chemin de fer en Perse. Il montrait aussi que les Anglais avaient trompé les Russes, puisqu'ils avaient construit une ligne de Quetta à Nouchki et qu'ils s'étaient fait accorder la navigation libre sur le fleuve Karoun, etc.

Le gouvernement russe lui-même, malgré les traités prohibitifs conclus avec le gouvernement anglais relatifs aux chemins de fer, continuait secrètement à étudier cette question. C'est ainsi qu'en 1899 et 1900, l'ingénieur Sochansky reçut l'ordre officiel de faire un rapport sur la construction éventuelle d'une voie ferrée en Perse. Les explorations de M. Sochansky furent faites dans cinq sens différents au Nord et dans trois au Sud. En conclusion de ces études, M. Sochansky proposa trois projets d'une ligne transpersane : 1° Aliat-Téhéran-Ispahan-Bouchir, d'une étendue de 2.145 verstes et d'une dépense de 209 millions de roubles, soit 557.200.000 francs ; 2° Aliat-Téhéran-Ispahan-Chiraz-Bender-Abbas, d'une longueur de 2.185 verstes et d'une dépense de 213 millions de roubles, soit 568 millions de francs ; 3° Aliat-Téhéran-Kachan-Yezd-Kirman-Tchabar, d'une étendue de 2.290 verstes et d'une dépense de 217 millions de roubles ou 618 millions de francs (1).

Le dernier projet de chemin de fer transpersan mis à l'ordre du jour à Saint-Pétersbourg et à Londres n'est jusqu'à un certain point qu'une reprise du projet Khomiakoff-Tretiakoff, dont nous avons parlé plus haut, Enzeli-Recht-Téhéran-Kachan-Yezd-Kirman. On discute sur son point d'aboutissement en Beloutchistan. La Russie préférerait diriger la ligne sur Nouchki. Au contraire, le tracé anglais se termine à Rechtjonction (point de croisement des chemins de fer

indiens de la région) ou à Karatchi, sur le golfe Persique (1).

Ces projets, bien qu'appuyés par plusieurs hommes politiques influents et une certaine partie de notre bourgeoisie industrielle et commerciale, ne rencontraient pas de sympathies dans la classe intellectuelle de la société russe. Celle-ci s'apercevait, en effet, que le gouvernement entraînait leur pays vers des conflits inutiles et désastreux avec les pays voisins. Dans l'Asie Mineure, la Perse, l'Afghanistan, le Pamir, le Turkestan, le Tibet, la Mandchourie, la Corée, sur les mers jaunes comme sur les mers japonaises, partout, en un mot, on intriguait, partout on gaspillait follement l'argent pour obtenir des concessions inutiles, partout on projetait des concessions de chemins de fer et d'autres voies de communication. Tout ceci était une proie convoitée par nos Alexeieff et nos Bezobrazof, sans parler même des rêves les plus intimes qu'ils caressaient, de la conquête de l'Inde et de la Chine.

Dans l'appréhension d'une catastrophe prochaine, un grand nombre de gens sensés combattaient ces plans de politique impérialiste et reprochaient violemment qu'on s'occupât en même temps d'autres projets que de la construction de chemins de fer transpersans, dont la réalisation pourrait faire naître un conflit avec l'Angleterre, qui aurait entraîné la Russie dans des désastres innombrables.

On sait comment ces sombres pressentiments se sont justifiés. La politique des aventures périlleuses a conduit la Russie à la guerre avec le Japon et à la perte momentanée de son influence en Extrême-Orient. Mais du jour où les haines séculaires anglo-russes firent place à une entente cordiale, l'attitude de la presse russe se modifia radicalement à l'égard de ce projet. Non seulement des écrivains comme le colonel d'état-major M. Grulef, partisan fervent de l'accord avec l'Angleterre, comme le colonel Medvedief et plusieurs autres, mais même des organes de la presse libérale, hostiles cependant à la politique des aventures, comme le *Rousskoie Slovo*, *Gazette de la Bourse*, *Odesskila Novosti*, etc., manifestèrent au début des sentiments sympathiques à l'établissement d'un réseau de chemin de fer en Perse.

Après la leçon si pénible de la guerre japonaise, notre gouvernement ne se risquera plus dans une semblable aventure. Il lui sera facile maintenant, grâce aux relations amicales avec l'Angleterre, de dissiper les soupçons mutuels et d'arriver à une entente cordiale pour faire aboutir le projet du chemin de fer transpersan. D'autre part, on ne peut pas affirmer sérieusement que la ligne transpersane donnera au commerce anglais la possibilité d'annihiler l'influence russe en Perse ; la Russie s'est suffisamment affermie dans ce pays au point de vue économique pour ne plus craindre quoi que ce soit de ce côté. De plus, il est évident que la construction d'un chemin de fer, la

(1) La station Aliat est située sur la côte occidentale de la mer Caspienne, au Sud de Bakou, sur la ligne du chemin de fer caucasien Batoum-Tiflis-Bakou.

(1) Voyez *Questions Diplomatiques et Coloniales*, 16 avril 1914, l'article de M. Sauvé.

consolidation d'un régime constitutionnel et de l'ordre en Perse devaient permettre au commerce et à l'industrie russes de se développer activement dans le pays « du Lion et du Soleil ». Enfin les classes industrielles et commerciales de la Russie voient surgir un nouveau concurrent redoutable pour leur influence en Perse dans l'Allemagne, qui achève son chemin de fer de Bagdad (1).

Telle est la genèse des projets russes. Il semble bien que l'un ou l'autre des tracés entrera tôt ou tard en voie de réalisation : l'isolement artificiel de la Perse, le retard de ses moyens de transports ne peuvent indéfiniment durer. Il reste à savoir si l'Angleterre renoncera à son hostilité traditionnelle. Sa politique fut toujours de maintenir à l'état inorganique toute la zone des pays limitrophes de l'Inde, afin de mieux défendre sa colonie. « Toute création, disait lord Lansdowne en 1903, par n'importe quelle puissance, d'une base navale ou place de guerre sur le golfe Persique menacerait directement les intérêts anglais et le gouvernement s'y opposerait par tous les moyens. De pareilles déclarations permettent de croire que l'Angleterre ne consentira pas plus volontiers à l'établissement d'un chemin de fer traversant sa zone d'influence en Perse. » Il est vrai que l'accord anglo-russe de 1907, fortifié par l'attitude de l'Allemagne, pourrait changer bien des choses.

MICHEL PAVLOVITCH.

(1) Il faut cependant remarquer que plusieurs représentants de l'industrie et du commerce russes ont protesté avec toute leur énergie contre le projet de chemin de fer transpersan. On a dit qu'une ligne transpersane reliant les chemins de fer russes et indiens fera tort à la Russie. Car cette ligne transpersane deviendra un moyen par lequel la peste et le choléra, dont l'Inde est un foyer constant, pourront se propager en Russie et y créer un autre foyer secondaire. D'autre part, les plus grands commerçants et industriels de Moscou, comme Krestovnikoff, Riabouchinsky, Tchétverikoff, etc., ont critiqué, dans une réunion tenue le 8 novembre 1910 à Moscou, « le projet de chemin de fer indo-européen », en arguant qu'avec l'aide d'une ligne transpersane, les marchandises anglaises et allemandes détruiraient l'hégémonie commerciale de la Russie au Nord de la Perse. Plusieurs journaux et revues, comme le *Retch* de Saint-Petersbourg, les *Rousskaia Viedomosti* de Moscou, le *Rousskaia Misl*, l'*Outro Rossii* et même le *Rousskoïe Slovo*, qui au début a publié des articles sympathiques au projet d'un Transiranien russo-anglais, se sont rangés du côté de la bourgeoisie commerciale et industrielle de la région de Moscou (la plus importante région industrielle de Russie).

Par contre, les journaux officiels, le *Rossia*, le *Novoïe Vremia*, etc., ont publié des articles ardents en faveur de la construction d'un Transpersan, en attaquant les fabricants de Moscou, les représentants des industries textiles de la région de Moscou, et en tâchant de démontrer quels profits énormes peut gagner « toute l'industrie nationale russe » et surtout les industries métallurgiques, l'industrie de la houille, du sucre, du naphthé, grâce à la construction d'un chemin de fer transpersan. (Voir à ce sujet notre article « Le problème persan et le chemin de fer indo-européen », *Nacha Zaria*, de Saint-Petersbourg, janvier 1911.)

Plusieurs de nos adhérents d'Orient et d'Extrême-Orient nous ont exprimé le désir de nous adresser des correspondances et des notes sur les événements qui se passent dans leur région. Nous recevrons avec empressement toutes les communications de ce genre et nous utiliserons dans notre Bulletin celles d'entre elles qui pourraient être publiées sans inconvénient et seraient de nature à intéresser nos lecteurs.

## LE TRANSFERT A DELHI

DE

### LA CAPITALE DES INDES

Le 12 décembre 1911, après que dans l'enceinte du Durbar, devant 200.000 de ses sujets, 50.000 soldats, 135 princes grands feudataires, les représentants des nations étrangères et des 315.000 hommes de son empire indien, le roi d'Angleterre eût été proclamé empereur des Indes, George V, se levant de son trône, fit, à la surprise de tous, une déclaration annonçant le transfert du siège du gouvernement de Calcutta à Delhi, la création d'un poste de gouverneur du Bengale avec un nouveau lieutenant-gouverneur pour le Behar, Chota Nagpore et Orissa, et un commissaire en chef pour l'Assam.

Le même jour, à Londres, le gouvernement anglais faisait la même communication à la Chambre des Lords et à celle des Communes, où la surprise n'était pas moins grande. On sait que le partage du Bengale en deux provinces, opéré par le décret du 16 octobre 1905 sur l'avis du vice-roi lord Curzon, avait produit chez les Hindous brahmanistes, se prétendant lésés par la création de la nouvelle province du Bengale oriental et Assam où les musulmans dominaient, une agitation considérable, renforcée et exploitée par le mouvement nationaliste qui réclame l'autonomie politique (swaraj) et l'autonomie économique (swadeshi).

Si le secret a été gardé ainsi jusqu'à la dernière minute sur la nouvelle mesure — qui n'a pu cependant être prise qu'après délibération à Londres du Cabinet, qui comprend un secrétaire et un sous-secrétaire d'Etat pour la colonie, et des douze membres du Conseil des Indes — c'est évidemment pour la soustraire à toute critique prématurée et lui donner en même temps l'autorité d'une proclamation émanant directement de la personne royale. Il faut louer le sens politique d'un gouvernement qui n'a pas voulu, vis-à-vis des indigènes, qu'un vice-roi parût défaire l'œuvre d'un précédent vice-roi et a réservé l'initiative d'un tel changement à la puissance souveraine.

Non moins remarquable est la réserve avec laquelle la mesure a été accueillie au Parlement, qui s'est borné jusqu'ici à en souligner l'importance : à la Chambre haute, lord Lansdowne, au nom de l'opposition, a déclaré simplement que ces modifications, impliquant « une brutale réaction » contre la politique passée, ne manqueraient pas de soulever des critiques, mais « que la parole du roi-empereur a été donnée, et cette parole est irrévocable » ; et lord Curzon, le principal intéressé, a ajouté simplement qu'il était de cet avis et qu'il espérait que le Parlement, dans sa prochaine réunion, ouvrirait sur la question une ample discussion. Aux Communes, M. Bonar Law, en réponse à la déclaration faite par M. Asquith, se borna aussi à dire qu'en l'absence du roi aucun



débat ne pouvait avoir lieu. Le loyalisme britannique fermait donc les bouches — jusqu'au retour des souverains et à la réouverture du Parlement en février prochain.

Par contre, la déclaration royale a déchaîné chez la plupart des indigènes un enthousiasme qui a transformé en apothéose la fin du Durbar; la majorité hindoue y voyait une satisfaction donnée à ses revendications incessantes depuis la « partition » du Bengale, où elle s'était trouvée submergée dans les deux nouvelles provinces par les musulmans, les Beharis, les Assamais; le changement de répartition va donner aux divers éléments ethniques une représentation mieux proportionnée à leur importance, et même les habitants de Calcutta, lésés par le transfert de la capitale, y trouveront une compensation dans une plus libre disposition de leur administration, qui ne cohabitera plus avec le gouvernement général et formera une présidence autonome comme Bombay et Madras.

Les 62 millions de musulmans, dont les droits restent intacts avec la nouvelle organisation, y auront aussi un avantage par la création d'une capitale nationale au centre et dans la métropole de leur ancien empire mogol. Au point de vue anglais lui-même, cette création est conforme et marque un retour aux traditions de la politique coloniale, puisque les Dominions ont de même des capitales choisies en dehors des grandes villes et des grands ports afin d'éviter la compétition entre eux : au Canada ni Montréal ni Québec ne sont le siège du gouvernement, mais la ville secondaire d'Ottawa, et en Australie la nouvelle capitale fédérale va être créée de toutes pièces à Yass-Canberra, en dehors de Melbourne et de Sidney.

Le gouvernement anglais a d'ailleurs jugé utile, pour éclairer l'opinion, de publier après le Durbar la correspondance échangée entre le « gouverneur général en conseil » et le secrétaire d'Etat pour l'Inde; ces deux lettres exposant longuement les raisons officielles du transfert et de la nouvelle répartition sont datées du 25 août et du 1<sup>er</sup> novembre 1911 et prouvent que dès l'été dernier la question était résolue, mais le secret, connu seulement d'une douzaine de personnes, a été bien gardé. Dans sa réponse lord Crewe ne fait guère que reprendre et approuver les arguments invoqués par lord Hardinge et ses conseillers et, comme le remarque un journal musulman de Calcutta *The Comrade* (23 décembre 1911), le rapport signé de ces derniers semblait « plutôt destiné à la consommation du public indien qu'à convaincre un sceptique ou incrédule secrétaire d'Etat du cabinet anglais ».

Ce journal, qui représente assez bien l'opinion de ses coreligionnaires de l'Inde, critique surtout la forme dans laquelle ces changements ont été faits et le mystère qui les a entourés et qui n'a pas permis aux intéressés d'avoir voix au chapitre. Les journaux anglais de Calcutta, également lésés dans leurs intérêts, mènent la même campagne.

Quant aux raisons mises en avant par le gouvernement anglo-indien, elles sont surtout d'ordre administratif et, sans doute pour répondre par avance aux réclamations indigènes, elles font grand état des participations accordées à ceux-ci dans les conseils locaux par l'*India Councils act* de 1909. On insiste aussi sur l'équilibre de la répartition entre les deux nouvelles circonscriptions créées, celle du Bengale, sous un gouverneur assisté d'un conseil, ayant 42 millions d'habitants, et celle du Behar, Chota Nagpore et Orissa, avec un lieutenant-gouverneur seulement, en ayant 35 millions; on sait que l'énormité de la population de l'ancien Bengale, qui comportait plus de 75 millions d'âmes, avait déjà été la raison déterminante donnée en 1905 pour son partage.

En déplaçant en même temps le siège de son autorité et la base de son action d'après les principes qui régissent ses autres grandes possessions d'outremer pour les ramener au centre du pays : à Delhi « cœur de l'Inde », le gouvernement anglais affirme aussi vouloir donner par là une nouvelle satisfaction aux revendications indigènes; mais du même coup, et à tous points de vue, l'axe de sa politique indienne se trouve modifié.

\*  
\* \*

La comparaison des deux villes accuse à elle seule ce changement. Création purement anglaise comme Madras, tandis que les autres ports européens du pays remontent aux Portugais, aux Hollandais et aux Français, Calcutta est depuis 140 ans bientôt le centre de la domination britannique aux Indes, et son histoire est celle même de cette domination.

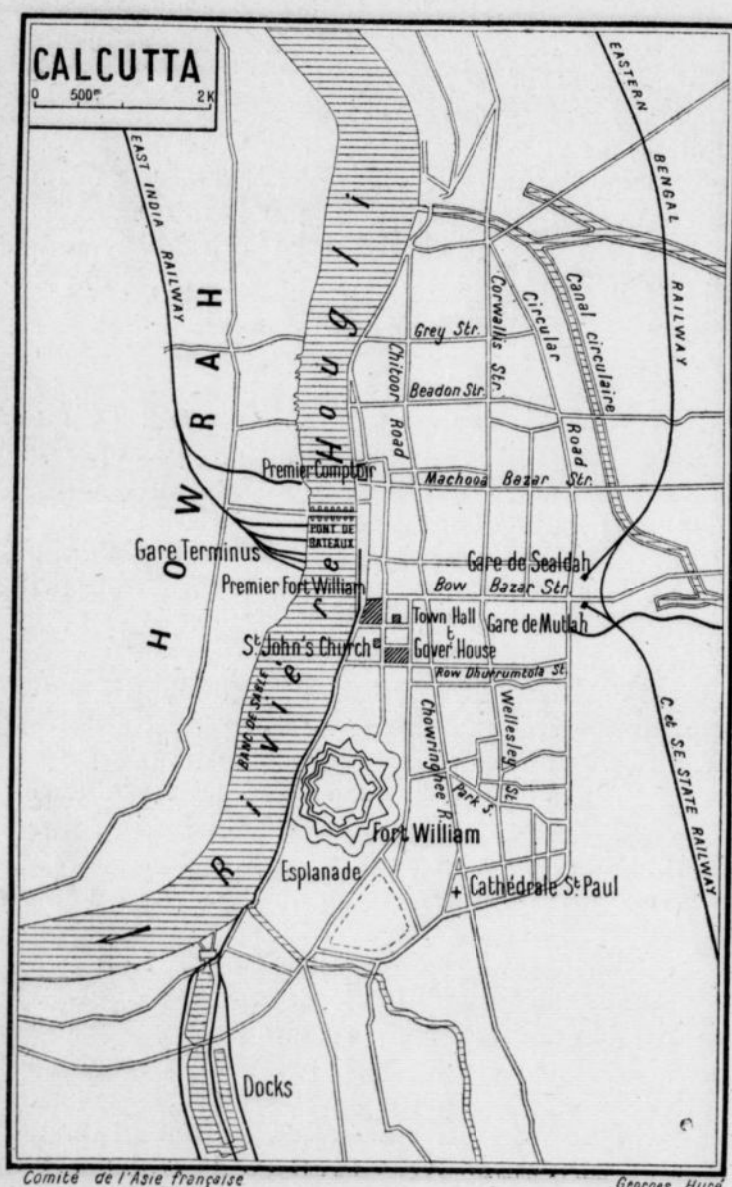
C'est en 1670 que le drapeau anglais flotta pour la première fois sur le petit village de Kalikata, qui tirait son nom de la déesse hindoue de la mort, Kâli, et dont la première mention dans l'histoire date seulement de 1596 sur les registres d'impôts d'Akbar. Ce premier comptoir, créé sur la rive gauche de l'Hougli pour le mettre à l'abri des incursions mahrattes, occupait l'emplacement de l'actuel hôtel des Monnaies; en 1707, il possédait 12.000 habitants de toutes races et fut choisi alors pour un centre d'une *présidence* distincte de celle de Madras (Fort-Saint-George), à laquelle il avait été rattaché jusque-là.

Le vieux Fort-William, nommé ainsi en l'honneur de Guillaume III, y avait été bâti dès 1700 un peu en aval du comptoir et près de la poste actuelle. En 1757, Clive, vainqueur du nawab du Bengale à Plassey, commença la construction du nouveau fort, qui dura seize ans et coûta 50 millions de francs : bâti suivant les règles de Vauban, il sert encore de casernement et forme la plus solide défense de Calcutta contre tout ennemi remontant le fleuve. Depuis 1773 la ville était devenue la capitale britannique de la colonie et en 1834 le gouverneur général du Bengale, qui y résidait, fut créé gouverneur général des Indes avec un lieutenant-gouverneur pour le Bengale égal en rang à ceux de Bombay et de Madras.

En 1858, à la suppression de la Compagnie,

Calcutta resta la résidence du premier vice-roi. La « cité des palais » destinés à loger les maîtres de l'Inde et construits pour la plupart dans le style néo-grec ou ogival qui jure étrangement avec le climat, date donc de cent ans au plus, les édifices les plus âgés étant l'ancienne cathédrale (Saint-John's Church, 1790), le palais vice-royal (Government House, commencé en 1799) et l'hôtel-de-ville (Town Hall, 1804).

La population de la ville, qui se montait en 1901 à 847.000 habitants, 1.206.000 avec les faubourgs, atteint 1.216.514 en 1911 et se ressent de cette origine récente : elle ne comprend pas seulement une minorité d'Anglais et une majorité



Comité de l'Asie Française

Georges Huré.

d'Hindous et de musulmans, mais d'importantes colonies d'Arméniens, de Chinois, de Grecs, de Juifs, de Nègres, sans compter les métis eurasien. Elle est répartie en trois quartiers, qui s'étendent parallèlement aux deux rives du fleuve et sont coupés de rues régulières se croisant à angle droit comme dans toute cité neuve (la ville blanche dite Chowringhee, la ville noire ou indigène et sur la rive droite le grand faubourg de Howrah, où se trouve la tête des chemins de fer reliant la ville à la péninsule).

Bien que distant de la mer de 128 kilomètres,

Calcutta est donc par son emplacement et sa disposition avant tout un port, et il occupe relativement au reste du pays une position extérieure, à la pointe orientale du quadrilatère formé par celui-ci. Dans le Bengale même, la ville n'offre ni l'aspect ni les avantages d'une capitale issue du sol : c'est au point de jonction des bras du Gange, et non sur l'Hougli, que celle-ci aurait dû naître, mais les déplacements successifs de ce point ont empêché toute formation stable. Le port lui-même, bien que le mouvement commercial y monte par an à 2 milliards et demi de francs et celui de la navigation à 2 millions et demi de tonnes, ne présente pas, à cause des ensablements du fleuve, toute la sécurité désirable sur une côte aussi exposée aux grands mouvements de l'atmosphère. Aussi les négociants de la ville ont-ils déjà, sans succès d'ailleurs, tenté d'ouvrir au Sud-Est un nouveau havre sous le nom de Port-Canning, dans l'estuaire de Mutlah, profond de 8 à 50 mètres et libre de bancs de sable et de courants.

Ce n'est pas seulement le déplacement du port, mais encore celui de la capitale qui avait déjà été maintes fois envisagé ; en dehors de Delhi, qui a toujours tenu le premier rang dans ces projets, d'autres cités ont été proposées pour y mettre le siège du gouvernement :

1° Agra (188.000 habitants), fondé par Akbar en 1566 à côté des ruines d'une capitale de la dynastie afghane des Lodi et d'ailleurs voisin de Delhi dont les monuments rivalisent avec les siens ;

2° Allahabad (172.000 habitants), la « cité d'Allah », placée à mi-chemin entre cette dernière ville et Calcutta, sur les bords de la Jumna, voisine de Benarès et siège du gouvernement des provinces du Nord-Ouest et d'Oude ;

3° Jubbulpore (85.000 habitants), au Sud d'Allahabad sur la route de Bombay, à la jonction du *Great Indian Peninsular railway* et de l'*East India railway* ;

4° Nasik (28.000 habitants), dans la chaîne des Ghâts, au Nord-Est de Bombay, centre religieux célèbre et position privilégiée par son climat salubre, sa proximité de la mer et les facilités qu'elle offrirait pour concentrer à cet angle du Dekkan toutes les routes de la péninsule ;

5° Enfin Bombay lui-même, la « capitale de l'Ouest », qui, presque aussi peuplé que Calcutta (972.930 habitants en 1911) et en rapports plus directs avec l'Europe par son port qui reçoit par an 5.200.000 tonneaux à l'entrée et à la sortie, aurait été heureux de lui ravir l'hégémonie.

C'est Delhi qui l'emporte, plus peuplé que ses concurrents (sauf Bombay) avec ses 250.000 habitants, placé plus au Nord qu'eux tous, mais comme eux à un croisement capital des voies ferrées et jouissant enfin par son climat plus salubre et le voisinage plus immédiat des montagnes d'une température au moins aussi favorable que celle de ses voisins et beaucoup plus supportable en tous cas que le climat des deux grands ports ci-dessus nommés.

L'histoire de Delhi d'ailleurs, en dehors de ces avantages sur lesquels nous reviendrons, suffirait à justifier la préférence donnée. Il n'est vraisemblablement pas de capitale plus ancienne au monde; dix cités royales se succédèrent à cette même place depuis 3.000 ans peut-être, la première remontant à l'émigration aryenne, sous le roi Yudhishthira qui y fonda la *ville d'Indra*, Indraprastha, dont les ruines restaurées par Humayun portent aujourd'hui le nom de Purana Kila, *la vieille citadelle*. Puis le roi Asoka, le Constantin du bouddhisme, planta dans la région, au III<sup>e</sup> siècle avant Jésus-Christ, ses fameux piliers, qui ont été réunis à Delhi dès le XIV<sup>e</sup> siècle. Le nom même de la ville, Dillipur ou Dilli, apparaît dès le I<sup>er</sup> siècle avant notre ère, mais on ne sait l'emplacement exact de la cité élevée par le rajah Dillu qui lui donna son nom. Le roi hindou Anang Pal Tomar, vers l'an mille, y construisit le fort de Lalkot, et Rai Pithora, en 1052, celui qui porte son nom et dont les ruines subsistent à côté d'un autre grand pilier de fer que l'on fait remonter au IV<sup>e</sup> siècle de notre ère.

Cinq autres cités furent successivement ou simultanément élevées à la même place par les dynasties musulmanes: Siri par Ala ud Din en 1304, Tughlakabad par Tughlak Shah en 1321, la citadelle bâtie par le même roi à la même date, Adilabad par Muhammad Tughlak en 1325 et Jehanpana entouré de murs par le même prince. C'est aux grands Mogols qu'une dixième ville, la Delhi moderne, doit son existence. Shahjehan, le cinquième empereur de la dynastie, y bâtit comme il l'avait fait à Agra, un palais et des remparts gigantesques et leur imposa son nom: Shahjehanabad. C'est lui qui dans les murs de la citadelle fit élever par un Français, Austin de Bordeaux, ces merveilles: le Divan-i-âm ou salle du Trône, le Divan-i-Khas ou salle d'audience, le Saman-Burj et le Rang Mahal, appartements des femmes, les Bains et la Moti Masjid ou Mosquée de la Perle, joyau ciselé dans le marbre pur qui justifierait à lui seul l'inscription fameuse gravée sur une arche du Diwan-i-Khas:

S'il est un paradis sur terre,  
Il est ici, rien qu'ici.

Et dans la ville même cinq mille ouvriers, sur son ordre, travaillèrent six ans à dresser les murs de la Jumma Masjid, la plus grande mosquée de l'Inde, complétant cet ensemble unique de monuments qui, dispersés parmi les ruines des anciennes capitales, sont les fleurons du diadème de la cité impériale: les piliers d'Asoka, la mosquée et le minaret de Kutb-ul-Islam bâtis à la fin du XI<sup>e</sup> siècle par Kutb ud Din, l'Esclave-Roi, les tombeaux de son fils Altamsh, de sa petite-fille Sultana Riza, l'observatoire de Jay Singh, les tombeaux du Grand Mogol Humayun, de Safdar Jung le vizir, de Nizam ud Din le saint, d'Emir-Khosrau le poète, et de cette touchante fille de

Shahjehan lui-même, Jehanara, qui voulut partager la prison de son père et repose sous un tapis de gazon avec ces vers gravés sur le socle de pierre:

Sauf l'herbe verte, qu'on ne place rien sur ma tête,  
C'est le seul tombeau qui convienne à l'humble morte;  
La pauvre Jehanara, l'éphémère, gît ici;  
Shahjehan fut son père et Pir Chist son maître;  
Que Dieu daigne avoir en pitié l'épreuve de l'Empereur!

La prospérité subite de la cité mogole ne survécut pas à Shahjehan, son fondateur, et par haine de son père le dur Aureng Zeb lui retira sa protection: les revenus de la province qui, d'Akbar à son successeur, avaient passé de 15 à 25 millions de roupies retombèrent sous Aureng Zeb à 12 millions et demi. Comme l'ancien Delhi avait été saccagé en 1398 par les Turco-Mongols de Timour le Boiteux, le nouveau fut livré aux flammes et au massacre par l'envahisseur persan, Nadir Shah, qui en ramena à Téhéran le Trône des Paons, le Koh-i-nor et un butin d'un milliard (1739).

En 1756 Ahmad Shah Durani et ses Afghans le saccagèrent encore, puis en 1789 les Mahrattes, conduits par Mahaduji Sindia, le prirent et le gardèrent jusqu'en 1803. Les Anglais s'en emparèrent à leur tour à cette date, après la victoire du général Lake sur l'armée de Sindia commandée par le Français Louis Bourquin, et du même coup mirent la main sur le Grand Mogol Shah Alau. L'année suivante les Mahrattes qui, conduits par Rao Holkar, tentèrent de le reprendre furent repoussés par le général anglais Ochterlony.

C'est à Meerut, au Nord de Delhi, que la grande révolte de 1857 devait prendre naissance, et c'est à Delhi même, par le mémorable siège où succombèrent les généraux Nicholson et Barnard, qu'elle fut écrasée — et la grande place de la cité vit exposer les cadavres des trois princes mogols tués de la main du colonel Hodson. Cette plaine de Delhi fut toujours d'ailleurs le champ de bataille de l'Inde, et c'est à Paniput, sur la route qui la joint au Nord à Umballa, qu'eurent lieu les grandes mêlées où les dynasties indigènes tour à tour vainquirent et succombèrent:

En 1491 Perthvi Raj, le dernier roi hindou de Delhi, y fut vaincu et tué par le vizir musulman Kutb ud Din qui fonda la dynastie de l'Esclave et succéda en s'installant à Delhi même aux rois afghans, ses anciens maîtres;

En 1397 Timour le Boiteux y battit un autre sultan afghan, Muhammad Tughlak, et de là se rua sur Delhi et le Punjab;

En 1526, le descendant de Timour et le premier des Grands Mogols, Bâber, y écrasa les Afghans et leur roi Ibrahim Lodi, dont le corps fut retrouvé au centre de six mille cadavres de ses soldats;

En 1558 le jeune Akbar par une nouvelle victoire sur Himu, le général du sultan Muhammad Shah, fit passer définitivement la domination de l'Inde des Afghans aux Mogols;

Mais en 1761 les premiers prirent leur revanche avec Ahmad Shah Durani, qui égorgea jusqu'au

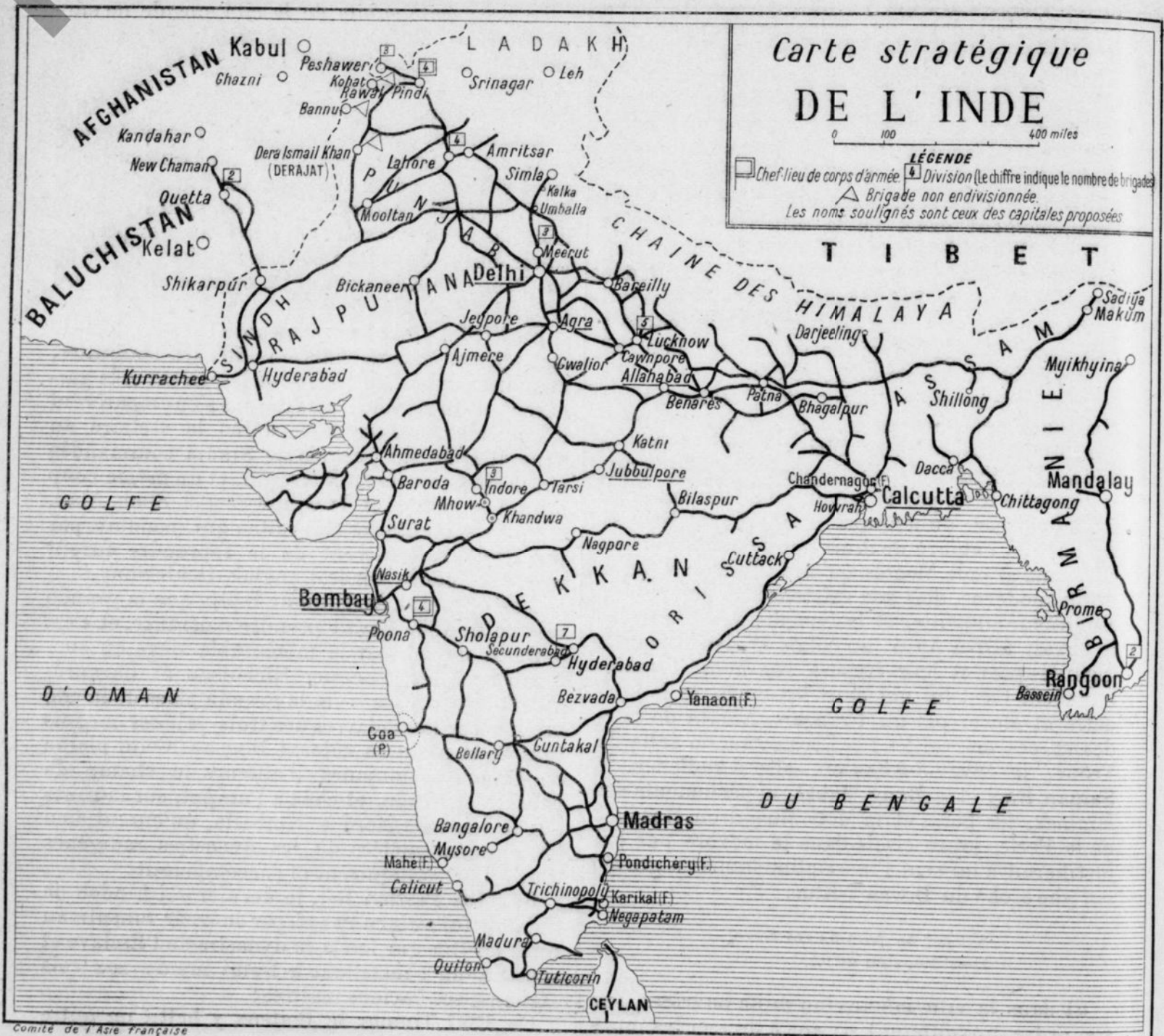
dernier homme l'armée maharatta après un terrible et désespéré combat.

La leçon de l'histoire l'enseigne donc : vainqueur à Paniput, le maître de Delhi est le maître de l'Inde.

\* \*

Mais ce n'est pas à ces seules suggestions historiques que le gouvernement anglais a sans doute

puissante que celle de Glasgow, et le revenu annuel du port seul dépasse dix-huit millions de francs. Au cours de la génération actuelle Calcutta a reconstruit sur une vaste échelle ses quartiers d'affaires et ses résidences, et en août 1914 un projet, voté depuis lors, a été discuté pour la reconstruction et l'embellissement de la cité afin de rehausser encore la capitale de l'Inde anglaise.



obéi en déplaçant ainsi la capitale; des raisons militaires ont dû aussi l'y encourager.

Tant que l'Angleterre pouvait se croire maîtresse indiscutée de la mer, elle avait intérêt à maintenir la capitale de sa plus grande colonie dans un port, qui occupait non seulement le second rang par sa population, mais encore une position centrale dans l'ensemble de l'empire, à mi-chemin des escales côtières de Ceylan à Singapore, d'Aden à Hong-Kong. Ses docks et ses jetées sont l'orgueil d'une communauté commerciale aussi

Mais aujourd'hui la Grande-Bretagne voit grandir sur l'Océan des rivaux, et jusque dans les mers d'Asie où l'alliance japonaise, bien que renouvelée, peut n'être pas éternelle. L'embouchure de l'Hougli n'est défendue, nous l'avons vu, que par l'antique Fort-William, tandis qu'une capitale placée à l'intérieur des terres n'est plus, d'après l'opinion militaire elle-même, une cause de faiblesse, étant plus loin de l'atteinte d'un envahisseur maritime; et l'expérience de la guerre russo-japonaise a montré qu'il était pratiquement

plus aisé de détruire une flotte de secours que d'arrêter le débit d'une voie ferrée.

Placé à l'un des nœuds des chemins de fer de la péninsule, Delhi pourrait donc, en cas d'attaque extérieure, conserver ses communications avec celle-ci plus sûrement que Calcutta, qui n'a même pas le terminus des rails sur sa rive la plus peuplée et qui n'est relié à Howrah, où celui-ci se trouve placé, que par un pont de bateaux trop facile à détruire par le canon d'une flotte ayant remonté l'Hougli. Si l'on examine, par contre, à l'aide de la carte stratégique ci-jointe, la position de Delhi par rapport aux défenses militaires de l'Inde, on se rend compte de la supériorité de sa défensive. L'*India Army* a été réorganisée définitivement, après son premier essai de 1904, par lord Kitchener en 1907 et groupée en deux grands commandements, l'armée du Nord avec quartier général à Rawal-Pindi, l'armée du Sud avec quartier général à Poona. Or Delhi est presque exactement à égale distance de ces deux centres, un peu plus rapproché du premier cependant, mais au croisement mathématique de deux grandes voies ferrées qui les relient.

L'armée du Nord est répartie en quatre divisions ayant leurs quartiers-généraux à Peshawer (3 brigades), Rawal-Pindi (4), Lahore (4), Meerut (3), Lucknow (5), et celle du Sud en 5 divisions avec quartiers-généraux à Quetta (2 brigades), Mhow (3), Poona (4), Secunderabad (7) et en Birmanie (2) ; plus quatre brigades non endivisionnées à Kohat, Bannu et Derajat dépendant de l'armée du Nord, et à Aden, en Arabie, dépendant de l'armée du Sud ; soit au total 41 brigades comprenant 236.000 hommes, dont 75.000 soldats anglais, 155.000 indigènes et 5.000 non-combattants.

Tandis que Calcutta, à l'entrée de la vallée du Gange, est placé en dehors de l'action de ces grands groupements militaires, Delhi, au contraire situé au centre et un peu en arrière des lignes de l'armée du Nord, tout à côté du quartier général de la division de Meerut, se trouve défendu de tous côtés. Que l'envahisseur vienne par mer ou par une des frontières, la nouvelle capitale serait donc non seulement à l'abri des premiers coups, mais formerait comme un réduit central où le gouvernement pourrait, jusqu'à la dernière extrémité, garder la direction de la défense. Du reste, toute l'organisation de lord Kitchener, comme le montre son report sur la carte, est dirigée en vue d'une attaque sur le front de terre et plus spécialement sur l'angle nord-ouest, et le déplacement de la capitale dans cette direction ne fait que compléter en quelque sorte l'œuvre défensive ébauchée en 1904 et réalisée en 1907. Il serait, en effet, absurde et dangereux que le Gouvernement continuât à être séparé de sa base militaire, et il trouvera de plus à ce changement l'avantage d'être en contact direct avec les régions d'où il tire ses meilleures troupes indigènes et de pouvoir puiser dans ces réservoirs d'hommes au cas où les troupes blanches viendraient à lui manquer : au lieu des faibles Bengalis qui habitent

et entourent Calcutta, la région de Delhi est le centre des territoires pour la plupart musulmans où habitent les vraies races combattantes de l'Inde : les Pathans du Punjab qui ont l'humeur guerrière de leurs frères Afghans, les Sikhs de Lahore et d'Amritsar voués à la guerre par leur religion même, les Gourkhas du Népal qui ont toujours combattu sous les drapeaux anglais, et plus au Sud les Rajpoutes et les Mahrattes dont les exploits emplissent l'histoire indienne.

On a dit et écrit que le transfert vers l'Ouest de la capitale des Indes n'était pas sans rapport avec la situation internationale du Moyen-Orient et notamment avec l'activité russe en Perse. La frontière indienne est séparée de l'Iran par l'Afghanistan semi-indépendant et le Béloutchistan protégé, et les relations avec le Golfe Persique dépendent des deux ports de Bombay et de Kurrachee, qui sont plus rapprochés de Delhi que de Calcutta ; le second, qui aura le plus à gagner au transfert, est même avec Bunder-Abbas un des terminus possibles du chemin de fer transiranien projeté.

Sinon directement, au moins pour pouvoir parer plus tôt aux contre-coups possibles dans cette direction vers laquelle tend toute son organisation militaire, le gouvernement anglais a un intérêt évident à rapprocher son centre de la frontière nord-ouest, au moment même où il étudie la question d'envoyer une expédition sur le territoire persan. Il se trouvera en tout cas mieux placé là pour surveiller cette frontière même, cause de troubles presque constants en raison des belliqueuses tribus qui l'habitent et qui ont nécessité déjà maintes expéditions : Mahmuds, Waziris, Afridis, Zakka-Khels, Mohmands, Oraksais, etc.

D'autre part Delhi est en contact plus direct avec la partie occidentale du Tibet qui, par son éloignement de la Chine, est destinée à échapper la première à l'emprise de celle-ci et où depuis 1904 un commissaire anglais réside à Gartok, capitale du Ngari. De même pour le Népal où par une singulière coïncidence le roi héréditaire, âgé de 36 ans à peine, vient de mourir la veille même du jour où il allait rencontrer George V venu pour chasser sur son territoire, laissant ainsi le champ libre au maharaja « premier ministre et maréchal du Népal », qui vraisemblablement, par un procédé analogue à celui que j'ai expliqué pour le Bhoutan, sera appelé un jour à prendre en droit le titre royal dont il détient en fait l'autorité. Ce ne fut pas d'ailleurs la seule fin prématurée qui ait marqué ces jours du Durbar, car à la même date le raja de Maihar, dans le Baghelkand, était poignardé en plein midi dans la grande rue de sa capitale — attentat qui détournait peut-être d'un plus grave, car la foudre ne frappe pas toujours le plus grand arbre de la forêt.

\* \* \*

Ces questions de politique extérieure et de politique de frontières représentent quelques-uns des ressorts qui ont joué pour le transfert de la

capitale, mais il en est d'autres plus puissants encore, tenant à la politique intérieure. Tout d'abord l'agitation du Bengale causée par la *partition* : en enlevant de cette province le gouvernement général pour le transporter au milieu de populations musulmanes qui représentent jusqu'ici l'élément le plus loyaliste, le moins entamé par la propagande révolutionnaire, on le soustrait dans une large mesure aux effets immédiats de cette propagande, aux attentats, aux émeutes qui, dans une immense cité comme Calcutta, avec une foule misérable et aussi facilement excitable qu'est la race bengalie, peuvent prendre — des exemples récents l'ont prouvé — une rapide et redoutable acuité.

D'un autre côté, Delhi se trouve, bien plus que Calcutta, à proximité et presque au centre des grands Etats indigènes, qui exigent plus que jamais une surveillance attentive : états sikhs, rajpoutes, mahrattes et, plus au Sud, ceux du Gaikwar (Baroda) et du Nizam (Hyderabad). Par sa position au croisement des voies ferrées la nouvelle capitale permettra donc d'exercer sur l'ensemble des territoires de la péninsule une action plus directe et efficace que celle du grand port placé à l'une de ses extrémités. Les principaux parmi ces Etats disposent aussi de troupes indigènes qui ne sont pas sans valeur et qui peuvent, en cas de danger, être mises « au service de l'empire ». Delhi en telle occurrence serait pour elles un centre de concentration bien supérieur à Calcutta.

La nouvelle capitale est placée au pied même des montagnes où le gouvernement anglais de l'Inde se transporte chaque année pour prendre à Simla ses quartiers d'été. Découvert en 1817, ce sanatorium reçut à diverses reprises la visite des gouverneurs généraux jusqu'au jour où sir John Lawrence y établit régulièrement la cour vice-royale pendant la saison chaude, et depuis lors, de mai à novembre, Simla devint le centre de l'administration de l'empire indien. Admirablement placée à mi-hauteur du versant himalayen (2.150 mètres au-dessus de la mer), avec une température moyenne de 12°9, cette « ville de santé », qui compte une cinquantaine de mille âmes pendant la saison, ne laisse cependant pas de présenter certains inconvénients dus surtout à la poussière, aux odeurs, au manque d'eau et de logements ; la fièvre entérique y sévit, les accidents causés par la déclivité des pentes et les éboulements y sont fréquents, et le tremblement de terre du 4 avril 1904 faillit même y coûter la vie à Lady Curzon.

Le chemin de fer n'y atteint que depuis une dizaine d'années ; il s'arrêtait auparavant à Kalka d'où il fallait encore huit heures de voiture pour gagner Simla, dont les heureux habitants vivaient « comme des dieux loin de l'humanité », cherchant avant tout à rester entre eux comme on le leur a souvent reproché. Aujourd'hui le rail met Simla à quatorze heures de Delhi, alors qu'il en faut près de quarante-deux entre Simla et Calcutta par les trains postaux ; les mêmes vont de Calcutta à Bombay en quarante-quatre heures par

Nagpore, tandis qu'il faut dix heures de moins de Delhi à Bombay, ce qui représente encore un gros avantage.

La comparaison des climats est aussi tout en faveur de Delhi et fut certainement, avec la proximité de Simla, une des raisons matérielles déterminantes pour le choix de la nouvelle capitale. La moyenne des températures d'été y est cependant supérieure (33 degrés contre 29 degrés à Calcutta), mais l'administration tout entière se transportant pour cette saison dans la montagne, il n'y a pas à en tenir compte ; d'ailleurs on souffre moins avec 33 degrés à Delhi qu'avec 29 degrés à Calcutta, où le voisinage de la mer et du fleuve donne une chaleur d'étuve plus pénible que celle même de l'Indochine, tandis que la nouvelle capitale, placée entre la grande chaîne et le désert du Rajpoutana, jouit même en été d'un climat beaucoup plus sec. Calcutta d'ailleurs ne reçoit pas directement, au fond du golfe du Bengale, la mousson du Sud-Ouest comme Bombay mieux orienté, et il y a entre ces deux ports une différence hygrométrique très appréciable en été, bien que la moyenne thermométrique y soit la même (29 degrés).

Mais en hiver Delhi a de beaucoup l'avantage avec une moyenne de 12 degrés contre 18 degrés à Calcutta et 23 degrés à Bombay : c'est à cette époque une véritable température d'Europe qui permettra au vice-roi, obligé de rester cinq ans à son poste, de résister beaucoup mieux à l'action énervante et déprimante du climat indien.

\* \* \*

Avant même qu'ait lieu à Delhi l'installation gouvernementale, il va être procédé aux changements résultant de la nouvelle distribution des provinces annoncées par le roi au Durbar. L'ancien gouvernement du Bengale en comprenait quatre : celles de Calcutta, du Behar, de Chota-Nagpore et d'Orissa ; ces trois dernières doivent (tandis que celle de Calcutta va être réunie à nouveau au Bengale oriental distrait de l'Assam) former un gouvernement séparé dont la capitale, résidence du lieutenant-gouverneur, sera Patna, déjà chef-lieu du Behar ; placée sur le Gange, cette ville, l'ancien Palibothra des Grecs, fait un commerce important et compte 154.000 habitants ; la population totale du Behar, qui est d'une autre race et parle une autre langue que celle du Bengale, était au recensement de 1901 de 14 millions. Celle de Chota-Nagpore (le petit Nagpore) se montait à 5.700.000, plus 450.000 dans les petits Etats indigènes qui en dépendent : c'est un important district minier, qui a pour capitale Hazaribagh (12.000 habitants). L'Orissa, sur le golfe du Bengale, comptait 5 millions d'âmes dans les districts d'administration directe et 3 millions et demi dans les Etats tributaires, et il a pour capitale Cuttack, qui en possède 51.000 et est renommé pour ses travaux d'orfèvrerie. L'ensemble de ces trois provinces accuse au recensement de 1911 une augmentation de 5 millions.

La formation d'un gouvernement distinct, avec

le développement des chemins de fer qui en résultera, ne peut qu'augmenter les progrès déjà réalisés dans ces districts industriels et commerçants de l'ancien Bengale. Quant à l'Assam, qui doit former un commissariat en chef et compte 5 millions d'habitants, avec le sanatorium de Shillong pour capitale administrative depuis 1874, c'est le retour à l'ancienne autonomie, justifiée par la situation de cette province devenue aujourd'hui une sorte de marche-frontière vis-à-vis du Tibet, de la Chine et aussi des tribus sauvages qui, par le massacre des missions envoyées chez elles, nécessitent en ce moment même l'envoi d'une triple expédition dont j'ai eu l'occasion d'exposer les causes et les détails (*l'Asie Française*, juin et décembre 1911).

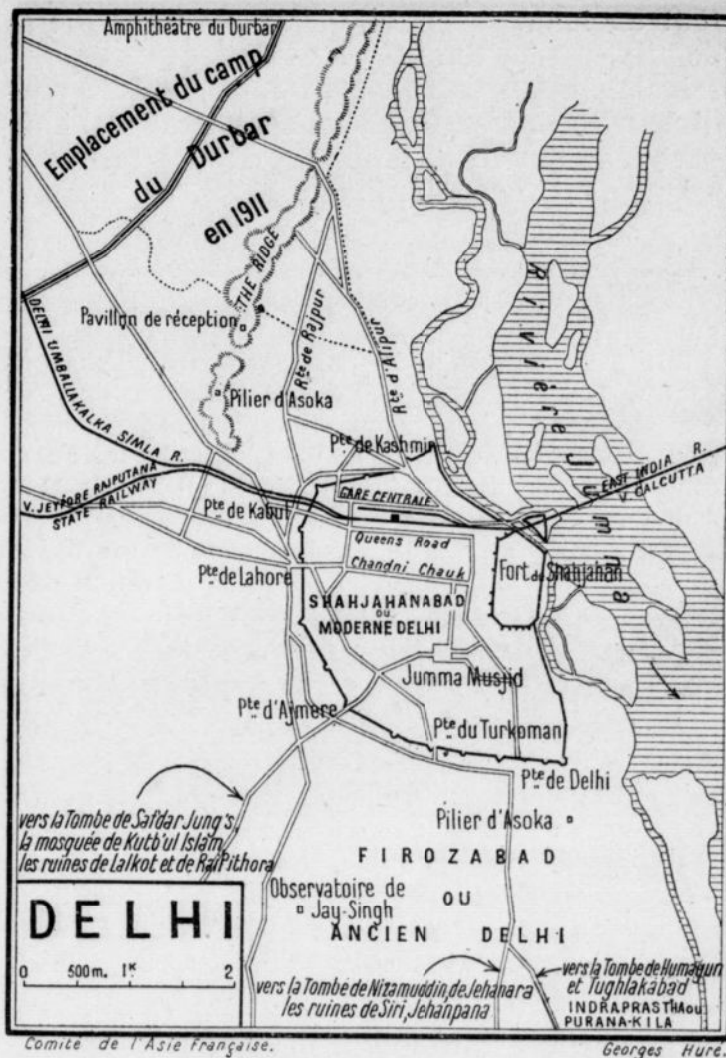
En s'installant à Delhi, le gouvernement bénéficiera des travaux qui ont déjà été faits pour les Durbars qui s'y sont succédé depuis celui de 1877 où la reine Victoria fut proclamée impératrice des Indes, suivis de ceux de 1897 pour le jubilé de ses quatre-vingts ans et de 1903 pour l'avènement d'Edouard VII.

Pour chacune de ces solennités, comme pour celle de décembre 1911, une ville éphémère avait été dressée dans la campagne qui s'étend au Nord-Ouest de la ville et du Ridge, la célèbre digue de hauteurs qui servit de base d'attaque anglaise lors du siège de 1857. Le nivellement du terrain, le tracé et la construction des routes, la canalisation d'eau et d'électricité viennent d'être refaits pour le Durbar actuel, le plus important de tous, qui a coûté, paraît-il, 30 millions de francs (le budget officiel était de 12 millions) : 6 kilomètres et demi de tuyaux ont été placés pour amener l'eau d'un réservoir placé sur le Ridge et fournissait aux hôtes du Durbar 9 millions de litres par jour, tandis que l'usine électrique construite spécialement sur la route d'Alipur leur distribuait la lumière par 72.000 lampes de 25 bougies.

On prête à lord Hardinge l'intention d'en finir au plus vite avec le transfert de la capitale qui serait exécuté en six mois, c'est-à-dire pour le prochain hiver où le gouvernement redescendrait de Simla à Delhi au lieu de se réinstaller à Calcutta, afin d'éviter aux intérêts froissés de ce côté le temps et l'occasion de se livrer à une manifestation inutile devant le fait accompli. Un emprunt de 100 millions à 3 1/2 0/0 servirait à faire face à la dépense, qui a été même estimée à 150 millions.

Bien qu'aucune ville de l'Inde ne possède les belles rue de Delhi, telles que la Chandni-Chauk, l'avenue d'argent, qui la traverse d'Ouest en Est, la ville actuelle prise entre ses murs et la Jumna n'offre aucun développement possible; son plan comparé à celui de Calcutta, qui en raison de sa symétrie parallélique permet toutes les extensions, montre qu'elle s'est au contraire développée concentriquement autour du grand fort dont les piliers de télégraphie sans fil et les canons à tir rapide dominant les créneaux du Mogol, jusqu'à l'enceinte qui l'enserme en croissant. Suivant le système anglais des *cantonments* toujours exté-

rieurs aux villes indigènes, ce sera donc en dehors de celle-ci, et sur le terrain même des Durbars, que s'élèvera la nouvelle cité vice-royale, en profitant des avantages qui viennent d'être énumérés. Ses monuments, qui surpasseront encore ceux de Calcutta, la « cité des



palais », y consacreront la domination anglaise au centre même de l'empire indien, et ils voisineront avec ceux des dynastes indigènes qui ont régné sur Delhi-la-Magnifique ou qui y reposent à jamais dans leur gloire : Humayun, Shahjehan, les conquérants et les maîtres de l'Inde, le mystérieux Nizam ud Din, chef des Ismaélites-Assassins et des Thugs-Etrangleurs, et la princesse afghane, Sultana Riza, fille des Rois-Esclaves, qui diadémée et le voile rejeté combattait du haut des éléphants de guerre.

CHARLES-EUDES BONIN.

## Indochine

**L'organisation de l'enseignement au Cambodge.** — La réforme de l'enseignement en Indochine, dont le Bulletin a déjà eu l'occasion d'entretenir ses lecteurs (1), se poursuit méthodiquement dans les divers pays de l'Union. Après le Tonkin et la Cochinchine, le Cambodge

(1) Voir notamment le Bulletin de juillet 1911.

s'organise à son tour sous la direction énergique et intelligente de M. le résident supérieur Ernest Outrey.

Le programme nouveau auquel M. le gouverneur général Sarraut a bien voulu donner son approbation de principe, lors de sa récente visite aux écoles de Pnom-penh, vient d'être exposé tout au long, dans un discours de distribution de prix, par M. Russier, chef du service de l'Enseignement au Cambodge. Nous détachons de ce discours les passages essentiels concernant d'une part l'enseignement indigène, d'autre part l'enseignement franco-indigène.

Le caractère essentiel de cette organisation est d'être purement local.

Elle maintient d'abord l'enseignement indigène des bonzes, tout en le perfectionnant dans un sens plus occidental, en même temps, elle développe l'enseignement franco-indigène en conciliant les traditions qui ont contribué à former autrefois la vie intellectuelle et sociale du Cambodge avec les nécessités du monde moderne, dans lequel aucun enseignement ne saurait être rationnel et profitable en dehors de l'observation et du souci des réalités. Ainsi, l'organisation nouvelle s'adapte très étroitement aux conditions intellectuelles et au degré d'évolution du pays.

A un autre point de vue, elle s'adapte aussi aux conditions de la vie politique et administrative du Cambodge : au village correspond l'école du premier degré ou école de pagode ; — au chef-lieu de la province, l'école du second degré ou école de Khet ; — au chef-lieu de la circonscription, l'école du troisième degré ou école résidentielle.

Des deux systèmes d'enseignement préconisés jusqu'ici pour les écoles de pagodes : confier à des moniteurs laïques le soin d'enseigner « le nouveau savoir » ou utiliser les bonzes, en les amenant à ajouter à leur enseignement religieux traditionnel quelques connaissances utiles, plus modernes ; l'administration vient de se prononcer résolument pour le second système, et cela pour deux raisons : une raison de fait et une raison de principe.

D'une part, en laissant aux bonzes le soin de diriger eux-mêmes, et eux seuls, l'enseignement indigène, l'administration peut consacrer plus de ressources et plus d'activité à l'organisation de l'enseignement franco-indigène.

D'autre part, en supprimant les moniteurs laïques dans les écoles de pagodes, elle oblige les petits cambodgiens à recevoir leur première instruction exclusivement dans leur propre langue ; et elle évite les inconvénients tant de fois signalés de l'enseignement abusif et prématuré du français.

Je n'ignore pas que j'aborde ici une question extrêmement délicate et c'est pourquoi je tiens, pour dissiper toute équivoque, à donner à ma pensée toute la précision nécessaire.

S'il est indiscutable, parce que l'expérience en a été faite maintes fois, que le français peut être enseigné avec un réel profit, à de tout jeunes indigènes ; et si l'on peut affirmer que notre langue deviendra aussi familière aux cambodgiens que la leur, le jour où ils auront pu l'apprendre par la méthode directe dès leur plus jeune âge, il n'est pas moins évident que le succès de cette méthode dépend avant tout de la valeur des maîtres qui enseignent, et que par suite sa généralisation doit être étroitement subordonnée au perfectionnement pédagogique de nos instituteurs.

Et ce n'est pas tout. En admettant même — ce qui, je le répète, ne se produira pas avant plusieurs années — que nos maîtres sachent suffisamment le français pour l'enseigner avec profit à leurs élèves, il est de toute évidence que, si l'on peut enseigner le français dès la première année d'école, on ne pourra jamais, dès le début, enseigner en français toutes les matières du programme. Comment le maître pourrait-il, par exemple, autrement que dans la langue indigène, faire à ses élèves des leçons de choses ou de géographie, qui doivent être une des parties essentielles de notre enseignement ?

Permettez-moi, à ce propos, de vous raconter un incident de tournée très caractéristique. Bien qu'il se soit passé en Cochinchine, il garde au Cambodge toute sa valeur, parce que le problème de l'enseignement indigène s'est posé dans les mêmes termes en Cochinchine, et que par suite la solution qui y a été donnée chez nos voisins doit inspirer celle que nous devons adopter ici.

J'étais à Anthit, dans la province de Giadinh. J'achevais par l'école de ce village une inspection générale de toutes les écoles communales et cantonales de la province. Partout j'avais noté la place prépondérante, presque exclusive, faite à la langue française. Partout, et malgré les programmes officiels, le français était enseigné à tous les élèves et presque toutes les matières du programme étaient enseignées en français. J'avais même vu deux écoles où le professeur de caractères chinois était en même temps professeur de français. Et j'avais sans peine constaté, en écoutant maîtres et élèves, que cette généralisation à outrance de notre langue avait faussé et même compromis notre enseignement ; le maître en effet, sachant à peine le français, l'enseignait à ses élèves d'une façon lamentable, et d'autre part, se croyant tenu de donner tout son enseignement dans une langue dont il ne connaissait que quelques mots, cet enseignement se réduisait inévitablement à un déclenchement automatique de sons inintelligibles, à la répétition indéfinie de quelques phrases stéréotypées que les élèves apprenaient par cœur et en dehors desquelles ils étaient complètement dérouterés.

J'arrive à Anthit, et là j'ai la satisfaction de voir le maître, qui ne m'attendait pas du tout, faire sa classe en annamite. Sur ma demande, il refait sa dernière leçon de géographie : il va au tableau et, la craie en main, il explique à ses élèves la rotondité de la terre ; puis un élève le remplace et répète à ses camarades la leçon du maître. Comme je félicitais cet instituteur, il me répondit qu'à la leçon précédente, où il avait parlé pour la première fois de cette question, un élève lui avait demandé comment les hommes placés de l'autre côté de la boule ne tombaient pas. C'était la meilleure preuve, comme je le lui fis comprendre, que pour intéresser des élèves et les habituer à réfléchir et à raisonner, il fallait leur donner leur première instruction dans leur langue maternelle, c'est-à-dire, somme toute, celle dans laquelle ils commencent à penser.

Mais il y a plus encore. Si nous tenons à ce que cette instruction des petits Cambodgiens leur soit donnée dans leur langue maternelle, ce n'est pas seulement pour qu'elle porte sur autre chose que des mots ; c'est aussi, quoi qu'en pensent les parents cambodgiens, pour que leurs enfants apprennent leur propre langue.

Que de fois l'avons-nous entendue cette objection, dans la bouche de Cambodgiens ! « Nous n'avons pas besoin, disent-ils, d'envoyer nos enfants à l'école s'ils doivent y parler le cambodgien, puisqu'ils l'entendent partout en dehors de l'école. Quelle grave erreur ! Comme si nous, Français, nous n'allions pas à l'école pour apprendre avant tout notre langue ! Mais je m'adresse aux Cambodgiens ici présents : est-ce que tous les Cambodgiens parlent et écrivent leur langue aussi bien les uns que les



autres? N'y a-t-il pas chez vous des hommes dont le style vous charme plus ou dont la conversation vous est plus agréable? Ne mettez-vous point vous-mêmes votre amour-propre, quand vous voulez honorer quelqu'un, ou simplement quand vous désirez montrer ce dont vous êtes capables, à parler le cambodgien avec élégance et distinction? Eh bien! il faut reconnaître que vos enfants ne perdront pas leur temps si, dès leur entrée à l'école et pendant plusieurs années, on leur donne le goût et les moyens d'enrichir et de perfectionner sans cesse leur langage.

La vérité, à mon avis, c'est que si l'opinion s'est répandue parmi les indigènes, même les plus instruits, tant au Cambodge qu'en Cochinchine, qu'aussi longtemps que leurs enfants n'apprendraient pas le français, ils seraient fatalement voués à l'ignorance la plus profonde, cela tient surtout à l'absence d'ouvrages traitant, en langue indigène, de connaissances utiles. L'apparition en Cochinchine de toute une série de manuels en quoc-ngu publiés, pour la plupart, sous la direction de M. Gourdon, a détruit déjà presque toutes les objections faites par des Annamites à l'interdiction de l'enseignement du français à l'école du village. Il est permis d'espérer que la publication, déjà commencée ici, d'ouvrages du même genre en cambodgien détruira de même les objections analogues formulées à propos de la suppression de l'enseignement du français à l'école de pagode.

Ainsi donc, les bonzes seront seuls, désormais, chargés de l'enseignement donné dans les écoles de pagodes. Pour les aider dans leur tâche (car on leur a préparé des programmes très précis portant sur des notions élémentaires et pratiques de calcul, de système métrique, de leçons de choses, d'histoire et de géographie du Cambodge), on leur mettra en mains, dès la rentrée prochaine, des manuels spéciaux préparés sous la direction et avec la collaboration de l'inspecteur-conseil. Ces manuels seront, pour l'enseignement moderne, ce que sont les satras pour l'enseignement traditionnel. Il est probable que les bonzes les feront « avaler » à leurs élèves comme les satras, en y appliquant la même routine pédagogique. Qu'importe? Si les élèves apprennent à la pagode, même sans toujours les assimiler, les connaissances usuelles contenues dans nos manuels, nous n'en aurons pas moins facilité considérablement le développement ultérieur de leur instruction.

Les bonzes d'ailleurs semblent vouloir accepter la réforme sans difficultés, et leur délégués au comité local de perfectionnement de l'enseignement indigène viennent d'approuver l'ordonnance royale récente qui impose à tous les enfants cambodgiens du royaume l'étude des caractères khmers et rend, dans ce but, la fréquentation de la pagode obligatoire.

En résumé, dès l'an prochain, chaque village au Cambodge sera pourvu d'une école au moins — l'école de pagode — que tous les enfants cambodgiens seront tenus de fréquenter, de huit à dix ans, et où ils apprendront, en dehors de l'étude religieuse des satras, à lire, à écrire, à compter dans leur langue nationale. Voilà la base sur laquelle repose tout notre système d'enseignement: elle s'inspire de principes pédagogiques trop anciens et trop éprouvés pour qu'il soit nécessaire d'y insister davantage.

\*  
\* \*

Au-dessus de l'école de pagode, et avec l'école de Khet, commence l'enseignement franco-indigène.

Jusqu'à présent, cet enseignement comprenait quatre séries d'écoles: des écoles élémentaires, des écoles primaires, un collège, une école professionnelle. Mais par la faute des circonstances, ces divers établissements manquaient entre eux de la cohésion nécessaire; — aucune ré-

glementation précise ne leur était effectivement appliquée; leurs programmes, bien que minutieusement établis, demandaient d'importantes retouches, le personnel était réduit: du côté indigène, à des recrues de fortune venues le plus souvent à l'enseignement parce qu'elles n'avaient pas pu « se caser » ailleurs; du côté français, à une poignée seulement de professeurs ou d'institutrices qui, malgré toute leur activité et tout leur dévouement, auxquels je suis heureux de rendre publiquement hommage, étaient sans cesse arrêtés ou entravés dans leur tâche par des impossibilités matérielles; les locaux enfin étaient insuffisants pour recevoir même en partie la population d'âge scolaire.

C'est sur ces divers points que l'administration, au cours de ces derniers mois, s'est efforcée de réaliser les modifications depuis quelque temps déjà jugées indispensables et demandées soit par le comité local, soit par mon prédécesseur (1).

Désormais, toutes les écoles sont placées sous le contrôle pédagogique direct et effectif du chef du service de l'enseignement. Leur hiérarchie comprend: des écoles du deuxième degré ou provinciales pour l'enseignement élémentaire; des écoles du troisième degré ou résidentielles pour l'enseignement primaire; un collège pour l'enseignement complémentaire; une école professionnelle pour l'enseignement technique.

En second lieu, les conditions d'admission et la concession des bourses dans ces diverses écoles ont été précisées. Des limites d'âge ont été fixées de telle manière que, la période transitoire une fois achevée, nos écoles ne seront plus encombrées d'élèves trop vieux pour pouvoir suivre les cours avec fruit. De plus, tous les élèves doivent être présentés par un parent ou un correspondant qui est tenu de donner son nom, son adresse et sa profession. En outre, les bourses ne sont plus données qu'au concours et ne sont renouvelées l'année suivante qu'après examen. Enfin, chaque élève reçoit, en entrant à l'école, un livret scolaire, qui l'accompagne jusqu'à la fin de ses études, et constitue pour plus tard le plus probant des certificats.

Toutes ces mesures ont été adoptées d'abord pour les écoles de Pnom-Penh; elles s'étendront progressivement à toutes les provinces au fur et à mesure que leur application paraîtra opportune et possible.

Les programmes ont été entièrement refondus. En préparant cette refonte, l'administration n'a point perdu de vue que, pendant quelques années encore, le niveau intellectuel des élèves serait extrêmement variable non seulement d'une classe à l'autre, mais même parmi les élèves d'une même classe. C'est pourquoi, afin de mettre dans ces programmes le maximum de souplesse, elle les a fait concentriques, permettant ainsi aux maîtres, soit d'une année à l'autre, soit d'un degré d'enseignement au degré supérieur, de les reprendre en les élargissant et en les approfondissant chaque fois davantage, suivant le niveau des élèves. Au début, il ne sera pas impossible qu'une égale ignorance chez les élèves n'oblige à un programme identique dans des classes différentes, mais nous ne tournerons pas longtemps dans un cercle de même rayon; ou plutôt avec de la méthode et de l'esprit de suite — et s'il m'est permis de reprendre la métaphore de Vico à propos du progrès, — c'est suivant une spirale et non plus un cercle, que se développera bientôt notre enseignement.

L'enseignement donné dans les écoles du deuxième degré s'étend sur trois années d'études: le programme

(1) Voir notamment: Arrêtés du 19 juillet 1911 instituant un livret scolaire au Cambodge; réglementant les examens de l'enseignement franco-indigène au Cambodge; créant au collège de Pnom-Penh des cours complémentaires spéciaux sous forme d'exercices pratiques en vue de la préparation professionnelle des secrétaires-interprètes et des instituteurs; réorganisant l'enseignement franco-indigène au Cambodge; réorganisant l'école professionnelle de Pnom-Penh.

des deux premières années est le même que celui des écoles de pagodes. Le programme de troisième année comporte, avec une révision approfondie des notions précédemment acquises, les premiers éléments du français usuel. Ainsi, l'école de Khet n'est autre chose qu'une école de pagode élargie. Par suite, il sera facile le jour où les écoles de Khet pourront être confiées à des maîtres expérimentés d'organiser, dans chaque province, une sorte d'école de pagode modèle dont l'enseignement pourra être suivi avec fruit par les bonzes de la province. Cette collaboration ultérieure du bonze et de l'instituteur n'est pas une utopie : elle semble d'autant plus facile à réaliser, le moment venu, que l'expérience en est poursuivie depuis plusieurs mois et avec succès au Khet de Romduol.

Dans les écoles du troisième degré, l'enseignement s'étend sur trois années d'études qui ont conservé les noms traditionnels de cours élémentaire, cours moyen, cours supérieur. En principe, l'enseignement est donné en cambodgien au cours élémentaire et l'enseignement en français, il lui est progressivement substitué à partir du cours moyen. Cet enseignement porte sur les matières inscrites, partout, aux programmes des écoles primaires. On s'est efforcé simplement de les adapter au milieu où évolue l'élève et de n'imposer à celui-ci comme bagage de connaissances que ce qui peut lui être immédiatement utile, c'est-à-dire : lire, écrire, compter et savoir s'exprimer simplement et correctement en cambodgien et en français ; observer ce qui l'entoure et tirer des choses qui l'environnent des leçons pratiques ; — connaître avant toute autre l'histoire et la géographie du Cambodge ; se familiariser enfin avec la pratique du dessin, de la géométrie expérimentale et du travail manuel.

Au collège où l'on compte actuellement quatre années d'études, mais où, l'an prochain, il y en aura cinq, réparties en deux cycles, nous nous sommes efforcés d'améliorer le recrutement des élèves, et tout en développant le programme d'enseignement général qui seul leur était donné jusqu'ici, de le compléter par un enseignement spécial préparatoire aux diverses carrières qui peuvent leur être ouvertes.

Pour avoir un meilleur recrutement, nous avons exigé le certificat d'études à l'entrée et nous avons rendu cet examen plus difficile. En mars dernier, dix-huit candidats seulement ont été reçus sur les 94 qui s'étaient présentés. L'avertissement a porté ses fruits et aux derniers examens les résultats ont été bien meilleurs (44 reçus sur 107 candidats).

Pour développer la culture générale de nos élèves, nous avons créé pour eux une bibliothèque spéciale où ils prennent le goût de la lecture et nous avons inauguré, pendant les dernières vacances, le système si fécond des promenades scolaires ou des excursions. Les élèves restés au collège, ou les maîtres de l'intérieur venus aux conférences pédagogiques, ont été conduits à l'Usine des eaux et d'électricité et à l'Usine cotonnière de Ksach-Kandal. Quelques élèves même sont allés jusqu'à Saïgon, où ils ont passé plusieurs jours à visiter la ville. Les circonstances ne nous ont pas permis de continuer ces excursions après juin ; mais nous les reprendrons l'an prochain. Nous avons même formé le projet d'organiser chaque année une excursion scolaire à Angkor, et si cette excursion devait être offerte aux meilleurs élèves à la place d'une distribution des prix, suivant une habitude qui tend à se généraliser de plus en plus en France, je crois que personne ne s'en plaindrait.

Enfin, nous avons commencé la préparation professionnelle en vue de carrières déterminées. Une section cambodgienne a été ouverte, dès le mois de mai, à l'École Normale de Gia-dinh ; 6 de nos élèves s'y préparent à devenir instituteurs. Pour les futurs interprètes, des cours ont été récemment créés portant sur les institutions adminis-

tratives et judiciaires au Cambodge, la comptabilité et la dactylographie.

Ces cours seront complétés aussitôt que possible : par l'organisation d'un musée commercial de produits locaux dont les premiers éléments ont été déjà réunis et qui sera installé dans cette salle même ; par l'enseignement pratique de la botanique dans le beau jardin du collège, où existent déjà les principales espèces de plantes et où il sera facile d'introduire les spécimens caractéristiques qui nous manquent ; par l'enseignement du dessin industriel donné à l'école professionnelle.

Ainsi, par l'orientation nouvelle de ses programmes, le collège formera peu à peu des sujets — et de bons sujets — non plus seulement pour l'enseignement ou l'administration, mais aussi pour le commerce, les services agricoles ou forestiers, le cadastre ou les travaux publics.

Placée à côté du collège et dans la même enceinte, l'école professionnelle ne pouvait rester étrangère à la réorganisation générale.

Un arrêté vient de préciser son double but qui est : de former des ouvriers aptes à seconder les Européens dans leurs entreprises industrielles ; et de préparer ou d'améliorer la main-d'œuvre nécessaire aux diverses industries indigènes à créer ou à perfectionner au Cambodge.

Ainsi, d'une part, elle préparera aux industries européennes (celles qui sont dirigées par l'administration aussi bien que celles des particuliers). Les élèves de ces sections industrielles apprendront le dessin et la géométrie, les applications pratiques des sciences et le français usuel, de sorte que, dans un avenir prochain, dès que l'école professionnelle aura comme le collège son internat, elle pourra recruter ses élèves non plus comme à présent — ce qui semble un peu paradoxal — en dehors des écoles, mais dans les écoles primaires elles-mêmes où l'on a déjà commencé l'installation d'ateliers scolaires pour l'enseignement du travail manuel.

D'autre part, l'école professionnelle comprendra des ateliers d'apprentissage correspondant aux industries indigènes à créer ou à perfectionner au Cambodge. Les élèves de ces sections d'apprentissage n'auront besoin de faire preuve que d'habileté manuelle et d'aptitude physique, et l'enseignement purement pratique n'utilisera que la langue indigène. Le recrutement de ces sections sera donc plus large, on pourra même admettre à certains cours pratiques de perfectionnement des ouvriers déjà engagés dans leur profession et par suite moins susceptibles de abandonner. A peine arrivé, M. le résident supérieur Outrey nous a donné la preuve du prix qu'il attachait au succès de ces sections indigènes en créant des emplois de professeur de dessin cambodgien et de maîtres potiers.

Tel est, dans ses grandes lignes, mesdames et messieurs, le programme de notre action scolaire au Cambodge ; tel est, dans ses traits essentiels, le double aspect indigène et franco-indigène de notre enseignement.

Ce programme, vous l'avez vu, est en voie de réalisation et le Protectorat ne faillira pas à la tâche qu'il s'est imposée de le poursuivre sans arrêt, en y consacrant, avec des ressources suffisantes, le meilleur de son activité.

Tâche longue et ardue, certes, désespérante même par instant, du moins pour ceux qui n'ont pas foi dans l'avenir ou ne peuvent semer sans la certitude d'une récolte immédiate. Mais cependant tâche possible — puisque la France l'a entreprise. — Et c'est pourquoi nous restons persuadés qu'un jour viendra, prochain sans doute, où les Cambodgiens, mesurant le chemin parcouru depuis qu'ils nous ont confié leurs destinées, feront, dans la liste déjà longue des bienfaits que leur a apportés le Protectorat, une place spéciale à ceux de notre enseignement.

Peut-être même — faut-il vous dire un rêve ? — lors-

qu'ils contempleront le cours majestueux du Grand Fleuve qui attache à ses berges tant de populations prospères, et dont les eaux limoneuses et fécondes font naître sans cesse des terres et des richesses nouvelles; ou bien lorsqu'ils regarderont l'infinité de prék qui, à l'époque des hautes eaux, vont du Fleuve aux villages les plus reculés porter l'abondance et la vie — peut-être alors les Cambodgiens se plairont-ils à retrouver, dans ce spectacle si familier, l'image et le symbole de l'enseignement bienfaisant et accessible à tous que la France, généreuse, distribue sans compter à tous ceux qu'elle protège.

**La stabilisation de la piastre.** — Le Conseil supérieur de l'Indochine avait, dans sa session de 1910, émis un vœu en vue de la reprise des études sur la stabilisation de la piastre; et le gouverneur général a adressé en conséquence, au mois d'octobre dernier, une lettre circulaire aux chambres de commerce, dans laquelle il leur demande de formuler à nouveau leur avis sur la question.

On sait que les chambres de commerce se sont, depuis dix ans, préoccupées de ce grave problème et qu'une commission avait été nommée dans la colonie au mois d'octobre 1905, à l'effet d'étudier le régime monétaire d'une façon générale.

Cette commission, tout en reconnaissant pour les transactions l'avantage d'une monnaie à cours fixe, ne put donner une réponse définitive avant d'avoir examiné à fond tous les éléments de la question, dont l'un des principaux était de dresser aussi exactement que possible la balance des capitaux de l'Indochine. La commission se réunissait de nouveau au mois de janvier 1906 sans prendre encore une résolution ferme au sujet du taux de stabilisation à donner à la piastre.

La question était reprise en France en 1907 et une commission interministérielle, présidée par M. Arnauné, émettait l'avis qu'il était impossible d'opérer la réforme monétaire projetée tant que la balance des comptes ne serait pas favorable à l'Indochine, c'est-à-dire tant que le chiffre des exportations ne serait pas supérieur à celui des importations.

Voici, en effet, les différences présentées depuis 1900 et qui ont été constamment en faveur des importations :

1900.....	30.400.000	francs
1901.....	101.600.000	—
1902.....	29.900.000	—
1903.....	103.800.000	—
1904.....	28.600.000	—
1905.....	85.800.000	—
1906.....	43.700.000	—
1907.....	41.600.000	—
1908.....	51.300.000	—
1909.....	33.500.000	—

Or, pour la première fois en 1910, le mouvement inverse s'est produit, les exportations s'étant élevées à 290.546.912 francs, tandis que les importations n'atteignaient que 238.686.288 francs; on voit que la balance a présenté une

différence de 51.860.634 francs en faveur des exportations.

Peut-on espérer que cette nouvelle situation de la balance commerciale se fixera définitivement sur les mêmes bases; il est difficile de donner la moindre certitude à cet égard: il est bien certain que le chiffre des importations a, dans la dernière décade, été fortement grossi du fait exceptionnel de l'envoi d'un important matériel de chemin de fer, tandis que les exportations subissaient de fortes diminutions dues à de mauvaises récoltes; et si on peut prédire que dans l'avenir il est peu vraisemblable que les entrées dépassent les sorties pour un capital aussi considérable, on ne peut cependant certifier qu'elles leur seront toujours inférieures.

On a fait remarquer d'ailleurs avec juste raison que la balance commerciale n'était pas seule en cause et qu'il fallait tenir compte des paiements faits par l'Indochine en France, ainsi que des sorties de numéraire, opérées pour différents motifs, bénéfiques de l'industrie, économies de fonctionnaires, etc.

Suivant des calculs publiés autrefois par M. Le Myre de Vilers, on pourrait ainsi établir ces sorties :

Dépenses budgétaires et annuités d'emprunt.	40.000.000
Economies des fonctionnaires.....	10.000.000
Bénéfices de l'industrie, de l'agriculture et du commerce.....	20.000.000
Gains des Chinois.....	25.000.000
Gains des chettys.....	4.000.000
	<hr/>
	99.000.000

chiffre duquel on doit déduire une somme d'environ 20 millions, payée par la métropole pour dépenses militaires et de marine.

Si donc l'on s'en tient au chiffre de 79 millions, on voit qu'il ne compense pas l'excédent des exportations sur les importations et que le déficit réel de la balance générale des comptes s'élèverait pour l'année 1910, soit l'exercice le plus favorable, à 27 millions environ.

Il est vrai que, si le gouvernement décidait dès maintenant d'effectuer la stabilisation de la piastre, ce déficit pourrait être réduit à néant pendant les premières années, et cela grâce à un artifice que le dernier gouverneur général, M. Klobukowski, avait lui-même indiqué. On sait, en effet, que la colonie se propose de contracter un emprunt de 90 millions qui sera réalisé par tranches; elle peut, dès que cet emprunt sera conclu, diminuer ses rapatriements de fonds et s'appliquer, par une simple opération de trésorerie, tout ou partie des sommes qu'elle doit verser à la métropole.

Sans doute, ce stratagème a-t-il le grave inconvénient de ne pouvoir être pratiqué que temporairement; mais si l'enquête que poursuit l'administration amenait à prouver que la balance générale des comptes est à peu près équilibrée, il constituerait un argument de plus en faveur de l'accomplissement d'une réforme impatiem-

ment attendue. N'oublions pas, en effet, que le régime monétaire actuel présente de très graves inconvénients aussi bien au point de vue commercial que budgétaire. Le vice principal du système est de faire subir à la colonie, en cas de baisse du taux de la piastre, des pertes importantes dans ses opérations d'importations de pays à étalon d'or, pertes qui ne sont pas compensées par des bénéfices équivalents aux exportations, puisque la majorité de celles-ci sont faites sur la Chine et le Japon, pays à étalon d'argent. Au point de vue budgétaire, il n'est pas besoin d'insister longuement sur les inconvénients que peut présenter la baisse de la piastre, et on se souvient que le compte de change se traduisait en 1907 par une perte de 4.246.498 piastres.

On ne peut donc, en résumé, que se féliciter des nouvelles études entreprises, et il faut espérer que les résultats de l'enquête poursuivie seront favorables à la stabilisation.

**La session extraordinaire du Conseil colonial de Cochinchine.** — Lorsque le Conseil colonial de Cochinchine a été réuni en session ordinaire, les décrets du 20 octobre 1911, accomplissant une réorganisation administrative et financière de l'Indochine, n'avaient pas encore été promulgués dans la colonie. Or, l'un de ces décrets comportait une nouvelle répartition des recettes et dépenses entre le budget général et les budgets locaux; il a donc été nécessaire de réunir le Conseil colonial en une session extraordinaire pour examiner les modifications rendues nécessaires au budget déjà voté. La session extraordinaire a été ouverte le 12 décembre.

Les modifications indispensables étaient dans l'espèce des plus importantes : on sait, en effet, que dorénavant les budgets locaux doivent supporter toutes les dépenses de travaux publics d'un intérêt purement local, et de ce nombre sont, pour la Cochinchine, les frais d'amélioration et d'entretien du port de Saïgon, jusque-là inscrits pour la majeure part au budget général. Les dépenses nouvelles auront donc pour effet d'accroître de 20 0/0 environ les dépenses de la Cochinchine, tandis que comme recettes nouvelles elle ne peut compter que sur le produit des droits forestiers, estimé, pour l'exercice 1912, à 47.000 piastres, défalcation étant faite des frais de perception, confondus avec les dépenses d'administration et de conservation des forêts. Il en résulte, par suite, une rupture d'équilibre qui fait que le budget local ne pourra être compensé que par une subvention du budget général. On conçoit comment, dans ces conditions, loin d'obtenir l'autonomie plus grande annoncée par le législateur, la Cochinchine se trouve plus étroitement soumise au contrôle du gouvernement général.

Comme l'on pouvait le redouter, cet état de choses n'a pas convenu au Conseil colonial, et l'un des conseillers, M. Dejean de la Bâtie, a fait observer que si l'on demandait un nouveau sacrifice à la Cochinchine, il serait juste, par contre, de lui réserver le bénéfice entier de ses impôts

directs. Or, le droit à la sortie des riz, qui est considéré comme une taxe indirecte, est, par suite, pris en recette au budget général, tandis qu'il devrait profiter au budget local : l'on peut faire observer, en effet, que, dans son essence même, cette taxe peut être considérée comme une contribution directe, complémentaire de l'impôt foncier et représentative de l'insuffisance de la taxation fiscale des rizières à une époque où la propriété, non encore cadastrée, ne pouvait être immatriculée équitablement. Si la Cochinchine obtenait le bénéfice de cette taxe, qu'elle est à peu près seule à alimenter et qui produit environ un million de piastres annuellement, le budget cochinchinois pourrait se passer de la subvention du budget général et recouvrerait son indépendance.

Mais M. Dejean de la Bâtie va plus loin et il estime que l'idée maîtresse qui a présidé à cette réforme indochinoise a été la volonté arrêtée de dessaisir le Conseil colonial de la solution définitive d'une question qu'il étudie depuis plus de deux ans : celle d'assurer, à partir de l'année 1915, le service subventionné des transports fluviaux.

M. Gourbeil, lieutenant-gouverneur de Cochinchine, s'est associé à M. Dejean de la Bâtie en ce qui concerne ses observations relatives au nouveau budget, mais il a déclaré qu'il ne pouvait le suivre dans sa boutade contre les Messageries fluviales.

Quoi qu'il en soit, le Conseil colonial a émis, à l'unanimité moins trois voix, le double vœu suivant :

1° Que des modifications soient apportées au plus tôt au décret du 20 octobre relatif à l'établissement des futurs budgets, de façon à leur assurer des recettes normales présentant toutes les garanties désirables de fixité et de durée, pour faire face aux diverses dépenses nouvelles imputées aux mêmes budgets;

2° Que le Conseil colonial soit consulté sur la question du renouvellement de la subvention des services postaux et transports fluviaux à partir de l'année 1915.

**La réapparition du Detham.** — Il semblait que le Detham n'attendait que l'arrivée en Indochine du nouveau gouverneur général pour faire sa réapparition. Depuis plusieurs mois le vieux chef pirate était représenté comme errant de village en village, et tous ses lieutenants ayant été capturés, lui-même était considéré comme n'étant plus dangereux. Aussi, bien que le principal personnage n'ait pu être pris, le gouvernement local avait décidé de disloquer les dernières troupes lancées à sa poursuite et de mettre fin à la campagne coûteuse du Yenthé.

Or, l'on apprit, au mois de novembre dernier, que le Detham était toujours vivant, et que si sa présence était dénoncée par les indigènes, en revanche la région continuait à lui assurer des vivres et un abri.

Le 21 novembre, le résident de Bac-giang par-

tait précipitamment pour Nha-nam avec l'inspecteur de milice Guillaume; et le 22, on cerna le mamelon sur lequel les pirates, parmi lesquels on avait reconnu le Detham, s'étaient réfugiés; mais il fut impossible de parvenir jusqu'à eux; et lorsque le 23 novembre on voulut recommencer l'attaque, on s'aperçut qu'ils s'étaient évadés. Dans cette aventure, nous eûmes cinq miliciens tués et sept blessés.

**Les incidents de Mongtzé.** — Comme on pouvait le redouter la révolution chinoise a, par contre-coup, causé d'assez vifs incidents à Mongtzé où depuis l'ouverture de la ligne du Yunnan plusieurs maisons françaises de la colonie ont établi des succursales. Ces incidents ont eu pour acteurs des soldats réformistes que le général Tchén avait amenés depuis un mois pour proclamer la république à Mongtzé : on leur avait promis une récompense de 20.000 piastres, mais comme ils n'avaient même pas été payés de leur solde, ils se révoltèrent et commencèrent par piller la caisse du Trésor provincial. Mis en goût ils se ruèrent, dans la nuit du 3 au 4 décembre, sur la ville européenne, et pillèrent différentes maisons de commerce ainsi que les caisses de la Compagnie du Yunnan. Les Européens réfugiés au Consulat français purent de là assister au pillage et voir les nombreux incendies allumés par les réformistes. Aucun d'eux ne fut pourtant victime des bandits.

A la suite de ces événements, la Chambre de commerce d'Haïphong adressa une requête au gouverneur général, lui demandant d'intervenir pour que des mesures soient prises afin de garantir la vie et les biens des Européens résidant à Mongtzé. M. Sarraut répondit aussitôt que, d'accord avec le résident supérieur, le général commandant des troupes de l'Indochine et le directeur de la Compagnie du Yunnan, toutes les dispositions étaient prises pour faciliter, le cas échéant, la défense et l'évacuation des Européens de Mongtzé.

## SIAM

**Le couronnement du roi de Siam.** — S. M. Vajéravudh a été couronné roi de Siam le samedi 2 décembre avec un cérémonial imposant, en présence des représentants des principales puissances, parmi lesquels cinq appartenaient aux familles souveraines d'Europe :

S. A. R. le prince Guillaume de Suède, duc de Sudermanie et S. A. R. la princesse;

S. A. R. le prince Waldemar de Danemark et ses trois fils;

S. A. I. le grand duc Boris;

S. A. I. le prince Hiroyasu Fushimi;

S. A. S. le prince Alexandre de Teck;

S. A. R. la princesse Alexandre de Teck.

L'Autriche-Hongrie et la Norvège avaient envoyé des missions spéciales.

L'Espagne son ministre à Pékin.

Les États-Unis d'Amérique, la Hollande, l'Allemagne, la Belgique et la Norvège s'étaient faits représenter par leurs ministres à Bangkok.

En la vacance du poste de ministre à Bangkok, le gouvernement français avait chargé M. de Margerie, notre ministre à Pékin, de le représenter.

Il était accompagné du lieutenant d'artillerie coloniale Berthier et de M. Gérard Mante.

Il est permis de croire que les relations personnelles du roi et du prince Chakrabongse, l'héritier présomptif, ont eu plus de part que les cabinets européens au choix de la représentation brillante dont le Siam a été honoré.

Le récent voyage en Europe du prince Chakrabongse, sa présence aux fêtes du couronnement du roi George V, son habileté diplomatique, la sympathie qu'il sait inspirer et aussi l'attrait des voyages lointains qui paraît s'exercer de plus en plus vivement sur les princes et la curiosité sont sans doute les motifs les plus importants de cette démonstration, la première dont bénéficie un souverain asiatique.

On chercherait en effet en vain les raisons diplomatiques de la présence au couronnement du roi de Siam du prince héritier de Suède, et ceux que l'on pourrait croire découvrir dans la politique générale de la Russie en Asie ou dans la place économique de l'Angleterre au Siam ne justifieraient pas davantage l'envoi du grand duc Boris, du prince et de la princesse de Teck et de la suite imposante qui les accompagnait.

La représentation des autres puissances, encore qu'on ait pu s'étonner de voir l'Autriche-Hongrie expédier de Vienne une mission spéciale, convenait davantage à la situation et la nôtre était exactement ce qu'elle devait être.

On sait que notre ministre en Chine, avant de représenter la France à Pékin, a dirigé la légation de Bangkok. Son tact, sa bonne grâce lui avaient créé une place à part dans les milieux siamois et dans la colonie européenne. La cour de Siam l'a vu avec plaisir, dans des circonstances solennelles, représenter notre pays.

Il a été reçu avec des marques particulières de distinctions et placé partout en tête des envoyés spéciaux.

La présence des nobles hôtes que le roi de Siam s'est efforcé de recevoir comme les souverains d'Europe traitent leurs bons cousins a peut-être un peu marqué que les représentants étrangers n'étaient pas tous des princes, mais ce n'est qu'une nuance que justifie d'ailleurs, paraît-il, le protocole suivi à Londres où la cour de Bangkok a cherché ses inspirations.

En présence donc de l'Europe, de l'Amérique et du Japon assemblés le 2 décembre, le roi Vajéravudh s'est couronné lui-même et a juré de faire vivre libre le peuple thaï ou de mourir.

On peut dire que, depuis un an, le roi préparait son entourage et ses fonctionnaires à la cérémonie imposante qu'il espérait réaliser et qui devait

être le témoignage éclatant de l'admission solennelle du Siam au rang de puissance souveraine.

Nous parlerons prochainement de l'honorable corps des Tigres sauvages, une très curieuse institution du roi, qui a enrégimenté et s'efforce de discipliner et d'éduquer l'armée des fonctionnaires de son royaume et d'éveiller chez eux le patriotisme et la solidarité. Cette institution a permis d'apporter la dernière touche à l'aspect européen que le précédent roi s'était efforcé de donner à ses sujets les plus proches.

En un mois et demi, d'autre part, Bangkok fut astiqué, raccommoqué, repeint, ses plaies dissimulées, décoré et prêt pour les illuminations.

En somme le roi a pu présenter à ses nobles hôtes une façade honorable dont on aurait tort de reprocher au Siam (ne l'a-t-on pas jadis reproché au Japon) le caractère provisoire et la fragilité. Il fallait peut-être pour maintenir l'indépendance du pays commencer par là, et d'ailleurs tout n'est pas que décor dans cette façade et la charpente en est déjà celle de l'édifice définitif.

Pendant ces quatre jours de cérémonies qui se sont développées avec la lenteur et le faste habituel aux actes de la vie royale au Siam, les princes siamois et les hauts mandarins, parfois même le peuple, ont vu leur souverain entouré d'un éclat qui a pu les remplir de fierté et les payer de l'effort que l'introduction de mœurs et de devoirs nouveaux leur impose.

Les nobles hôtes qui ont traversé les mers pour assister au couronnement du roi asiatique auront peut-être été un peu déçus dans leur curiosité. L'antique pompe à laquelle ils s'attendaient sans doute a été réduite à la personne et à l'entourage immédiat du souverain et ce qu'ils furent

principalement conviés à contempler, ce fut le jeune Siam, ses soldats, ses fonctionnaires européens, ses palais italiens meublés à Paris et à Londres.

Enfin éprouvèrent-ils peut-être quelque étonnement, alors que leur présence était le plus sûr garant des intentions pacifiques de tous à l'égard du Siam, d'entendre si fréquemment dans ses paroles le souverain rappeler l'esprit guerrier des « thaï », et jurer de défendre par les armes, au besoin même par le sacrifice de sa royale existence, une indépendance que nul ne songe à menacer.

Mais ce sont là de si légères ombres qu'elles passent inaperçues dans le tableau d'apothéose qu'ont valu au Siam les relations de son roi et de ses princes, la sagesse de la politique de toute une dynastie, principalement de son dernier monarque, et les promesses du règne actuel.

KELIAN.

**Service du cadastre.** — La campagne 1909-1910 a été très fructueuse et, dès maintenant, le service cadastral peut envisager avec satisfaction les résultats acquis depuis sa formation, il y a une dizaine d'années. On sait qu'il vient d'être remanié en ce sens que tout le service géographique a été rattaché au ministère de la Guerre et que ses attributions sont maintenant réduites au seul établissement du cadastre. On peut espérer que, débarrassé de toutes préoccupations accessoires, son activité ne pourra que s'accroître et que la propriété siamoise ne tardera pas à être définitivement assise sur des bases solides.

Le tableau suivant donne par *monthon* l'étendue des terrains cadastrés à la fin de 1909-1910.

Monthons	Nombre de propriétés	Surface en <i>rai</i> des propriétés cultivées	Surface en <i>rai</i> des propriétés non cultivées	Surface en <i>rai</i> des routes, canaux et terres sans propriétaires	Observations
Krung-thep.....	85.700	2.128.200	366.724	176.733	Le <i>rai</i> = 1.600 mq.
Krung-kae.....	196.747	2.918.616	151.618	548.550	
Nakhon Chaisi..	77.360	1.314.700	269.832	558.742	
Pachim.....	79.741	2.184.311	107.327	439.878	
Ratburi.....	114.398	1.178.340	48.099	427.115	
Chantabun.....	20.764	165.737	8.330	113.903	
Phitsanulok....	43.932	411.494	10.544	»	
Totaux.....	618.642	10.301.498	963.474	2.262.321	

La surface totale des terrains actuellement cadastrés s'élève donc à 18.530.293 *rai*, c'est-à-dire 2.164.851 hectares, sur lesquels 11.264.972 *rai* = 1.802.395 hectares sont partagés entre 618.642 propriétés, ce qui donne pour chacune de celles-ci une superficie moyenne de près de 3 hectares (environ 2 hect. 92).

Les principes du « Torrens act » ont été adoptés au Siam et y constituent le régime de la propriété foncière. Dans chaque province des « Land registration office » reçoivent les déclarations d'immatriculation, à la suite de quoi il est remis

au déclarant un titre donnant la description de la propriété et les conditions sous lesquelles elle lui est attribuée. Un duplicata est conservé dans les bureaux et recevra, par la suite, comme le titre lui-même et en même temps, les diverses mutations de la propriété.

En fin 1908-1909, 285.352 tribus basés sur les relevés cadastraux avaient été délivrés aux propriétaires, dont 46.591 pendant cette seule année. Les résultats de l'année 1910-1911 ne sont pas encore connus, mais, étant donné le fonctionnement de plus en plus normal des « Land regis-

tration office », on peut espérer que l'effort déjà très satisfaisant de l'année précédente a été dépassé.

Si tout le monde, au Siam, se mettait d'accord pour féliciter le service cadastral de l'activité dont il fait preuve, il ne manquait pas de gens pour regretter qu'il ait adopté dans la transcription des noms siamois en caractères romains une orthographe des plus déroutantes et que ne justifiait pas toujours la translation littérale. Il était difficile de reconnaître Korat sous la forme de Goraj et Nakhon Chaisi sous celle de Nogorn-jaisri. Les journaux nous apprennent qu'on en serait revenu aux orthographes usuelles, et nous ne pouvons que féliciter le service de ne pas avoir été intransigeant dans son erreur. Il est déjà assez regrettable que l'on ait employé la phonétique anglaise pour la transcription des noms siamois. Mais quelle que soit son incommodité évidente, il vaut mieux continuer dans cette voie que de compliquer la question par de nouvelles tentatives individuelles.

*Irrigations.* — Tout en cherchant à constituer sur des bases solides et modernes le régime de la propriété foncière au Siam, le gouvernement se préoccupe aussi de l'accroître en valeur et en surface. De vastes *territoires* dans le delta même, comme dans la région de Phitsanulok, sont destinés à augmenter singulièrement l'étendue déjà considérable des rizières siamoises. Un service spécial, le « Krom Klong » ou « Royal Irrigation department », a été chargé de la mise en valeur de ces terrains actuellement inutilisables, mais qui peuvent être transformés en excellentes terres de production. Il a été confié à des ingénieurs hollandais, au nombre d'une quinzaine, pourvus d'assistants indigènes et a déjà obtenu des résultats très intéressants.

Il est évident que le développement de ses moyens agricoles est, pour le Siam, une question de première importance, et pour témoigner l'intérêt qu'il y apporte, le roi lui-même fait exécuter dans sa propriété de Phya-thai des travaux qui doivent en faire une sorte de ferme modèle. Le plan de ces aménagements a été calqué sur ceux qui ont été expérimentés dans la région de Demak à Java, laquelle se trouve dans des conditions identiques à celles de la majeure partie du Bas-Siam.

La propriété royale de Phya-thai est située près de Bangkok, entre Samsen et le Klong-samsep; le champ d'expérience a une étendue de 1.400 *rai* c'est-à-dire 176 hectares. On établit là un système de drains et de pompes destinés à maintenir sur les terrains cultivés la hauteur d'eau nécessaire au développement normal du riz, soit en la puisant dans les canaux voisins, soit en l'y refoulant.

Le service des irrigations s'occupe, d'autre part, de mener à bien des travaux d'une utilité beaucoup plus générale, tant sur la rive est du Menam que sur la rive ouest. Le schéma des aménagements de la rive est est certainement le

plus considérable et celui qu'on poursuit le plus activement à l'heure actuelle d'après une note du *Bangkok Times*. Il embrasse toute la région comprise entre le canal de Rangsit au Nord, le Menam-cheo-Phya à l'Ouest, le golfe du Siam au Sud et le Menam-bang-pa-Kong, soit une superficie d'environ 2.500 kilomètres carrés. C'est une région de terres basses très fortement inondées que traversent déjà divers canaux dont les plus importants sont ceux de Samsep, Bankanah, Thakai, Phrawet, Samrong et Bang-hia. Tous ont été fermés près de leurs débouchés dans les rivières, de telle sorte qu'ils peuvent être rendus indépendants du mouvement des marées.

D'Ouest en Est, les parties les plus basses sont situées au milieu vers le Klong-bang-hia qui en est, par suite, le canal de drainage naturel. Il a été cependant nécessaire de l'aménager de telle sorte que, tout en suffisant à l'écoulement des eaux en excédent pendant la saison des pluies, il entretienne, en outre, un courant permanent dans les canaux affluents. A cet effet, on a construit à Bang-hia une vaste écluse qui doit, non seulement établir le drainage des terrains environnants, mais encore contribuer à celui de toute la région de l'East-bank en répondant à toutes les nécessités que créera l'établissement du grand barrage de Chainat.

Ces travaux doivent être terminés en juillet 1912 sauf l'endiguement du canal. A ce moment, ils permettront déjà de mettre en valeur beaucoup de terrains situés au Sud des Klong-samrong et Pataklong actuellement inutilisables, parce qu'ils sont envahis une grande partie de l'année par l'eau saumâtre qui reste d'ailleurs en permanence dans les cuvettes plus basses, comme celles de la région du Klong-hua-take.

Ce sont 160.000 *rai*, soit 25.600 hectares de terre dans le Sud des Klong-samrong et Pataklong, plus 50.000 *rai* ou 8.000 hectares en bordure du Hua-take et du Menam-bang-po-kong qui seront ainsi livrés à la culture.

Il est inutile d'insister sur les bénéfices que le gouvernement retirera de l'achèvement de ces travaux, du fait de la vente des terrains, de l'impôt sur les régions nouvelles, de l'accroissement des exportations, des droits de timbre, enfin de l'augmentation des impôts sur les rizières existant déjà qui vont passer à une classe supérieure.

**Les chemins de fer siamois pendant l'année 1910.** — L'administration des chemins de fer siamois vient de faire paraître son rapport annuel. Ce rapport se réfère à l'année siamoise 129, c'est-à-dire à la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> avril 1910 au 31 mars 1911. Nous en extrayons quelques chiffres, que le lecteur pourra rapprocher des statistiques d'ensemble des voies ferrées du Siam publiées au Bulletin de janvier 1911 (p. 15).

La situation économique du Siam pendant l'année 129 n'a pas été bonne. La récolte du riz était médiocre, le maintien du change à un taux

élevé en rendait la vente sur le marché de Hong-kong peu rémunératrice; il y a eu diminution d'activité dans les usines de décortiquage, resserrement du marché monétaire, restriction dans les importations; toutes les entreprises industrielles locales ont souffert. Les chemins de fer n'ont pas échappé au contrecoup de la crise. Cependant les résultats de leur exploitation ont été légèrement supérieurs à ceux de l'exercice précédent, ce qui témoigne de la vitalité du pays.

*Développement du réseau. Coût de construction.* — Le réseau ne s'est accru en 1910 que d'un tronçon de 6 km. 500, reliant la gare urbaine de Bangkok à une gare fluviale créée sur le bord du Mé-nam en aval de la capitale. Son ensemble comporte maintenant 932 km. 100 de voie, dont 780 km. 700 de voie large et 151 km. 400 de voie étroite.

Les travaux de la ligne du Nord vers Chieng-mai ont été poussés au-delà de Phan-ton-phung; ceux de la ligne de la péninsule malaise, qui doit relier Bangkok à Singapour par Petchaburi, ont été attaqués en quatre endroits, mais aucune section nouvelle n'a été ouverte à l'exploitation pendant l'année 1910.

Les comptes du coût de construction ont été modifiés. On avait porté en 1909, sous la rubrique des Travaux complémentaires, les dépenses du raccordement à la gare fluviale et de l'érection de cette gare. Le montant de ces travaux, soit 614.000 ticaux (1), a été transféré, dans les statistiques de 1910, au compte de premier établissement. Par suite, quoiqu'il ait été fait en 1910 pour 400.000 ticaux de travaux complémentaires, le compte de ces travaux a été ramené de 2.725.000 à 2.510.000 ticaux. En compensation, le compte de premier établissement passé de 55.609.000 à 56.368.000 ticaux. La différence de 759.000 ticaux en plus provient pour 614.000 ticaux du transfert des dépenses précitées de raccordement à la gare fluviale et pour 145.000 ticaux de l'achèvement de la ligne d'Outaradit à Phan-ton-phung. En résumé, le coût de construction du réseau entier s'établissait au 31 mars 1911 ainsi qu'il suit :

Voie large : 50.761.882 ticaux, soit par km. 65.021 ticaux.  
Voie étroite : 8.415.878 — — 53.605 —  
Réseau : 58.877.760 — — 63.166 —

Le fonds de réserve pour l'entretien de la ligne a été doté, suivant les règles en vigueur, d'une recette de 371.000 ticaux. Il a eu à supporter 70.000 ticaux de dépenses. Il s'élevait en fin d'année à 1.686.000 ticaux.

*Trafic.* — Les recettes brutes et la recette kilométrique ont légèrement progressé :

Années	Recettes brutes.		Réseau
	Voie large	Voie étroite Ticaux	
1909...	3.544.769	758.923	4.303.692
1910...	3.687.992	828.773	4.526.765

(1) Le tical s'est maintenu à 1 fr. 92 pendant toute l'année 1910 et les six premiers mois de 1911.

soit une augmentation de 5,18 0/0 d'une année à l'autre.

Années	Recette kilométrique.		Réseau
	Voie large	Voie étroite Ticaux	
1909...	4.763	5.013	4.805
1910...	4.737	5.474	4.857

Les recettes se répartissent ainsi qu'il suit entre voyageurs et marchandises :

Voyageurs.....	2.824.542 ticaux, ou	62,40 0/0
Marchandises....	1.632.054	36,05 0/0
Recettes diversss.	70.169	1,55 0/0

En 1909 les voyageurs représentaient 64,14 0/0 de la recette, et les marchandises 34,51 0/0. L'augmentation de la proportion en faveur des marchandises est de bon augure pour le développement économique du pays.

Le nombre des voyageurs s'est élevé de 2.955.397 à 3.155.160.

Années	Voyageurs, nombre kilométrique.		Réseau
	Voie large	Voie étroite Ticaux	
1909...	2.879	5.368	3.300
1910...	2.870	6.041	3.385

Mais la recette moyenne par voyageur s'est abaissée de 0.91 ticaux à 0.89, d'où une réduction de la recette kilométrique.

Années	Voyageurs, recette kilométrique.		Réseau
	Voie large	Voie étroite Ticaux	
1909...	2.839	4.282	3.082
1910...	2.732	4.570	3.030

Il y a par contre une augmentation assez sensible sur les marchandises :

Années	Marchandises, recettes totales.		Réseau
	Voie large	Voie étroite Ticaux	
1909....	1.381.642	103.334	1.484.976
1910....	1.503.715	126.339	1.632.054
En plus.	124.073	23.005	147.078

Années	Marchandises, recette kilométrique.		Réseau
	Voie large	Voie étroite Ticaux	
1909....	1.856	683	1.658
1910....	1.925	834	1.751
En plus.	69	151	93

*Résultats financiers.* — Les résultats financiers de l'exploitation sont résumés dans le tableau suivant :

Années	Capital	Recettes	Dépenses
	d'établissement	brutes	d'exploitation
		Ticaux	
1909...	57.003.648	4.303.692	1.706.202
1910...	58.877.760	4.526.765	1.788.496



Années	Versement au fonds de réserve	Recette nette	Produit net 0/0 du capital engagé
—	—	Ticaux	—
1909..	286.698	2.310.792	4,05
1910..	325.305	2.412.964	4,10

Le réseau siamois a été construit moitié avec des fonds d'emprunt pour lesquels le Siam paie environ 4,35 0/0 d'intérêt par an, et moitié avec les excédents des budgets ordinaires. Les intérêts des fonds d'emprunt une fois payés, le capital fourni par les budgets ordinaires reçoit encore une rémunération d'environ 3,34 0/0. C'est un résultat fort satisfaisant pour un réseau qui traverse dans son ensemble un pays à faible densité de population et dont les ressources naturelles sont encore peu exploitées.

## Levant

### La situation politique à Constantinople.

— A la suite de l'obstruction menée par l'opposition, le ministre Saïd pacha donna fin décembre sa démission. Immédiatement le sultan confiait à l'ancien grand vizir la formation du nouveau cabinet. A vrai dire, aucun changement véritable n'eut lieu dans la combinaison ministérielle :

Saïd pacha. — Grand vizir.

Abdur Rahman Nessib effendi. — Cheik ul Islam.

Mahmoud Chevket pacha. — Ministre de la Guerre (maintenu).

Hourchid pacha. — Ministre de la Marine (maintenu).

Memdouh bey. — Ministre de la Justice (et Intérieur par intérim) (maintenu).

Naïf bey. — Ministre des Finances (maintenu).

Emroullah effendi. — Ministre de l'Instruction publique (nouveau).

Aristidi pacha. — Ministre du Commerce, Agriculture (nouveau).

Sinapian effendi. — Ministre des Travaux publics (précédent ministre du Commerce).

Ibrahim Soussa effendi. — Ministre des Postes (maintenu).

Ce ministère appartenait entièrement au Comité Union et Progrès et l'espoir de l'Entente libérale de s'y faire représenter fut déçu. Le premier acte de Saïd pacha fut de remettre en discussion le fameux article 35 de la constitution qui exige le consentement du Sénat pour autoriser le sultan à dissoudre la Chambre (Saïd pacha voulait assurer au sultan le droit de dissolution direct, sans intervention du Sénat).

Bien que dans son programme l'Entente libérale ait proposé l'extension des prérogatives de la Couronne, ce parti continua sur ce terrain une opposition systématique, empêchant par son abstention le quorum nécessaire au vote de la modification constitutionnelle. De sorte que le grand vizir en vint à cette mesure originale : demander (très constitutionnellement d'ailleurs), au Sénat l'autorisation de dissoudre la Chambre, précisément pour pouvoir à l'avenir dissoudre cette Chambre sans le consentement de ce même

Sénat. C'est à cela que le Sénat vient de consentir. La crise depuis quelque temps annoncée est ouverte, après une session où les violences, les rivalités de personnes ont pu attrister les plus optimistes partisans du régime parlementaire en Turquie. Le décret de dissolution a été lu à la séance du 18 janvier.

## Extrême-Orient

### CHINE

**La mission Legendre.** — Une dépêche de Changhaï, en date du 15 janvier, a annoncé que le docteur Legendre et le lieutenant Dessirier sont arrivés à Tchou-Ouin, complètement guéris de leurs blessures. Voici une des dernières lettres reçues par M<sup>me</sup> Legendre, dans laquelle le docteur Legendre relate les détails de l'agression dont il a été victime :

Le 25 octobre, à une heure du soir, à un kilomètre du marché fortifié de Hoang-choui-tang, nous étions attaqués par une bande de 200 à 250 Chinois, armés de fusils ou de sabres.

Nous avons essuyé plus de cinquante coups de feu sans une seule atteinte, mais nous avons été blessés grièvement par des coups de sabre à la tête et aux mains. Dessirier a eu la main droite mutilée et deux plaies à la tête, mais peu étendues, car il a été protégé par un turban. Quant à moi, j'ai reçu au sommet du crâne un violent coup de sabre qui a entamé les os de la voûte et causé une hémorragie abondante ; il eût été mortel si je ne l'avais en partie paré en saisissant de la main gauche la lame qui s'abattait. L'index en a été sectionné jusqu'à l'os et le pouce profondément tailladé. Ces deux doigts sont depuis presque insensibles. Un coup de sabre, destiné à me trancher le cou, n'a entamé que le col de ma veste, ayant glissé sur mes épaules dans un brusque effacement du corps. Un autre coup a tranché mon étui à cigarettes dans la poche-carnier.

Le convoi ayant été enlevé et ne possédant plus que les vêtements portés au moment de l'attaque, il a été impossible de nous panser convenablement. Les quelques chiffons malpropres donnés par les habitants ont été si insuffisants que j'ai dû panser ma tête avec mon mouchoir sale simplement trempé dans l'eau bouillante. Notre dénuement était absolu ; toutes les complications étaient à craindre surtout avec des blessures à la tête. Heureusement la fièvre a disparu au bout de deux jours, nous laissant toutefois un peu affaiblis.

Comment avons-nous échappé aux forcenés qui nous ont attaqués à coups de sabre ? Je ne vois qu'une explication : nos bêtes de bât, affolées par les coups de feu et rebroussant chemin, sont venues détourner l'attention des assaillants (quatre m'avaient attaqué à la fois) et provoquer chez eux le besoin immédiat du pillage. J'ai appris que des caisses avaient été éventrées sur la route même. Nous avons ainsi gagné du terrain et réussi à atteindre Hoang-choui-tang épuisés, perdant du sang en abondance. Nos huit soldats d'escorte avec nos domestiques avaient

été les premiers à fuir dans ce village. Un seul était resté avec nous : un Annamite. Il a lutté comme nous, mais moins vigoureux, a succombé. Il a été haché à coups de sabre, puis odieusement mutilé et dépouillé de tout vêtement. C'est le sort qui nous était réservé, et pire encore, si nous avions été pris vivants.

A Hoang-choui-tang, j'ai obligé le « pao tchen » à fermer les portes et l'ai rendu responsable de nos existences. Réfugiés dans la cour d'une misérable auberge, nous avons été réclamés plusieurs jours de suite par les rebelles qui voulaient à tout prix nous achever. Heureusement j'entendais de ma cour certains propos sur ce qui se tramait et mon expérience de la Chine m'a permis de prendre le deuxième soir certaines précautions qui nous ont sauvé la vie. Cependant, à la fin, si nous n'avons pas été livrés, c'est grâce à une famille Tchang, très influente et disposant de plusieurs centaines d'hommes armés.

Cette famille a résisté à toutes les menaces, a refusé de nous livrer, même au moment si critique où le chef de la rébellion, Tchang Iago Tang, maître du pays, assiégeait la capitale, Ning-yuan-fou. Craignant une surprise dans l'auberge de Hoang-choui-tang, la famille Tchang nous enleva une nuit (31 octobre), pour nous installer en sa propre demeure, au village de Oua-lao. Cette maison défendue par deux « tiao fang » (blockhaus) nous permettait de résister longtemps. Nous y sommes restés jusqu'au 8 novembre. Les rebelles ayant été battus (4 novembre) à Lou-chan et le chef capturé, les réguliers sont venus nous chercher le lendemain.

Nous avons été reçus à Ning-yuan par l'excellent Père Bourgain qui s'est dépouillé de tout pour nous, nous permettant de nous débarrasser de nos vêtements souillés de sang et surtout de notre linge rempli de vermine ramassée dans les couvertures de la misérable auberge où nous sommes restés six longs jours dans la position de condamnés à mort.

## JAPON

**Le Japon et la révolution chinoise.** — On télégraphie de Tokyo au *Times* que le profond intérêt avec lequel les Japonais suivent les progrès de la révolution chinoise s'est manifesté dans les débats du Parlement de Tokyo :

« Le ministre japonais des Affaires étrangères, déclare le correspondant du *Times*, a naturellement démenti que son gouvernement ait exercé sur la Chine une pression quelconque en faveur du maintien de la monarchie. Mais il semble avoir admis que M. Ijuin, ministre du Japon à Pékin, ait, en effet, recommandé cette politique à Yuan Chi Kai, comme on l'a dit. M. Ijuin aurait fait savoir à l'homme d'Etat chinois qu'en aucune circonstance le Japon ne reconnaîtrait une république chinoise. Le vicomte Uchida a expliqué au Parlement que M. Ijuin a simplement exprimé ses vues personnelles. Yuan Chi Kai semble s'être mépris et peut-être l'erreur n'est-elle pas inexcusable.

« Il est hors de doute que le désir de la plupart des hommes d'Etat éminents du Japon, c'est que la Chine n'entre que doucement dans la voie du progrès et par-dessus tout qu'elle n'introduise

pas soudainement à la porte de leur pays une forme de gouvernement radicalement différente de celle de leur propre gouvernement. C'est là un désir très naturel et très raisonnable et qui est également le nôtre. Les débats du Parlement japonais sont de nature à rappeler à tous les intéressés que les progrès de la révolution chinoise sont suivis anxieusement par les voisins de la Chine. C'est là une considération que tous les Chinois intelligents qui se préoccupent réellement du bonheur de leur pays feront bien de ne pas oublier. »

## PERSE

**La fin du conflit russo-persan : les événements de Tebriz.** — Le conflit qui s'était élevé entre la Russie et la Perse et avait menacé de donner naissance à d'irréparables complications a reçu, comme nous l'avons brièvement indiqué, une solution pacifique. Il convient de louer les deux gouvernements d'avoir manifesté en cette affaire un égal désir d'entente malgré l'opposition qu'ils ont rencontrée, l'un parmi les députés, l'autre du fait de certains milieux militaires. Il convient également de constater, ce qui sera rendre justice à la diplomatie française qui n'y est pas restée étrangère, que le commencement de la détente a coïncidé avec le récent passage de M. Sazonof à Paris et avec la visite que lui fit le ministre de Perse dans notre capitale. Ces bons offices réunis ont été suivis de résultats : souhaitons qu'ils soient durables. Et maintenant revenons rapidement sur les événements qui ont directement précédé le règlement du conflit.

Dans la séance de nuit du medjliss du 20 au 21 décembre, le cabinet persan qui était disposé à satisfaire aux demandes de la Russie avait fini par remporter une importante victoire sur ses adversaires. Par 39 voix contre 19 et 2 abstentions, le Parlement accepta une proposition du ministre des Affaires étrangères, Vosoukh ed Daouleh, tendant à la nomination d'une commission de cinq députés qui avaient pleins pouvoirs pour négocier avec la Russie. Le vote étant secret, le nom des députés devait rester inconnu. Malgré la résistance des démocrates cette commission fut formée et tint une longue réunion le 23. Malheureusement l'entente ne put se faire entre les délégués du medjliss sur la forme à donner à la réponse au second ultimatum russe. Ce que voyant le gouvernement se décida à agir. Le 24, Vosoukh ed Daouleh réunit au palais de Téhéran une assemblée de marchands au nom du régent. Ce dernier qui était présent à la réunion déclara que le medjliss contrariait l'action du gouvernement à l'intérieur et à l'extérieur et qu'en conséquence il devait être dissous. Quelques heures après paraissait un rescrit signé de Nassir el Molk déclarant que la session parlementaire était close : il n'était pas fait mention intentionnellement d'élections à venir. Les portes du

medjliss furent aussitôt fermées et occupées militairement. Le gouvernement traita directement avec la Russie : il envoya sa réponse à l'ultimatum et le ministre de Russie lui fit savoir que son gouvernement la jugeait satisfaisante. Les quatre demandes contenues dans l'ultimatum étaient acceptées, excepté toutefois les termes mêmes de la seconde demande concernant les nominations de conseillers étrangers que la Perse trouvait trop directement blessants pour son amour-propre. Il n'y avait rien de spécifié quant au retrait des troupes russes. Cela devait être heureux pour la Russie car si le règlement du conflit a ramené un peu de calme à Téhéran, de nombreux et violents incendies se sont allumés sur différents points du Nord de la Perse à la fois. Les trois principaux foyers ont été Enzeli, Recht et Tebriz.

Ce qu'on sait des événements de Tebriz indique que les troubles dont cette dernière ville a été le théâtre ont acquis une gravité exceptionnelle. Le sikat-ul-islam aidé de quelques membres du clergé et du chef de l'organisation militaire des fidaïs (ou révolutionnaires) prêchait depuis longtemps à ses fidèles la haine contre les Russes et leur extermination. Les autorités moscovites condamnèrent le sikat-ul-islam à la pendaison. Faite en pleine période de moharrem cette exécution devait surexciter davantage le fanatisme religieux des ennemis de la Russie. Le moindre incident allait mettre le feu aux poudres. Dans la nuit du 20 décembre une collision éclata dans une rue de Tebriz entre une patrouille de Russes et de fidaïs. Le lendemain matin cette échauffourée dégénéra en bataille générale : la vieille citadelle située au centre de la ville et tous les monuments publics furent bombardés et la fusillade se prolongea pendant plusieurs jours. MM. Sazonof et Kokovtsov se concertèrent et donnèrent ordre au vice-roi du Caucase d'envoyer à Tebriz le plus de renforts possible : un millier de soldats russes y fut bientôt concentré. Puis le gouvernement russe fit publier la communication suivante :

Le gouvernement russe, après avoir apprécié la situation qui résulte des agressions téméraires des foules contre les institutions de la Russie et contre les détachements russes à Tebriz, à Recht et à Enzeli, croit devoir prendre des mesures de répression dans ces villes, attendu que ces actes hostiles, suivis quelquefois de tortures et d'outrages aux blessés, méritent le plus sévère châtiement, et que le gouvernement persan, quoique étranger à ces actes, ne possède pas la force nécessaire pour punir les coupables.

A cet effet, le gouvernement a enjoint aux commandants de détachements de prendre sans délai, d'accord avec les consuls de Tebriz et d'Enzeli, les mesures les plus sévères en vue de punir les complices des agressions et de supprimer pour l'avenir les causes de pareils événements. Le gouvernement indique qu'il y a lieu de procéder à l'arrestation de tous les sujets russes et persans qui ont participé à l'agression des troupes russes et à leur mise en jugement suivant la loi martiale. Il y a lieu aussi de désarmer les fidaïs et les autres agents de troubles indigènes, de supprimer les points de résistance et de prendre les autres mesures dont la nécessité sera reconnue pour rétablir l'ordre.

Cette fermeté s'imposait, car il semble bien d'après les quelques détails qui nous sont parvenus que, si les soldats russes ont eu la main parfois rude, les révolutionnaires se sont vengés de la plus barbare façon. Le correspondant du *Times* racontait qu'on avait reçu à Pétersbourg le 13 janvier des photographies vraiment authentiques montrant les abominables mutilations que les fidaïs ont fait subir aux troupes russes. Sur les quarante soldats qui ont perdu la vie à Tebriz, dix-sept cadavres seulement ont été découverts ; quelques-uns avaient été brûlés vivants, d'autres mutilés, notamment ceux de trois grenadiers du régiment de Mingrélie. On a déterré dans la cour de la résidence du gouverneur général un soldat russe qui avait manifestement été enterré vivant ; son corps ne portait aucune trace de blessure ni de strangulation. Voilà ce qu'on a qualifié d'atrocités russes. Les Persans, écrivait le *Times*, savent merveilleusement se servir des envolées hardies de leur imagination « quand leur intérêt ou leur fantaisie les inspire pour arranger la vérité ». Le *Retch*, organe radical qui n'est pas suspect de tendresse pour juger les actes de son gouvernement, après avoir déclaré que les officiers russes devaient agir avec le plus grand ménagement et, sans rester spectateurs impassibles des violences commises devant eux ou même dirigées contre eux, ne jamais oublier que la riposte ne devait jamais atteindre que les auteurs immédiats de l'agression, ajoutait :

Il suffit de se rappeler le rôle joué par Tebriz, dans toute l'histoire de la révolution persane pour ne pas rendre le gouvernement responsable de ce qui s'y passe, et pour ne pas étendre la responsabilité à toute la population de la ville de Tebriz. Dès le commencement de la révolution, Tebriz a incontestablement acquis la réputation de la ville la plus dévouée au mouvement révolutionnaire. Bien longtemps même avant le commencement de la révolution, des soulèvements s'y produisirent, à mainte reprise, pour les raisons les plus diverses, d'ordre politique ou économique...

Ainsi, le passé révolutionnaire de Tebriz, le rôle prépondérant qu'elle a joué dans la défense de la constitution et de l'indépendance nationale expliquent complètement que ce soit de cette ville que soit parti la première résistance sérieuse à l'expédition russe. Mais d'autre part, il est bien évident que la ville n'est pas tout entière responsable de cette résistance. L'histoire du siège de 1908-1909 montre bien clairement jusqu'à quel point, même aux périodes les plus troublées, la masse de la population a conservé une attitude passive. Les agents actifs de cette lutte contre l'absolutisme n'étaient pas tant des Persans que des éléments venus du dehors, et plus particulièrement du Caucase.

Le calme une fois rétabli à Tebriz, les Russes ont fait comparaître devant le tribunal militaire les principaux auteurs des troubles en même temps que le consulat faisait publier une proclamation invitant la population à rouvrir les bazars et à reprendre en paix ses occupations. Huit révolutionnaires ont été condamnés et exécutés, parmi lesquels Hadji Ali Davafurush, le chef de l'organisation militaire des fidaïs,

l'émir Mohamed Khan, un chef fidaï, ainsi que Harak et Kerim Khan, éditeur de feuilles révolutionnaires.

Le châtement sans merci des criminels, écrit le *Novoié Vremia*, n'est pas la plus difficile des tâches qui s'imposent à la future administration de Tebriz. Ce qu'il y a de plus difficile et de plus important pour la pacification dans les localités occupées en Perse par les troupes russes, c'est de donner à Tebriz l'exemple d'une administration ferme, sévère et juste. Une tâche semblable incombait il y a trente-trois ans aux officiers russes en Bulgarie après le retrait des autorités turques. Et ils s'en acquittèrent à souhait sous la direction d'hommes d'Etat avertis.

Les événements de Tebriz ont été une fois de plus exploités par les détracteurs de l'accord anglo-russe de 1907 et les défenseurs des Jeunes-Persans à l'étranger. Le Comité persan londonien a tenu à Londres une grande réunion pour protester contre la politique tant anglaise que russe. De son côté la Ligue musulmane londonienne s'était fait l'écho d'un meeting tenu à Madras. En réponse à ses protestations, elle a reçu du sous-secrétaire assistant du département de l'Inde la lettre suivante :

Le gouvernement de Sa Majesté a raison de croire que les négociations entre les cours russe et persane, qui ont fait tout ce qui est possible pour faciliter et aplanir le différend, sont sur le point d'arriver à une conclusion favorable, auquel cas, aussitôt que l'ordre aura été rétabli, la situation en Perse reviendrait à un état plus normal. Le gouvernement de Sa Majesté est impuissant à intervenir dans un conflit particulier qui concerne seulement la Russie et la Perse, car sa politique générale est d'assurer que l'influence russe qui a existé depuis longtemps dans le Nord de la Perse ne soit pas étendue dans des directions préjudiciables à l'Inde.

Tel n'est pas l'avis des libéraux anglais — de certains du moins — qui voudraient que l'Angleterre intervint d'une façon plus directe et plus efficace dans les affaires de Perse. En quelques mots, sir Edward Grey, dans un discours prononcé le 20 janvier devant ses électeurs du North Sunderland, a dit ce que le gouvernement anglais devait penser d'une telle politique : « Il faudrait, a dit le ministre des Affaires étrangères, un long discours pour exposer toutes les affaires de Perse. Je ferai seulement remarquer que la Russie n'a pas annexé la Perse. En deuxième lieu, que si vous considérez que l'Angleterre est responsable de l'indépendance de tous les pays tels que la Perse, qu'elle a le devoir de la garantir; si vous estimez que le gouvernement doit intervenir, vous imposerez à ce pays un fardeau beaucoup plus lourd que celui qu'il supporte actuellement. »

**Le successeur de M. Shuster.** — M. Shuster, dont le nom a été si souvent mêlé aux derniers événements du conflit russo-persan, a quitté Téhéran le 11 janvier. Ainsi se trouve remplie une des conditions — et non la moindre — du dernier ultimatum russe à laquelle le trésorier

général avait enfin accepté de souscrire. Il en avait informé le gouvernement persan le 26 décembre en lui annonçant qu'il voulait bien quitter son poste quand son successeur serait nommé et que son principal souci était d'assurer l'avenir des quatorze Américains qui l'assistaient dans sa charge et dont le sort restait incertain. Le 7 janvier, M. Shuster remettait ses fonctions et ses livres à M. Cairns, son compatriote et l'ainé de ses adjoints. C'est alors que le ministère persan nomma M. Mornard, le directeur actuel des douanes, de nationalité belge comme tous les fonctionnaires de ce service, « trésorier général provisoire » en lui adjoignant une commission de quatre persans qui n'ont pas tardé, d'ailleurs, à démissionner. Le décret du régent nommant M. Mornard trésorier « provisoire » portait que tous les ordres et documents venant du Trésor devaient, dorénavant, être revêtus de sa signature pour être valables. Au ministre des Finances revenait la direction générale des services de la trésorerie. La transmission des pouvoirs des mains américaines aux belges n'a pas été, ainsi qu'il fallait s'y attendre, sans provoquer quelques difficultés. M. Mornard vint prendre possession des fonctions de M. Shuster le 12 janvier; il ne voulut pas reconnaître l'autorité de M. Cairns que le trésorier américain avait désigné comme son remplaçant momentané et dit à ce dernier que le gouvernement persan lui avait simplement donné l'ordre de s'installer au lieu et place de M. Shuster. Il lut à M. Cairns une lettre du cabinet persan l'autorisant à prendre immédiatement possession de sa nouvelle charge, toute difficulté soulevée par les Américains entraînant leur démission et étant même passible d'une « punition ». M. Cairns répondit que M. Shuster lui avait remis ses pouvoirs légalement et qu'il voulait qu'il en fût de même de M. Mornard. Ce dernier lui fit observer qu'il n'avait reçu aucune instruction pour le reconnaître : cette protestation — pour la forme d'ailleurs — mit fin à l'incident et le directeur des douanes belges prit la direction provisoire du Trésor. Mais M. Cairns, tout en exprimant son bon vouloir à aider le nouveau directeur, a écrit au gouvernement persan pour protester contre la façon arbitraire dont la succession de M. Shuster avait été recueillie et contre la démission et la punition encourues par ses compatriotes en cas de refus de céder la place. Semblable protestation a été envoyée aux légations russe et anglaise qui se sont montrées disposées à défendre les intérêts des experts américains dont le contrat s'est trouvé violé. Le ministre des Affaires étrangères a écrit à M. Cairns pour lui reprocher son attitude et lui assurer que la lettre lue par M. Mornard n'aurait été qu'une copie altérée de l'original dans lequel il n'était question que de la « punition » des fonctionnaires persans. Malheureusement la copie supposée est signée d'un sous-secrétaire d'Etat seul tandis que la lettre l'est de quatre ministres. « L'intention du ministre, écrit le correspondant du *Times*, apparaît excellente, mais l'exécution laisse quelque peu à désirer. »

L'expédient imaginé par le gouvernement persan et consistant à faire de M. Mornard un trésorier provisoire en remplacement de M. Shuster et de lui adjoindre un certain nombre de collaborateurs indigènes a reçu d'ailleurs un accueil un peu froid. On reproche au nouveau trésorier d'avoir des sympathies trop exclusivement russes et d'avoir été mêlé trop directement aux derniers démêlés russo-persans à propos de M. Shuster. Ce sont ces sentiments de mécontentement et de méfiance que traduisait le *Times* en écrivant : « Nous ne pouvions regarder cette nomination, si elle avait dû être définitive, avec satisfaction. Nous avons déjà exprimé notre opinion à savoir que le successeur de M. Shuster devrait être acceptable à la fois pour la Russie et l'Angleterre et non acceptable à la Perse seule, et qu'il ne devrait pas appartenir déjà à des services persans ou avoir pris part aux controverses récentes. M. Mornard, en tant que fonctionnaire qui a été investi pendant quelque temps d'une charge au service de la Perse et a été inévitablement mêlé aux regrettables conflits qui ont abouti à la triste situation présente, ne peut, nous le craignons, remplir ces conditions. Le *Novoie Vremia* a formulé les mêmes réserves et cela nous donne à penser que les ministres russes ne verront rien de déraisonnable à ces souhaits. Nous espérons donc que les gouvernements anglais et russe, avant qu'on ait pourvu au remplacement définitif de M. Shuster, examineront une nomination plus convenable et nous espérons qu'en la cherchant ils la trouveront. »

Le major Puce, un officier de la gendarmerie fiscale, a été l'objet d'un attentat à Téhéran, qui aurait pu être mortel. Fort heureusement, la balle, mystérieusement partie d'une maison, n'a fait qu'effleurer le fonctionnaire américain.

**La situation dans le Sud : attaque d'un consul anglais.** — Un incident qui aurait pu avoir des conséquences assez graves s'est produit le 26 décembre sur la route de Bouchir à Chiraz. Le consul d'Angleterre dans cette ville, M. Walter Alexander Smart, revenait de Bouchir où il était allé passer un congé de quelques jours. Une centaine de « sowars » ou cavaliers hindous, commandés par le capitaine Birdwood, escortait le consul. A mi-chemin de Chiraz, près de Kazeroun, la petite caravane fut assaillie par 800 Kasghais environ armés de fusils. Dans l'engagement 3 sowars furent tués et 4 blessés mortellement. Le bruit courut que M. Smart lui-même avait été atteint par une balle kasghaï. Il n'avait été que blessé et s'était réfugié dans un caravan-sérail d'un petit village voisin de Kazeroun où il reçut les premiers soins. Le lendemain de l'agression, 100 autres sowars quittaient Chiraz, sous les ordres du capitaine Douglas, pour secourir le détachement de Kazeroun. On sait aujourd'hui que M. Smart est rentré à Chiraz sans autre incident. Le gouvernement persan a exprimé ses regrets pour l'attaque du consul anglais et son assurance qu'il prendrait toutes les mesures nécessaires pour que pareil incident ne se renou-

velât pas. Cette assurance, il l'a donnée plusieurs fois déjà et l'insécurité des routes du Sud de la Perse ne s'est guère modifiée. L'amélioration qui a suivi l'envoi de l'ultimatum anglais de 1910 a été bien passagère et l'anarchie a recommencé. Le gouvernement indien a étudié la question d'un sérieux envoi de troupes : la mère-patrie y souscrira-t-elle? « Une avance anglaise dans le Sud de la Perse, écrivait le *Times*, donnerait une prise dangereuse aux éléments russes les plus aventureux; et nous sommes assurés que dans les circonstances présentes une occupation militaire de la Perse méridionale en dehors d'un point ou deux du golfe Persique serait à écarter, sauf en dernier ressort. Il ne faut pas oublier que quand l'accord anglo-russe a été négocié et la zone d'influence anglaise définie, ses proportions relativement petites, pour lesquelles les auteurs de cet accord ont été d'ailleurs souvent critiqués, ont été principalement déterminées par nos experts militaires, lord Kitchener, en particulier, alors commandant en chef de l'armée indienne, qui très justement prétendait qu'il serait peu sage d'étendre nos responsabilités à l'intérieur de la Perse au delà d'une étendue qu'au besoin nous pourrions défendre par les armes. »

**Mort d'un des chefs du chiisme.** — Un des quatre grands moudjtéheds de Nedjef, Akhound Mollah Kazem Khorassani, le chef réel du chiisme et partant le plus grand personnage religieux de l'Orient-Moyen, vient de mourir. Ses restes vénérés vont être déposés dans un des tombeaux dont les coupoles de faïence, perdues au milieu des maisons de Nedjef, peuplent les alentours du sanctuaire d'Ali, pèlerinage fameux. Mollah Kazem, un homme de Méched, était établi aux lieux saints depuis plus de cinquante ans. M. Eugène Aubin, lors de son passage à Nedjef, en 1906, rencontra le pontife sacré, et il a noté cette entrevue dans son livre *La Perse d'aujourd'hui*, bien connu de nos lecteurs. « Il me reçut, écrit-il, dans sa petite maison, tout proche de la mosquée : un vieillard à barbe blanche, mince et fier, coiffé d'un énorme turban blanc. Il me parla en excellents termes des préceptes du Coran, insista sur leurs tendances humanitaires, leur caractère universel et hasarda le vœu timide que mes yeux s'ouvrirent un jour aux vérités musulmanes. » La mort de ce grand prêtre de la religion nationale a causé une grande impression parmi les adeptes du chiisme. On n'a pas oublié le rôle particulièrement important joué par les grands moudjtéheds et Mollah Kazem en particulier, lors de la révolution persane (1). Il fallait, afin d'acquiescer sur les âmes des croyants une prise décisive, obtenir l'assurance que le régime de la liberté n'allait point à l'encontre des prescriptions islamiques. A cet effet, une correspondance fut échangée entre Téhéran et Nedjef, pour savoir quel était le devoir de tous les musulmans. Akhound Mollah Kazem Khorassani répondit au nom de

(1) Voir l'Asie Française d'avril 1911 (p. 200).

ses confrères que les musulmans devaient « s'abstenir de toute opposition » et dans un *destékhatt* aux moudjtcheds de Tebriz, écrit de sa propre main, il se montra aussi formel et aussi pressant : « C'est avant tout, disait-il en terminant, le devoir de Sa Majesté impériale d'expulser les traîtres et de réduire les ennemis du saint et vénérable Medjliss. »

**La politique ottomane : la frontière turco-persane.** — Le prochain départ, pour des raisons de santé du représentant de la Turquie à Téhéran, Hassib bey, a pu être interprété par quelques journaux persans comme dénotant une modification de la politique ottomane en Perse. Cette interprétation fantaisiste est due, sans doute, à ce que Hassib bey a été le premier diplomate ottoman qui ait préconisé des échanges de vues amicaux avec l'Angleterre et la Russie pour mieux sauvegarder l'intégrité persane. Cette politique a, d'ailleurs, reçu l'approbation de la Chambre turque lorsqu'à sa séance du 16 décembre le ministre des Affaires étrangères, Assim bey, lui déclara que l'ambassadeur de Russie, M. Tcharykof, l'avait assuré du regret de son gouvernement d'avoir été poussé à prendre des mesures contre la Perse, mais que la responsabilité en incombait à cette dernière. Assim bey ajouta :

Au cours de notre conversation, l'ambassadeur a reconnu notre droit de nous intéresser aux affaires de Perse et nous nous sommes entendus d'un commun accord sur les principes de l'indépendance territoriale et politique de la Perse et pris note de notre complète entente sur ce sujet. Ainsi le gouvernement ottoman, qui est intéressé au maintien de l'indépendance persane, a confiance dans la déclaration sincère du gouvernement russe. Qui plus est, cette indépendance est assurée par l'accord anglo-russe.

C'était là, quoi qu'en pensent certaines feuilles persanes, un premier succès de la politique à laquelle Hassib bey avait appliqué sa diplomatie. Un second succès vient d'être la signature d'un protocole pour la délimitation de la frontière turco-persane. Ce protocole a été signé à Téhéran par l'ambassadeur ottoman et le ministre des Affaires étrangères de Perse. Il porte que la Turquie et la Perse se sont mises d'accord pour soumettre la question depuis longtemps pendante de délimitation de frontière à une commission mixte turco-persane qui devra se réunir à Constantinople. En cas de désaccord sur un point quelconque on aura recours à l'arbitrage du tribunal de La Haye à condition que cet arbitrage soit achevé dans l'espace de six mois.

**Le chemin de fer transpersan.** — On en reparle beaucoup en Angleterre et en Russie et nos lecteurs trouveront dans ce Bulletin même un article très circonstancié sur l'histoire des communications en Perse et des anciens grands projets de voie ferrée dont s'inspirera sans doute celui dont il est actuellement question. L'ultimatum russe mentionnait, nous l'avons dit, une indemnité de guerre. Grever le budget persan, déjà très

appauvri, eût été contraire aux intérêts tant de la Russie que de l'Angleterre. C'était sur le terrain économique qu'il fallait chercher une solution et la Russie a immédiatement remis à l'étude les projets de construction d'un transpersan auquel elle a toujours attaché une grande importance comme devant concurrencer la voie de pénétration allemande que sera le chemin de fer de Bagdad. Le *Novoie Vremia* a souvent souligné l'intérêt d'un transiranien :

Une des conséquences de l'entrevue de Potsdam fut le consentement de la Russie à ne plus s'opposer à la construction du chemin de fer de Bagdad allant jusqu'à la frontière nord-ouest de la Perse. Cette décision était équivalente à un soutien financier de notre part. Grâce à cette entrevue, la ligne allemande sera avant longtemps à la frontière persane et dès ce moment les Allemands auront là-bas les mêmes avantages commerciaux que nous. La diplomatie russe, en agissant ainsi, a avancé de beaucoup l'heure où notre commerce trouvera sur les marchés persans un redoutable concurrent.

Nous rappelons ces événements récents non pas pour juger les actes de notre diplomatie; ce sont des faits accomplis sur lesquels il n'y a plus à revenir; aussi notre rôle n'est-il pas d'en reparler, mais de chercher les moyens propres à remédier aux désavantages de l'entrevue de Potsdam.

La mesure la plus importante pour conserver notre situation commerciale actuelle en Perse est la construction de voies ferrées reliant notre frontière à l'intérieur du pays. Il y eut à ce sujet de nombreux projets restés jusqu'ici sur le papier, exception faite pour la ligne qui reliera l'Europe aux Indes, en passant par la Russie et la Perse.

A l'heure actuelle, cette entreprise, outre ses avantages économiques, a pour nous une signification d'un caractère purement politique. La Russie, en acceptant la construction de voies ferrées dans le nord de la Perse par une société internationale, prouvera mieux que par les plus beaux discours l'absence d'intentions de conquête. De plus, comme pour la réalisation de ce grandiose projet il est indispensable que l'ordre règne en Perse, le consentement russe pour la construction du transiranien réfutera les calomnies qui prétendent que nous soutenons l'anarchie en vue de soi-disant intérêts.

Ce « grandiose projet », ainsi que le qualifie l'organe russe, est entré dans la voie des réalisations à en croire le communiqué Reuter suivant publié le 3 janvier et inspiré par les milieux financiers intéressés :

Une réunion internationale de financiers doit se réunir à Paris incessamment, et on espère qu'une base sera trouvée pour la formation d'une société d'études, les détails pour la participation financière ayant été déjà arrêtés en pratique entre les banques anglaises, russes et françaises. C'est là le résultat des efforts du comité russe de 1910, qui comprenait vingt membres représentant les intérêts politiques, financiers et commerciaux (1). Plus tard, un groupe d'Anglais partisans du projet se constituait à Londres et avec l'assistance de ce groupe on s'est assuré que le gouvernement anglais est disposé à se joindre au gouvernement russe, pour hâter la réalisation de ce projet d'accord avec le gouvernement persan, si des terrains, un tracé, etc., satisfaisants sont agréés et si, après des enquêtes plus approfondies, le projet est tenu pour prati-

(1) Voir l'*Asie Française*, de décembre 1911 (p. 548).

cable. Depuis la naissance du projet, les banques russes se sont occupées à trouver non seulement l'argent nécessaire aux travaux préliminaires, mais encore s'il en était besoin, le capital tout entier. Pour des raisons politiques toutefois, on a pensé que le projet devait être financé de façon internationale. Des maisons russes, françaises et anglaises se sont arrangées pour participer conjointement aux dépenses préliminaires du chemin de fer proposé. Cette société d'études, qui serait chargée d'obtenir la concession nécessaire de la Perse, serait au capital de 2,500,000 francs (1).

Le premier et principal objet de cette société d'études sera de déterminer définitivement le tracé de la ligne. Le comité russe possède déjà un relevé topographique presque complet de plus de 300 milles, d'Astara à Téhéran. De cette ville à Guettar (sur la frontière du Beloutchistan), la longueur de la ligne est de 1,200 milles environ. Les relevés approximatifs montrent que la route jusqu'à Kirman sera relativement facile, tandis que la section de Kirman à Guettar ne présente pas d'insurmontables difficultés.

La seconde tâche de la Société d'études sera d'examiner l'avenir financier de la ligne en projet. Le comité russe a déjà fait une soigneuse étude préliminaire sur ce sujet. Dans cette étude il a fait abstraction de l'extension commerciale qui suivra certainement la construction de la ligne pour baser ses calculs seulement sur : 1° le commerce actuel de la Perse avec les pays voisins ; 2° le commerce de l'Inde et de Ceylan avec la Russie ; 3° le trafic des voyageurs et des marchandises entre l'Europe et l'Inde. Les résultats de cette enquête sont encourageants et il n'y a pas de doute que lorsque la Société d'études la poursuivra dans ses détails et tiendra compte des développements à venir, elle arrivera à cette conclusion que la ligne pourra payer ses frais de constructions. La principale difficulté consiste à mesurer soigneusement les possibilités d'une ligne qui sera la seule communication par voie de terre entre l'Europe d'une part avec ses 250 millions d'habitants et l'Inde, l'Indochine, l'Australie, la Nouvelle-Zélande d'autre part, avec leurs 400 millions d'habitants, ligne qui raccourcira considérablement le temps nécessaire pour les voyages d'Angleterre à l'une de ses colonies asiatiques.

En ce qui concerne les considérations politiques, la Grande-Bretagne et la Russie ont donné leur consentement de principe à ce projet il y a longtemps déjà et, depuis, la Russie a donné sa promesse définitive de le soutenir. L'Angleterre, de son côté, a exprimé son empressement à se joindre à la Russie, à condition que l'on en référerait au gouvernement indien, dont il était désirable de connaître les idées en ce qui concerne la ligne et le tracé proposé... Une modification importante a été suggérée à ce tracé. L'idée première avait été la construction d'une ligne directe de Bakou, la station la plus au Sud des lignes russes, à Nouchki, *via* le Seistan, terminus du réseau anglo-indien. Mais le gouvernement de l'Inde a posé comme condition que le transpersan se raccorderait aux chemins de fer indiens à Karachi et non à Nouchki et que, si la construction en était reconnue possible, il entrerait dans la zone anglaise à Bender-Abbas, au lieu de Kirman. Le comité russe n'a pas élevé d'objections à ce que le point de jonction soit à Karachi au lieu de Nouchki, mais il est d'avis que, au lieu d'aller de Karachi à Bender-Abbas, le transpersan devrait quitter la côte à Guettar, sur la frontière du Beloutchistan et se diriger de là au Nord sur Kirman — à la limite de la zone anglaise — au lieu de

faire un long détour par Bender-Abbas. Tandis que la largeur des voies ferrées russes est partout la même, celle des lignes indiennes varie, et les gouvernements anglais et indien proposent que le changement de largeur ne soit fait qu'à partir de l'endroit où le transpersan quittera la zone d'influence anglaise (à Bender-Abbas et à Kirman, selon les plans). Parmi les autres conditions figure celle que la Russie ne devra pas, sans le consentement préalable de l'Angleterre, appuyer aucune proposition de construction de voie ferrée près de la frontière perso-afghane à l'intérieur soit de la zone russe, soit de la zone neutre. Autre stipulation : le commerce anglais et indien aura la même garantie de traitement. L'Angleterre a également suggéré que la construction des embranchements, dont trois étant dans la zone neutre, seraient internationalisés et que pour l'autre ligne de Bender-Abbas ou Tchabar à Kirman, elle serait entièrement anglaise.

Des dispositions ont été prises pour intéresser à l'entreprise les maisons de commerce européennes ayant des relations d'affaires avec l'Inde et principalement avec Karachi, le point de jonction proposé. La Chambre de commerce de cette ville a déclaré qu'elle était très favorable au transpersan et demandait que son raccordement à cet endroit avec le réseau indien ne soit pas perdu de vue. Le gouvernement de l'Inde a engagé un ingénieur pour étudier un projet de voie ferrée de Karachi au golfe Persique.

Bien qu'aucune ouverture n'ait été faite directement auprès de la Perse, certaines démarches ont été tentées officieusement par le ministre de Russie à Téhéran et auprès des ministres de Perse à Saint-Petersbourg et Paris, et bien qu'aucunes assurances formelles n'aient été données, les promoteurs du projet ont tout lieu de croire que la Perse déjà pressentie lui sera favorable, et, dès que la Société d'études sera formée — dans quelques semaines espère-t-on — la Perse sera sollicitée d'autoriser les relevés préliminaires et les concessions nécessaires.

## ASIE ANGLAISE

**Straits settlements.** — *Les idées révolutionnaires dans les milieux chinois de la colonie.* — Les menées révolutionnaires qui attaquent aujourd'hui si vigoureusement l'ancien système gouvernemental de l'Empire du Milieu ont pris naissance, comme on sait, et se sont développées dans ces groupements chinois si considérables qui ont essaimé dans toutes les parties du monde. La presque île malaise et les îles de la Sonde qui la prolongent vers l'Australie ont été une des premières étapes des fils de Han. Les commerçants chinois fréquentaient ces parages bien avant l'arrivée des Européens, s'insinuant près des princes indigènes et prêtant leur appui tantôt aux uns tantôt aux autres, moyennant que ceux-ci reconnaissent, d'une façon plus ou moins effective, la suzeraineté très vague de leur empereur. Ils étaient cependant, avant tout, gens de commerce et virent sans déplaisir l'arrivée des flottes de l'Occident ; ils aidèrent même les Portugais à s'établir à Malacca et les Anglais à occuper les États confédérés malais.

Ils forment donc, dans ces contrées, des colonies déjà très vieilles et très florissantes. Beau-

(1) Ce chiffre indique suffisamment qu'il ne s'agit en ce moment que d'étudier les voies et moyens d'une entreprise qui nécessitera, si elle aboutit, des capitaux considérables et de longs pourparlers.

coup d'entre eux y sont nés de parents qui, depuis des générations, y étaient établis. Ceux-là parlent plus couramment le malais ou l'anglais que leur langue maternelle, ignorée même complètement de quelques-uns, et, quand ils peuvent disposer de quelques mois de loisir et de quelque argent, ils s'en vont beaucoup plus volontiers les dépenser en Europe qu'en Chine. Ayant dû s'entraider pour se faire place dans les milieux indigènes et ne pas être dépossédés par les Européens, ils ont formé des sortes d'associations où les sentiments de race se sont conservés avec une étonnante vigueur. Ces éléments stables sont, d'ailleurs, restés en relations continues d'affaires, de parenté ou d'alliance avec leur patrie d'origine qu'entretiennent et développent sans cesse un flux et un reflux considérables d'immigrants et d'émigrants.

Le nombre de ces derniers est beaucoup plus important. Ils appartiennent à toutes les classes de la société, mais la grande majorité est formée par les *coolies*. Ils sont, en pays anglais, soumis à des règlements particuliers dont un fonctionnaire nommé « Protecteur des Chinois » surveille l'application.

Suivant les impulsions de l'instinct d'association, si puissant dans leur race, tous ces éléments ne tardent pas à s'affilier à des sociétés secrètes ou autorisées où se maintient le sentiment national des sédentaires au contact des immigrés. Cependant, les uns et les autres peuvent comparer l'existence qui leur est faite dans les pays de civilisation moderne avec celle qu'ils ont menée sous les lois de la Vieille-Chine ou dont ils ont entendu parler. Si beaucoup d'entre eux, encore esclaves des traditions, n'ont pas fait d'eux-mêmes ces comparaisons, il est certain, toutefois, que les chefs de groupe à l'esprit plus libre n'ont pas tardé à leur ouvrir les yeux. Les idées de Sun Yat Sen ont donc trouvé là un terrain propice et, si nous en croyons une correspondance adressée de Singapore au *Times of Malaya*, ont germé de merveilleuse façon.

Dans cette grande ville, porte de l'Extrême-Orient, l'étendard révolutionnaire a été déjà hissé en certaines circonstances sur des centaines de maisons et de boutiques chinoises. On y compterait plus de 10.000 révolutionnaires avérés formant le groupe agissant du parti, mais bien des milliers d'autres Chinois seraient, quoique moins ouvertement déclarés, favorables au mouvement actuel, la seule raison de leur abstention étant une question d'affaires ou de situation. On doit tenir tout Chinois né dans les Straits pour un révolutionnaire en puissance, et il est caractéristique de voir avec quelle impatience toute la jeunesse attend les télégrammes journaliers. La communauté chinoise acclamera donc certainement d'une seule voix le succès de la révolution.

Il y a du reste longtemps que les partisans de Sun Yat Sen sont entrés en campagne, et ils étaient prévenus depuis plusieurs mois de l'imminence des événements, qu'ils contribuaient

d'ailleurs à préparer en recueillant, dans la ville seule, près de 40.000 dollars destinés à l'armement des forces révolutionnaires.

« Nous n'avons pas organisé de recrutement ici, déclarait un des *leaders* locaux, mais souvent des compatriotes sont venus nous avertir de leur départ pour la Chine. Plus de deux cents sont ainsi partis en huit jours, mais combien d'autres les ont suivis sans que nous le sachions. Cinq à six cents autres sont partis de Penang ou des Etats malais, sans compter les contingents fournis par les Indes hollandaises. En fait, tout Chinois qui a vécu ici dans la prospérité, à l'abri de la législation libérale des Occidentaux, est un révolutionnaire. En Amérique surtout, nous sommes une force. Sun Yat Sen m'écrivait de San Francisco que toutes les communautés chinoises y étaient avec nous et que le parti de Yang Yu Wei n'existait plus. »

Malgré leurs discours un peu prétentieux, ce ne sont cependant pas les Jeunes-Chinois des Straits, élevés à l'Européenne, qui ont semé dans la masse des *coolies* le grain des idées révolutionnaires. On a pu voir ceux-ci dans People's Park et dans les caravansérails se grouper autour d'orateurs passionnés qui, avec une éloquence rude, leur faisaient sentir la cruauté de la tyrannie que les Mandchous faisaient supporter depuis des siècles aux fils de Han. Ces orateurs, gens de passage, continuaient ensuite et accentuaient leur propagande dans des réunions secrètes, à l'abri des intrusions de la police. D'autre part, ne pouvant se transformer en sociétés politiques que le gouvernement n'aurait pas tolérées, certaines associations autorisées ont, en sous-main, modifié leur programme et leur action, de telle sorte que les autorités locales, malgré leur libéralisme, durent intervenir et les dissoudre comme il advint récemment à certaine grosse association de Kuala-lumpur.

Enfin, la propagande se fit aussi par le moyen des pamphlets distribués à profusion par les journaux et par les théâtres. On jouait récemment au théâtre chinois de Singapore une pièce ayant pour sujet l'assassinat de l'amiral impérialiste Li à Canton, qui tendait à enflammer l'assistance et à glorifier l'assassin. Elle fut jouée une ou deux fois, puis supprimée par la police. Mais, malgré son zèle, celle-ci est certainement impuissante à empêcher l'extension de l'influence de Sun Yat Sen dans les milieux chinois de la Malaisie anglaise, et les succès des révolutionnaires lui attirent chaque jour de nouveaux partisans.

**Etats confédérés malais.** — *Critiques sur la parcimonie des divers services.* — Dans son discours d'ouverture au Conseil fédéral, le haut commissaire constatait avec une satisfaction évidente que les finances de la Confédération avaient été gérées avec prudence et économie. Il faisait remarquer que les dépenses n'avaient pas atteint les chiffres prévus au budget et que les recettes avaient dépassé les estimations. Cette sagesse



administrative n'a cependant pas l'approbation de tous dans la colonie et le *Straits Times* se fait, dans l'article ci-dessous l'écho des mécontents.

« Il y a dans les divers services des Etats confédérés malais une tendance évidente à se faire une gloire de ne pas dépenser la totalité des fonds mis à leur disposition, comme, de la part du gouvernement, à établir des estimations de recettes inférieures à la réalité. Ce n'est pas là de la bonne administration. Il est à espérer que M. Brochman aura le courage de revenir sur ces errements et de faire comprendre à tous les chefs de service qu'ils seront jugés en raison de la quantité et de la qualité des travaux qu'ils auront fait exécuter et non en raison des économies réalisées. De même que nous sommes aussi conscients que quiconque du splendide effort donné dans le passé, nous sentons profondément l'excessive timidité dont on fait preuve aujourd'hui. Il est certes bon d'avoir des réserves, mais le quart de celles réalisées par les F. M. S. seront suffisantes pour assurer leur situation financière. On demande des routes, on réclame des lignes ferrées, l'aménagement des ports devient de nécessité urgente, et un gouvernement qui se lancerait hardiment dans la réalisation de ces desiderata fera plus de bien au pays que celui qui se contente d'entasser pieusement des réserves. De grosses réserves sont une preuve d'incapacité, car un gouvernement ne doit pas agir comme une Société industrielle qui a pour but de distribuer des dividendes. Si une Société caoutchoutière remet à son directeur 4.000 hectares de jungles et que celui-ci se vante, en fin d'exercice, d'avoir conservé intact le capital de développement, les administrateurs lui demanderont combien d'hectares il a défrichés et plantés et ne le féliciteront certes pas d'en avoir mis en culture quinze au lieu de cinq-cents. Les revenus des impôts sont destinés au développement et à l'entretien de l'outillage du pays et c'est au détriment de tous qu'une trop large part en soit conservée improductive dans les banques. »

**Mariages précoces dans les Indes.** — Le gouvernement anglais vient de publier les résultats du recensement effectué l'an dernier dans l'Inde. Il y a dans ce pays 250.000 petites filles de moins de 5 ans qui ont déjà contracté mariage; les épouses de moins de 10 ans sont au nombre de 2 millions; 6 millions est le chiffre des femmes mariées ayant de 10 à 15 ans; quant à celles dont l'âge est compris entre 15 et 20 ans, c'est à 9 millions qu'on en estime le nombre. Ces mariages, on le pense bien, ne sont pas tous d'inclination; si précoces que soient les petites Hindoues, à 5 ans leurs jeux préférés n'ont rien à voir avec l'amour. Ces mariages sont tout bonnement des opérations commerciales arrangées par les parents, car la coutume veut qu'un père achète à sa fille un mari dans le plus bref délai. Ceux qui négligent ce devoir commettent une faute, égale aux plus grands crimes, qui les expose en

ce monde à la réprobation publique et, dans l'autre, à de terribles châtiments. La cérémonie célébrée, la jeune épouse est rendue à sa famille qui la livre à l'époux quand elle a 10 ou 12 ans. On compte ainsi dans l'Inde des millions de fillettes qui sont mères à 13 ans et grand'mères à 25 ans. La condition de ces femmes est d'ailleurs des plus pénibles. La naissance d'une fille est considérée comme une calamité, puisqu'il faudra lui donner une dot; aussi, malgré la surveillance de la police et la rigueur des lois, l'infanticide est-il fréquent. La femme mariée mène une vie d'esclave; la veuve est plus malheureuse encore car il est admis que toutes ses souffrances augmentent le bonheur céleste de son défunt mari. Les veuves hindoues n'ont pas de meilleure ressource que de se faire bayadères et de danser dans les temples. Leur sort devient alors à peu près supportable. Il existe dans l'Inde 26 millions de veuves, dont 10.000 ont à peine 5 ans; 5.000 en ont moins de 10, et 275.000 n'ont pas plus de 15 ans.

## NOMINATIONS OFFICIELLES

### MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Sont nommés :

Ministre plénipot. à Bangkok, M. Lefèvre-Pontalis;  
Ministre plénipot. de 2<sup>e</sup> cl., M. Maurice Herbet;  
Au consulat général de La Canée, M. Gaussen;  
Au consulat de Yokohama, M. Moët;  
Au consulat d'Alep, M. Laporte;  
Interprète chancelier à Tokio, M. Gallois;  
Second interprète, M. Bourgeois.

### MINISTÈRE DE LA GUERRE

#### Troupes métropolitaines.

##### CORPS DE SANTÉ

**Indochine.** — M. le *méd.-maj.* de 2<sup>e</sup> cl. Gobinot est désig. pour les troupes de l'armée de terre détachées en Indochine.

#### Troupes coloniales.

##### INFANTERIE

**Annam-Tonkin.** — MM. les *capit.* Simonin, Roux, Drincourt, de Chauvenet et Le Boulanger, les *lieut.* Barrial du Breuil, Maguin, Leblanc, Lanfranchi et Espallargas sont désig. pour le Tonkin.

**Cochinchine.** — MM. le *capit.* Saint-Gal et les *lieut.* Barbero et Dubois sont désig. pour la Cochinchine.

##### ARTILLERIE

**Annam-Tonkin.** — M. le *chef d'escad.* Glandu est désig. pour le Tonkin.

##### CORPS DE L'INTENDANCE

**Chine.** — M. l'*adjoin*t Richard est désig. pour le corps d'occupat.

**Annam-Tonkin.** — M. l'*adjoin*t Richelot est désig. pour le Tonkin.

##### Officiers d'administration.

**Nouvelle-Calédonie.** — M. l'*offic. d'admin.* de 1<sup>re</sup> cl. Saintot est désig. pour la Nouvelle-Calédonie.

##### CORPS DE SANTÉ

**Annam-Tonkin.** — M. le *méd. inspect.* Clarac est nommé directeur du service de santé militaire à Hanoi.

**Cochinchine.** — MM. le *méd.-maj.* de 2<sup>e</sup> cl. Damond et le *méd. aide-maj.* de 1<sup>re</sup> cl. Colombani sont désig. pour la Cochinchine.

## Officiers d'administration.

**Annam-Tonkin.** — M. l'offic. d'admin. Lotzer est désig. pour le Tonkin.  
**Cochinchine.** — M. l'offic. d'admin. de 1<sup>re</sup> cl. Jeanpoc est désig. pour la Cochinchine.

## MINISTÈRE DE LA MARINE

## ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

**Extrême-Orient.** — M. l'enseigne de 1<sup>re</sup> cl. Bérenger est désig. pour la *Fronde* à Saïgon.  
**Pacifique.** — M. le mécanic. ppal de 2<sup>e</sup> cl. Taurel est désig. pour le *Kersaint* à Nouméa.

## MINISTÈRE DES COLONIES

Sont nommés :

Chef du service judiciaire de l'Inde, M. Monlezun;  
 Juge au tribunal de Papeete, M. Caillat;  
 Lieutenant de juge à Papeete, M. Hucher;  
 Greffier au tribunal de Karikal, M. Barquissau;  
 Greffier de la justice de paix de Nouméa, M. Payan;  
 Greffier de la justice de paix de Canala, M. Feray.

## Bibliographie

**Le royaume des neiges (Etats himalayens)**, par CHARLES-EUDES BONIN. Un volume in-18 avec 3 cartes dans le texte et 16 planches de reproductions photographiques hors texte. (Librairie Armand Colin.)

Un livre qui vient à son heure est cette histoire des Etats himalayens laquelle dépasse de beaucoup son titre, car elle s'étend à celle du Tibet et de la Mongolie. Entre les Indes, l'Asie centrale et la Chine, il n'y a pas en effet de cloisons étanches. Les événements importants qui modifient un côté de l'Asie ont leur contre-coup à l'autre extrémité. Aussi l'histoire des Etats himalayens reflète celle des grands empires de l'Orient que ces Etats séparent et qui ont tour à tour exercé sur eux leur influence.

Au moment où le transfert de la capitale des Indes à Delhi inaugure une politique nouvelle, où l'Empire chinois subit la grande crise qui va le transformer, une vue d'ensemble sur le passé et sur la situation actuelle des Etats frontière échelonnés en un grand arc de cercle entre l'Extrême-Orient et l'Orient est du plus haut intérêt. Non seulement M. Bonin a rassemblé les documents épars recueillis par des spécialistes d'époques et de nationalités très diverses, mais il nous livre ses propres notes prises au cours de quinze ans de voyage et de séjours en Chine, en Asie centrale, en Indochine et aux Indes, notes réunies, contrôlées et quintessenciées en quelque sorte, de façon à ne former qu'un seul volume. Les notices bibliographiques qui accompagnent chaque chapitre montrent à quelles sources quelquefois lointaines l'auteur a complété ou contrôlé sa propre documentation.

Il est permis de regretter que M. Bonin n'ait pas rappelé ses voyages d'exploration qu'il semble se plaire à laisser oublier du lecteur et qui eussent pourtant ajouté une autorité et un attrait singuliers à ses observations. Dans ce livre de documentation si dense, l'auteur ne s'est pas réservé de place à lui-même et il a très rarement recours au récit personnel pour décrire les pays, les coutumes ou les faits qu'il a observés. Partout ailleurs il ne fait que de l'histoire et de l'étude objective. Seules les photographies prises par l'auteur nous apprennent qu'il a parcouru les pays dont il parle.

M. Bonin le dit dans son avertissement, l'histoire des Etats himalayens était à faire, sauf celle du Népal que pour cette raison il a écartée. Les plus curieuses sont celle du Bhoutan qui voit pour la première fois le jour et

celle du Haut-Assam dont le Survey of India déplorait il y a cinquante ans que l'exploration ne fut pas faite. Cette exploration qu'avait tentée sans succès des voyageurs isolés est poursuivie en ce moment par une expédition armée anglaise. Un chapitre est consacré à la théocratie tibétaine dont le sort se joue à l'heure présente, un autre aux conflits entre la Chine et le Tibet, conflits qu'on pouvait croire terminés et que la révolution chinoise menace de rouvrir. Tous ces événements, qui d'un bout de l'Asie à l'autre marquent le commencement d'une ère nouvelle de son histoire, donnent au livre de M. Bonin un intérêt d'actualité exceptionnel.

Enfin, dans une annexe, M. Bonin a rassemblé des études géographiques et ethnographiques sur l'Asie centrale et le pays Mosso. Ce dernier est situé à l'extrémité orientale de la chaîne himalayenne dont l'auteur a passé en revue les principautés et royaumes, en commençant par l'extrémité occidentale. Un dernier chapitre sur les peintures de Li-long-mien identifiées par l'auteur termine le livre par un regard rétrospectif sur des documents ethnographiques datant du XI<sup>e</sup> siècle, où sont représentés les peuples tributaires de la Chine au moyen-âge.

J. BACOT.

**Faut-il transformer l'armée française**, par le lieutenant-colonel DEBON.

Un officier qui a observé et réfléchi. Un livre qui ne se contente pas d'exposer une fois de plus les problèmes militaires actuels, mais qui, avec une belle franchise patriotique, indique des solutions, quand bien même ces solutions devraient heurter les idées du grand public.

« Jamais, jusqu'à présent, pareil réquisitoire n'avait été prononcé contre la loi de 1903 », constate dans la préface M. Maurice Ajam, député, rédacteur de la *France Militaire*. Les critiques de l'auteur s'exercent non seulement à l'encontre de la loi de deux ans, mais du budget de la guerre, de la réforme de l'artillerie, etc..., en un mot de toutes les questions récentes ou à venir concernant la défense nationale. Dans le chapitre des troupes coloniales, on lira avec intérêt des pages hostiles au fameux projet des troupes noires et aux idées du colonel Mangin.

## SOMMAIRES DES REVUES DU MOIS

**Revue des Français** (25 janvier 1912). — BIARD D'AUNET : Ce qui se passe dans le monde. — HENRI MAZEL : Nos enfants. A quoi rêvent-ils? Que rêvons-nous pour eux? — G. BLONDEL : Les élections au Reichstag et les embarras de l'Allemagne. — ARM. KERGANT : L'influence japonaise en Chine. — H. LORIN : En Indochine. — E. SEILLÈRE : La nostalgie de la foi. — MARKOVITCH : Le bonheur de Djemchid. — ALBERT CIM : L'achat des livres. — P. CLERGET : Le renouvellement du privilège de la Banque de France. — J. LAUDET : La Russie, les Polonais et l'alliance franco-russe. — ALB. ACREMANT : Instantanés : Henry Roujon. — ALCANTER DE BRAHIM : Le petit mois.

**Questions Diplomatiques et Coloniales** (16 janvier 1912). — A. DE TARLÉ : L'armée et la marine des Etats-Unis. — H. MARCHAND : L'exode des musulmans algériens. — HENRI LORIN : La politique américaine du Brésil. — (1<sup>er</sup> février 1912.) — P. BRAUN : Les élections en Alsace-Lorraine. — A. VERNIÈRE : La presse américaine. — YAMATO : La politique militaire et navale du Japon.

**Correspondance d'Orient** (1<sup>er</sup> février 1912). — A. GAUVAIN : La Turquie et les puissances. — BARRÉ DE LANCY : Mersine et la province d'Adana.

**Revue indochinoise** (décembre 1911). — J. SIMONIN : Contribution à une nouvelle organisation de l'enseignement indigène au Tonkin. — G. SOULIÉ : Les peuples de l'Asie orientale (fin).

Le Gérant : A. MARTIAL.